

ISSN 1246-3442

Recueil des actes administratifs

Orientations budgétaires 2016

Session du 29 février 2016

LOT-ET-GARONNE
Le Département



www.lotetgaronne.fr

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DU 1ER TRIMESTRE 2016
SEANCE DU 29 FÉVRIER 2016**

SOMMAIRE

DES DELIBERATIONS A CARACTERE REGLEMENTAIRE

IV - COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE

pages

4001	Rapport annuel 2016 sur la situation en matière de développement durable.....	3
-------------	---	---

VIII - COMMISSION ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

8001	Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil départemental consacrée à la Décision Modificative n°2 2015.....	37
-------------	--	----

IX - COMMISSION FINANCE, PATRIMOINE ET ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

9001	Rapport d'orientations budgétaires pour 2016	41
9002	Modification de la composition de la commission d'appel d'offres, du jury de concours, de la commission de délégation de service public et de la commission de contrat de partenariat	159

COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE

SEANCE DU 29 Février 2016
N° 4001

RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

DECIDE :

- de prendre acte du rapport annuel 2016 sur la situation en matière de développement durable et de sa présentation lors de la session consacrée aux orientations budgétaires 2016, tel que joint en annexe.

Transmission à la préfecture	Signataire
Transmis le 2 Mars 2016 à la préfecture de Lot-et-Garonne	Le Président du Conseil Départemental Pierre CAMANI



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOT-ET-GARONNE

Rapport annuel 2016 sur la situation en matière de développement durable



Éditorial

L'année 2015 aura sans conteste favorisé une nouvelle prise de conscience des enjeux du développement durable.

Les travaux de préparation de la conférence internationale de Paris sur le climat, réunie en décembre, et la gestion des débats par la diplomatie française ont ainsi permis d'aboutir à de réelles avancées consignées dans un calendrier précis.

L'accord historique et unanime pour lutter contre le réchauffement climatique, obtenu au terme de ce sommet, a été salué à travers le monde. Il est juste, dynamique, équilibré. Certes, il ne règle pas toutes les problématiques, mais trace une voie nouvelle de coopération pacifique entre pays pour faire face ensemble aux dérèglements climatiques.

La France est pleinement engagée dans cette perspective. L'adoption de la loi de transition énergétique à l'été 2015 souligne sa volonté, au travers de dispositions concrètes, d'emprunter le chemin de la « croissance verte ».

Le développement durable n'est pas seulement l'affaire des États. Il s'agit d'un défi mondial qui nécessite l'implication forte de tous, organisations et citoyens. Chacun a le devoir d'agir car c'est bien de la somme des comportements individuels et collectifs que pourront naître de nouvelles approches.

À son échelle, le Département de Lot-et-Garonne poursuit la dynamique lancée il y a plusieurs années avec la mise en œuvre de l'Agenda 21 - Plan Climat Énergie Territorial qui bénéficie, depuis 2013, d'une reconnaissance officielle de l'État. Malgré le contexte budgétaire difficile, les objectifs concrets que nous nous sommes fixés sont le fruit de la qualité des partenariats noués localement. Ils composent une feuille de route ambitieuse qui conjugue la préservation de l'environnement avec l'équité sociale et le développement économique du Lot-et-Garonne.

Les pages suivantes mettent en lumière quelques actions phares qui témoignent de la capacité de notre département, à l'identité rurale affirmée, à faire siens les principes du développement durable. Cette synthèse dessine, par ailleurs, des perspectives en matière d'économie touristique ou de couverture numérique du territoire, atouts essentiels pour conforter notre développement.

Je tiens aussi à remercier l'ensemble des agents départementaux qui, au quotidien, adaptent leurs manières de faire dans un souci d'utilisation plus rationnelle des ressources de la collectivité et d'efficacité du service rendu aux Lot-et-Garonnais.

Pierre Camani
Président du Conseil départemental
Sénateur de Lot-et-Garonne

Des avancées concrètes pour le territoire

Au lendemain de la COP 21, nous prenons encore plus conscience de la nécessité de changer nos modes de vie, de consommation.

Pendant plusieurs semaines, cette notion de développement durable fut à l'honneur : on ne peut que se réjouir que ces thématiques aient été au centre des préoccupations de l'ensemble des dirigeants de la planète. Le monde réunit pour une même cause, une même volonté, des objectifs communs.

Cette notion repose sur 3 socles, l'économie, l'écologie et le social. Comme l'avait très justement défini Mme le Ministre de Norvège en 1987 (Cro Harlem Brundtland), le développement durable est un *« développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs »*.

Le Département de Lot-et-Garonne s'inscrit dans cette démarche positive et « fait sa part » depuis plusieurs années, à l'instar de la légende du Colibris*.

Tout d'abord par l'adoption de l'Agenda 21 interne puis de l'Agenda 21 - Plan Climat Énergie Territorial, qui ont fixé le cap de l'action du Département sur plusieurs années.

Ensuite par la publication de ces rapports annuels, qui permettent de rendre compte des réalisations concrètes sur le Département, que ce soit par les agents ou les élus de l'institution départementale, mais aussi par les partenaires territoriaux fortement impliqués sur ces thématiques.

Puis par des politiques de soutien. De soutien aux acteurs locaux qui nous ont permis de devenir un Territoire Bio Engagé, de soutien aux associations qui travaillent par exemple sur l'éducation à l'environnement pour un développement durable, de soutien aux partenaires qui œuvrent pour protéger et valoriser notre riche patrimoine naturel et touristique...

Et enfin, par une Motion votée à l'unanimité le 20 novembre 2015, déclarant le Département en extrême vigilance TAFTA*. Dans le cadre de cet accord de libre-échange en cours de négociation entre l'Union européenne et les États-Unis, le Département souhaite en effet être attentif afin que ces négociations puissent être transparentes et ne pénalisent pas au final les entreprises locales et les citoyens lot-et-garonnais.

Des signes encourageants sont ainsi perceptibles à tous les niveaux, qui montrent des avancées concrètes sur ces thématiques du développement durable. Il appartient aujourd'hui à chacun d'entre nous d'apporter sa pierre à l'édifice, afin d'inventer ensemble les contours d'un avenir réussi, respectueux de l'environnement et de nos valeurs.

Sophie Gargowitsch

Présidente de la commission
Développement durable

Sommaire

Le RADD, Rapport annuel en matière de développement durable	p 8
Des actions pour diminuer notre empreinte carbone	p 9
Une prise de conscience internationale autour du climat	p 10 et 11
Agenda 21 - Plan climat énergie territorial	p 12 et 13
> Le patrimoine naturel du département : un cadre de vie riche à préserver et à valoriser	p 14 et 15
> Une agriculture de proximité, de qualité et respectueuse de l'environnement et du climat	p 16 et 17
> Le développement touristique du Lot-et-Garonne	p 18 et 19
Agenda 21 interne	p 20 et 21
> Les économies d'énergie	p 22 et 23
> La dématérialisation	p 24 et 25
> Une nouvelle dynamique pour le service public départemental	p 26 et 27
Perspectives 2016	p 28
Glossaire et sigles	p 29
Notes	p 30

Le **RADD**, Rapport annuel en matière de développement durable

Depuis la loi Grenelle II du 12 juillet 2010, les collectivités de plus de 50 000 habitants doivent produire un Rapport annuel de développement durable (RADD).

L'occasion pour la collectivité de présenter les actions mises en œuvre sur les thématiques du Développement durable (DD).

L'un des objectifs de ce 5^e RADD est de valoriser le travail entrepris par les agents de la collectivité et par les acteurs du territoire. Il présente des réalisations concrètes, donne la parole à ceux qui mettent en œuvre la transition énergétique, au jour le jour, au sein de l'institution départementale ou en tant que partenaires de la collectivité.

Trois actions du volet territorial et trois actions du volet interne sont ici présentées :

- **volet territorial** : le patrimoine naturel du département : un cadre de vie riche à préserver et à valoriser (fiche action – FA 6 de l'Agenda 21 – Plan climat énergie territorial) ; une agriculture de proximité, de qualité et respectueuse de l'environnement et du climat (FA 4) ; le développement touristique du Lot-et-Garonne ;
- **volet interne** : les économies d'énergie (FA 2.1 de l'Agenda 21 interne) ; la dématérialisation (FA 1.6) ; une nouvelle dynamique pour le service public départemental.

Ces actions sont en cohérence avec les objectifs nationaux du ministère de l'Écologie et du Développement durable : le cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable définit en effet les 5 finalités et les 5 éléments déterminants d'une démarche de DD. Les tableaux suivants précisent les finalités et éléments déterminants concernés pour chacune des actions présentées.



Volet territorial

Action	Principales finalités concernées parmi les 5 du DD	Principes du DD particulièrement mis en avant
Le patrimoine naturel du département : un cadre de vie riche à préserver et à valoriser	Climat, biodiversité	Amélioration continue, évaluation partagée
Une agriculture de proximité, de qualité et respectueuse de l'environnement et du climat	Épanouissement, cohésion sociale	Participation, transversalité
Le développement touristique du Lot-et-Garonne	Production et consommation responsables	Pilotage

Volet interne

Action	Principales finalités concernées parmi les 5 du DD	Principes du DD particulièrement mis en avant
Les économies d'énergie	Climat, biodiversité	Amélioration continue
La dématérialisation	Production et consommation responsables	Évaluation partagée, pilotage
Une nouvelle dynamique pour le service public départemental	Épanouissement, cohésion sociale	Participation, transversalité

Des actions pour diminuer notre empreinte carbone

Le Département a lancé une **étude bilan carbone** en 2014. Les informations collectées ont permis d'évaluer l'**impact de la collectivité en matière d'effet de serre** et de hiérarchiser le poids de ces émissions en fonction des activités et des postes d'émissions.

Le **poste des « immobilisations »** représente 78 % des émissions globales. Ceci s'explique notamment du fait des importantes surfaces immobilisées (en particulier les routes, les collèges et les bâtiments dédiés à l'administration).

Vient ensuite le **poste des « déplacements »**, avec 11 % des émissions dont la moitié est liée à la compétence Transport de la collectivité (transports scolaires et interurbains) et l'autre moitié aux déplacements des agents de la collectivité.

Le troisième poste est celui des « matériaux et services intrants », avec plus de 8 % des émissions, provenant pour la grande majorité du tonnage important des aliments achetés pour approvisionner les cantines des collèges (62 % du poste). Viennent ensuite les fournitures et les prestations de services et enfin les matériaux utilisés pour l'entretien des routes du département.

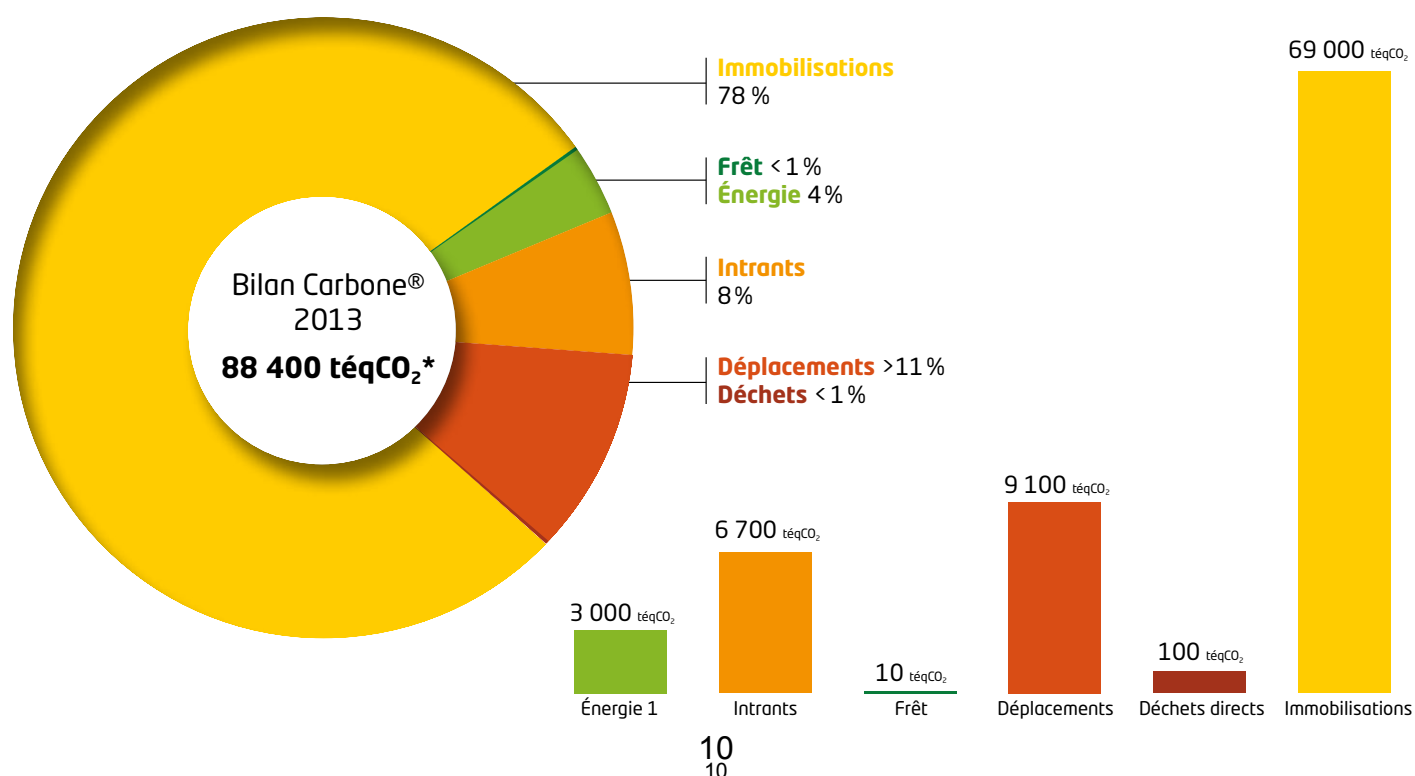
Le poste « énergie » (4 % des émissions globales) est également significatif en termes d'émissions de GES*. La raison principale réside dans les consommations de gaz et d'électricité des collèges et des bâtiments administratifs.

Au regard de ces éléments, le Département a pu **définir des pistes d'actions prioritaires** visant à poursuivre la baisse des émissions de GES, initiée dès 2010, et débouchant sur

l'adoption de l'Agenda 21 interne (- 15 % d'émissions de GES constatées entre 2010 et 2013).

L'ensemble des propositions d'actions à mettre en œuvre est synthétisé dans un rapport d'études qui présente en détail le profil carbone de la collectivité et propose des préconisations d'actions générales. Quatre fiches-actions thématiques spécifiques ont également été formalisées :

- adopter un mode d'entretien du réseau routier économe en énergie et en ressources, qui définit des actions pour utiliser des enrobés basse température et des techniques à froid à base d'émulsion, recycler les matériaux routiers ou des matériaux issus d'autres activités, valoriser les déchets verts de bord de route, réduire la consommation de sel de déneigement ;
- encourager une mobilité responsable des agents en facilitant l'organisation de réunions à distance, mutualisant la gestion des véhicules, développant le covoiturage pour les agents, en faisant la promotion de l'écoconduite ;
- intégrer des clauses et des critères environnementaux et sociaux dans les marchés tout en développant l'efficacité économique pour mutualiser les achats et développer les groupements de commande, mettre à disposition des agents des outils *via* un site ressource, poursuivre la dématérialisation des marchés ;
- économiser l'énergie en optimisant le bâti, les équipements, la gestion du chauffage et de la climatisation, l'éclairage et le parc informatique, développant les énergies renouvelables.



Une prise de conscience internationale autour du climat

La fin d'année 2015 ayant été marquée par une forte actualité sur les thématiques du DD notamment par l'organisation de la COP 21*, il semblait également important d'en synthétiser les récentes avancées.

La France au cœur des débats internationaux sur le changement climatique

La France a accueilli, en décembre 2015, la 21^e Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, dite **COP 21**.

Les participants étaient les États signataires de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques adoptée en 1992, à la fin du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro.

L'accord adopté le 12 décembre 2015 prévoit « la perspective de contenir l'élévation de la température moyenne de la planète en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5°C ».

Les efforts à produire seront très importants :

- pour parvenir à 2°C, les émissions de GES* devraient baisser de 40 à 70 % d'ici à 2050 ;
- pour atteindre 1,5°C, il faudra passer de 70 à 95 %, selon les travaux du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat).

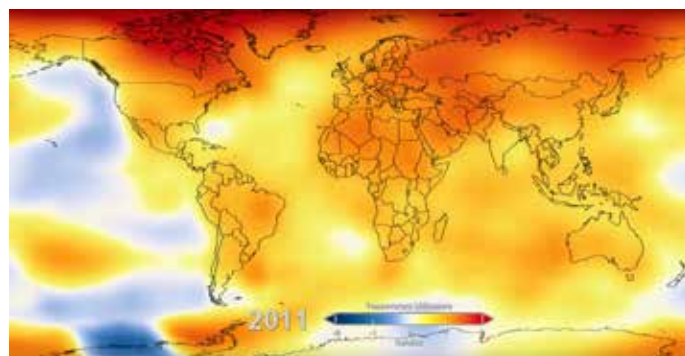
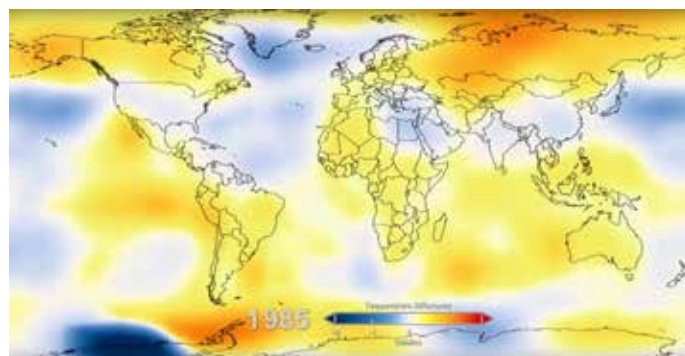
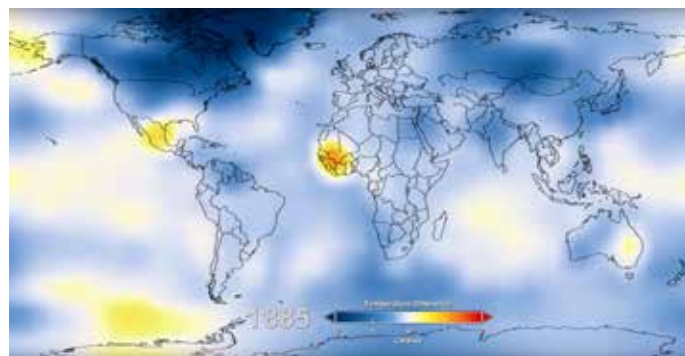
Cet accord entrera en vigueur dès que les 55 pays comptant pour au moins 55 % des émissions mondiales l'auront ratifié, probablement à l'horizon 2020. À cette date, les pays riches (dits « pays développés ») ont promis de verser 100 milliards de dollars par an aux pays les plus vulnérables. Une partie de cette somme devra être consacrée à l'adaptation au réchauffement climatique plutôt qu'à son atténuation.

Une « clause de revoyure » est prévue. Les pays se retrouveront tous les 5 ans afin de réviser à la hausse leurs engagements. Toutefois la première date de révision est lointaine, puisque le premier bilan global des engagements interviendra en 2023 (pour une révision en 2025).

Les avancées de ce texte sont à souligner. Il s'agit en effet du premier accord universel de lutte contre le changement climatique.

Il convient toutefois de rester vigilant : si l'accord est qualifié de « contraignant » par certains, dans les faits cette contrainte n'est pour l'heure pas juridique. Un comité d'experts vérifiera publiquement les informations fournies par les pays en termes de suivi de leurs émissions. Les parties s'exposeront également à la pression et à la critique de la société civile et des autres États.

Le prochain rendez-vous est d'ores et déjà fixé. Il aura lieu à Marrakech en novembre 2016 à l'occasion de la COP 22.



La Nasa illustre le changement climatique à travers une vidéo de 26 secondes visible sur Youtube « Nasa Temperature Data : 1880-2011 ». Elle résume 131 ans d'évolution des températures sur Terre de 1880 à 2011. Les couleurs rouges indiquent des températures supérieures à la moyenne pendant la période de référence de 1951 à 1980.



PARIS2015
UN CLIMATE CHANGE CONFERENCE
COP21·CMP11

Une loi pour emprunter le chemin de la transition énergétique

En amont de ces échanges internationaux, la France a adopté le 22 juillet 2015 la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

Des objectifs clairs et ambitieux y sont annoncés :

- - 40 % d'émission de GES* en 2030 par rapport à 1990 ;
- - 30 % de consommation d'énergies fossiles en 2030 (par rapport à 2012) ;
- porter la part des énergies renouvelables à 32 % de la consommation finale d'énergie et à 40 % de la production d'électricité en 2030 ;
- réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à 2012 ;
- - 50 % de déchets mis en décharge à l'horizon 2025 ;
- diversifier la production d'électricité et baisser à 50 % la part du nucléaire à l'horizon 2025.

Plusieurs leviers seront activés pour insuffler une dynamique positive. La **rénovation énergétique des bâtiments**, qui représente près de la moitié de la consommation énergétique du pays, fait l'objet d'une attention particulière.



La loi sur la transition énergétique prévoit par exemple la création d'un **chèque énergie** pour les plus démunis, qui pourra être utilisé pour payer sa facture d'énergie et des travaux de rénovation énergétique.

Le secteur des **transports** représente près du quart des émissions de GES du pays. L'État et les établissements publics devront donc opter pour des modèles à faible émission dans une proportion minimale de 50 %.

Des aides publiques sont par ailleurs prévues (sous forme notamment de crédits d'impôt, de prêts à taux zéro ou de bonus) afin de créer **100 000 emplois dans la croissance verte** dans les 3 ans à venir.

La loi fixe également un objectif **de réduction de 7 % des quantités de déchets ménagers** produits à l'horizon 2020 par rapport à 2010 *via* la lutte contre le gaspillage alimentaire par exemple. La volonté du législateur est d'augmenter la quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation, mais également de développer **l'économie circulaire**.

Le DD dans la loi de réorganisation territoriale

La **loi NOTRe** (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a été promulguée le 7 août 2015, clarifiant les compétences départementales et régionales. La loi institue un **Schéma régional d'aménagement du territoire** (SRADDET), **projet de territoire** qui matérialisera la vision régionale de l'aménagement du territoire dans toutes ses dimensions.

Il s'agira notamment de fixer les objectifs, à moyen et long termes, en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'intermodalité et de développement des transports, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de prévention et de gestion des déchets.



Le SRADDET regroupera des schémas préexistants, par exemple le schéma régional climat air énergie ou le plan régional de prévention et de gestion des déchets.

Ce document devra être adopté par le Conseil régional dans les trois ans qui suivent le renouvellement général de cette assemblée et les plans climats énergie territoriaux devront prendre en compte ses objectifs.

Le Département sera associé à l'élaboration de ce document cadre et saura mettre en lumière les caractéristiques et atouts du territoire lot-et-garonnais.

L'enjeu de la territorialisation des objectifs de ce schéma sera important, tout comme son articulation avec les plans climats énergie territoriaux ou Agenda 21 mis en place par certaines collectivités du département.



A 21 - PCET - PLAN CLIMAT ÉNERGIE TERRITORIAL

18 fiches-actions pour impulser le DD sur le territoire

- 1 / Favoriser un aménagement durable du territoire**
- 2 / Accompagner et soutenir les pratiques durables des acteurs économiques du territoire**
- 3 / Favoriser l'émergence et le développement des achats responsables**
- 4 / Soutenir et promouvoir une agriculture de proximité, de qualité et respectueuse de l'environnement et du climat**
- 5 / Mieux gérer et prévenir les risques technologiques, naturels et climatiques**
- 6 / Améliorer la connaissance et la gestion de l'eau et des milieux naturels**
- 7 / Améliorer la prévention et la gestion des déchets**
- 8 / Promouvoir la mobilité durable**
- 9 / Prendre en compte l'environnement et l'énergie dans les bâtiments publics et les logements**
- 10 / Élaborer et soutenir un projet pilote départemental sur l'eau et l'adaptation au changement climatique**
- 11 / Établir un plan stratégique pour le développement des énergies renouvelables**
- 12 / Créer un réseau de pôles ressources DD et EEDD***
- 13 / Diversifier et élargir les publics de l'EEDD**
- 14 / Adapter l'EEDD aux enjeux de DD du territoire**
- 15 / Élaborer un plan de communication de l'EEDD**
- 16 / Intégrer les critères DD dans les aides du Département et des autres collectivités du territoire**
- 17 / Piloter, suivre et évaluer l'A 21 - PCET* et promouvoir le DD**
- 18 / Accompagner les démarches territoriales de DD**

Quelques chiffres clés

Ce programme d'actions a été adopté en avril 2012 par l'assemblée départementale, et a été reconnu « Agenda 21 local France » le 19 décembre 2013 par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. La consultation de nombreux partenaires territoriaux lors de son élaboration, notamment lors d'ateliers de concertation thématique, a permis de définir quatre orientations stratégiques (climat, air, énergie, éducation à l'environnement pour un développement durable par exemple), puis 18 fiches-actions pour une mise en œuvre concrète du DD* sur le territoire.



Agriculture - environnement

Le Département a consacré près de 500 000 €/an en moyenne entre 2012 et 2015 pour l'aide à l'installation des nouveaux agriculteurs.

Sur la même période, plus de 400 000 €/an en moyenne ont été attribués pour l'aide à l'irrigation individuelle (création de retenues collinaires, études, matériel fixe et réhabilitations). ▼



Près de 277 000 €/an en moyenne ont été attribués entre 2012 et 2014 pour l'aide à l'irrigation collective : études réhabilitations, création et extension de réseaux, suivi administratif, technique et financier des associations d'irrigants.

En 2015, environ 486 000 € ont été consacrés par le Département à la promotion des produits agricoles.

Il alloue 245 000 € à l'agrométéorologie et à l'appui technique à l'irrigation (Association Climatologique de la Moyenne Garonne, Chambre d'agriculture et Météofrance).

Entre 2012 et 2015, ce sont plus 523 000 €/an en moyenne qui ont été attribués pour l'aide à la création et l'aménagement d'abris et de serres, dans le cadre de la maîtrise des risques climatiques.

Habitat

Le Département a soutenu la réhabilitation de 201 logements sociaux depuis 2012, *via* un versement d'une aide correspondant à 20 % du coût total des travaux (plafonnée à 2 000 €) pour des travaux d'amélioration thermique et d'adaptation à la perte d'autonomie.

721 910 € consacrés (pour 820 dossiers) à la mise en œuvre

d'un programme départemental de rénovation thermique et d'adaptation à la perte d'autonomie du parc privé.

Une prime à l'innovation de 1 000 € est proposée si la performance énergétique est optimisée ou si des matériaux bio-sourcés sont utilisés significativement dans le cadre du soutien au parc communal, au parc social ou au logement spécifique (structures de type foyers de jeunes travailleurs, résidences sociales, maisons relais, logements foyers pour personnes âgées qui accueillent les publics cibles du PDALPD* et/ou du schéma gérontologique).

► Le Département a accompagné 9 dossiers depuis 2012 et engagé 70 300 € dans le cadre du soutien au parc communal.

► La prime à l'innovation concerne également le soutien au logement spécifique : 282 000 € engagés entre 2012 et 2015, sur 4 opérations, soit 47 logements

Sur le projet Habitat du Futur qui s'est terminé fin 2015, 18 dossiers ont été accompagnés depuis 2009 pour un montant total de 162 000 €. ▼



Sur l'appel à projets Rénovez Durable particulier, le Département a versé et engagé 168 500 € de primes pour un montant total de travaux d'amélioration énergétique s'élevant à 1 071 555 € depuis 2009.

L'économie d'énergie annuelle réalisée par les 61 porteurs de projet est supérieure à la consommation électrique annuelle d'une ville de 50 000 habitants.

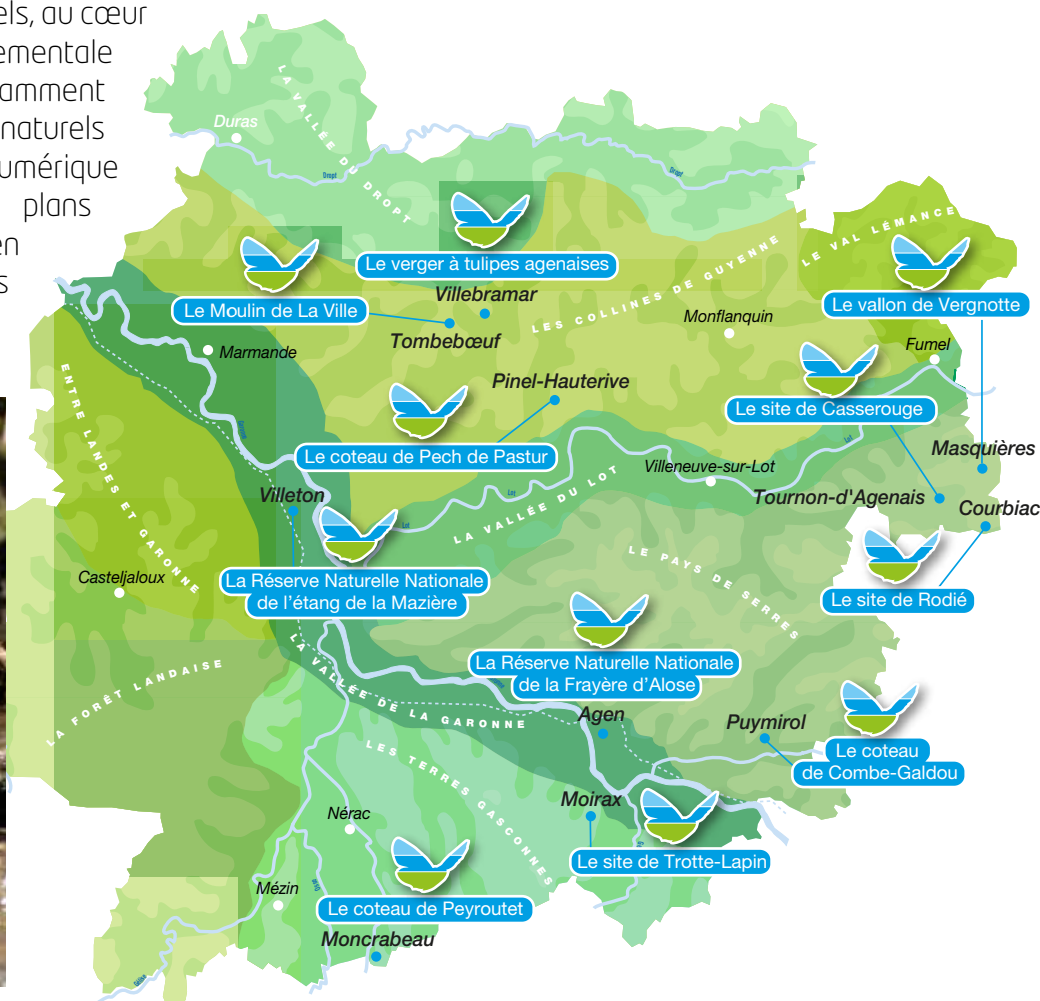
La réduction des rejets de CO₂ obtenue grâce à ces 61 porteurs de projets est de 175,31 tonnes de CO₂/an, soit l'équivalent des émissions annuelles de CO₂ produits par 58 voitures roulant en milieu urbain.

Le patrimoine naturel du département : un

Le Lot-et-Garonne dispose d'un patrimoine naturel de qualité que le Département s'attache à préserver et à valoriser. Les objectifs sont importants puisqu'il s'agit d'offrir un cadre de vie préservé aux Lot-et-Garonnais tout en développant l'attractivité du territoire.

La gestion des milieux naturels, au cœur de la politique environnementale départementale, repose notamment sur les sites Espaces naturels sensibles (ENS), l'Atlas numérique des paysages et les plans départementaux d'actions en faveur des milieux naturels humides et de la flore menacée.

De nombreuses actions sont également menées autour de la gestion de l'eau, notamment par la Cellule d'animation territoriale à l'entretien des rivières (Cater) et le Service d'assistance technique en épuration et suivi des Eaux (Satese).



11 sites naturels

Les sites ENS* sont des espaces naturels qui se caractérisent par un fort intérêt écologique et paysager sur lesquels pèsent des menaces et qui nécessitent des actions de sauvegarde.

11 sites naturels, ouverts au public, sont actuellement labellisés sur le territoire. La diversité des sites s'explique par l'étonnante mosaïque de milieux et la diversité des paysages du département, fortement modelés par l'activité agricole. Les fiches descriptives de chaque site, ainsi que la carte de localisation sont disponibles sur le portail Internet du Département.



cadre de vie riche à préserver et à valoriser

ACTU

Le Département a adopté le Schéma directeur d'alimentation en eau potable (SDAEP) le 26 juin 2015. Fruit d'un travail participatif avec nos partenaires territoriaux, ce schéma constitue un véritable outil de planification à destination des acteurs de l'eau sur le territoire.

Les enjeux sont importants : fournir une eau distribuée de qualité pour un coût acceptable, assurer la pérennité de la ressource, optimiser la performance des réseaux... Pour la majorité des thématiques développées, des opérations à mettre en œuvre sont décrites. Les collectivités concernées et les principales missions à initier sont listées (mise en place d'un observatoire de suivi, constitution d'une mission de conseil aux collectivités...). Le degré d'urgence de l'opération et son estimation financière sont quantifiés.

REPÈRES

- > La production pour l'alimentation en eau potable représente près de 32 millions de m³ (donnée 2010) en Lot-et-Garonne. La ressource provient de 70 captages dont 38 forages, 22 sources, 8 prises d'eau en rivière et 2 puits.
- > Le Département suit également la qualité des eaux superficielles depuis 2000. Aujourd'hui ce réseau de suivi comporte 39 stations de mesure sur 18 rivières, ce qui représente 263 prélèvements avec mesures *in situ*, soit près de 8 750 analyses sur 300 paramètres différents.
- > Un réseau de suivi des eaux souterraines est en place depuis juillet 2015 avec 32 stations de mesure.



Ils ont dit...

« L'entretien des rivières est un élément essentiel au maintien de l'état patrimonial de notre territoire et à sa valorisation. Travail sur la ripisylve*, sur des aménagements hydrauliques, actions de conseil, de sensibilisation auprès des riverains ou agriculteurs sont les principales missions d'un technicien rivière. En 2016, un important travail sera également mené sur le site Natura 2000 de la Gélise, grâce au recrutement d'un animateur. Il s'agira par exemple de conserver et restaurer les zones humides et les milieux forestiers qui abritent plusieurs espèces protégées au niveau européen », précise Yannick Birckly, technicien rivière au syndicat mixte du Pays de l'Albret.

Et aussi...

Depuis la rentrée scolaire 2013, le Département porte le dispositif *La flore à la loupe*, soutenu par le Muséum national d'Histoire naturelle et le ministère de l'Éducation nationale. Cette action phare et innovante est destinée aux collégiens et repose sur la découverte de la flore urbaine en s'appuyant sur les sciences participatives*.

Cette opération, intégrée à la convention éducative, a pour but de rendre les jeunes lot-et-garonnais acteurs de leur environnement, contributeurs actifs au service de la science et futurs citoyens responsables du maintien de la biodiversité.

Biodiversité...

Le Département a adopté en 2013 deux plans d'actions : l'un est dédié à la connaissance, à la gestion et à la préservation des milieux naturels humides, l'autre est consacré à la flore menacée. Il s'agit de renforcer l'acquisition et la diffusion de la connaissance, d'assurer la conservation *in situ* des espèces, de sensibiliser et de communiquer sur ces enjeux.

PERSPECTIVES 2016

Mise en ligne de l'Atlas numérique des paysages* : outil d'aide à la décision pour les acteurs du territoire dans le cadre des politiques d'aménagement.

Agriculture de proximité, de qualité et resp

Le secteur agricole est l'un des principaux postes d'émission de GES* du département, mais ces émissions sont passées de 37 % en 2005 à 28 % en 2012. Les efforts du monde agricole dans ce domaine méritent d'être salués et le Département a fait le choix de les accompagner.

Une politique agricole ambitieuse a ainsi pu être définie en 2011 à la suite des États généraux de l'agriculture. Ce programme d'actions, en cours d'évaluation, s'attache notamment à accompagner les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et à maîtriser les risques climatiques et sanitaires.

Si la loi NOTRe a récemment fait évoluer les compétences des collectivités, notamment sur le volet agricole, le Département demeure un échelon

essentiel pour le développement des territoires ruraux. Les enjeux sont en effet stratégiques pour l'économie, l'approvisionnement alimentaire, l'emploi, l'aménagement du territoire, la gestion des paysages et le maintien du tissu rural.



Circuits courts

Le développement des circuits courts constitue l'une des priorités du Département. Plusieurs manifestations sont ainsi soutenues. Elles permettent de promouvoir l'offre agricole et l'offre touristique locale, tout en privilégiant le contact direct entre producteur et consommateur. Depuis 3 ans, l'Hôtel du Département accueille ainsi le premier Marchés de Producteurs de Pays® de la saison (opération Saveurs & Fantaisies). La 5e édition de la Clé des Champs, organisée les 29 et 30 août 2015 avec le syndicat des Jeunes Agriculteurs, a également permis de présenter l'agriculture lot-et-garonnaise au grand public.



ectueuse de l'environnement et du climat

ACTU

L'agriculture biologique connaît un développement important en Lot-et-Garonne ces dernières années. L'objectif fixé par le Grenelle a été atteint avec 6,4 % des surfaces agricoles cultivées en bio. Le Département a ainsi reçu en novembre 2015 le label Territoire Bio Engagé, mis en place par l'association Arbio Aquitaine (soutenu par la Région Aquitaine et le ministère de l'Agriculture).

Le Département a largement soutenu le développement de l'agriculture biologique, que ce soit par l'aide à l'installation bio ou par l'accompagnement aux structures de développement territorial. Le Civam Agrobio 47 compte 150 agriculteurs adhérents et apporte un appui technique de la production à la commercialisation. Arbio Aquitaine, interprofession régionale, accompagne le développement de l'agriculture bio, fédère les organisations professionnelles régionales, sensibilise les producteurs et les groupements. L'association contribue ainsi à la structuration durable de la filière. Arbio compte près de 130 adhérents dont 38 en Lot-et-Garonne.

REPÈRES

- 578 exploitations sont engagées en bio en 2014 en Lot-et-Garonne et cultivent 6,4 % de la surface agricole départementale (contre 300 en 2008).
- Le Lot-et-Garonne, nouveau jardin de la France
- Selon les dernières statistiques (2014), le Lot-et-Garonne occupe les premiers rangs nationaux pour de nombreuses productions :
 - 1^{er} en fraise, aubergine, poivron et piment, prune à pruneau, noisette, kiwi
 - 2^e pour le cresson, l'ail (en vert) et la reine-claude
 - 3^e pour le soja, le chou de Bruxelles, la laitue, la mâche, la tomate ou encore le maïs doux.
- En termes de pourcentage, le Lot-et-Garonne produit donc, à l'échelle nationale, un peu plus de 75 % des prunes à pruneaux, un peu plus de 50 % des noisettes, 30 % des aubergines, près du quart des kiwis (23,4 %) et 22 % des fraises, du cresson ou encore des poivrons et piments.



Ils ont dit...

« Notre association est pleinement engagée sur le territoire pour la promotion des produits bio, leur introduction en restauration collective et la structuration de la filière. Le Lot-et-Garonne est un département leader, puisqu'il est le 1^{er} des 12 départements de la grande région en termes de surfaces bio cultivées ! L'objectif est également de continuer à être le département qui aura le plus de communes labellisées « Territoire bio engagé » en France », explique Jérôme Cinel, directeur d'Interbio Aquitaine / Limousin / Poitou-Charentes (ex Arbio Aquitaine*).

Et aussi...

Le cluster* Pain bio local a été labellisé en novembre 2014 par le Département et a pour objectif de construire une filière courte et de proximité de pain bio en Lot-et-Garonne, de la production de blé meunier à la vente en boulangerie.

Ce cluster regroupe 9 entreprises, 1 centre de recherche et 1 centre de formation et associe le syndicat des boulangers. Un travail de sélection des blés est en cours avec le Centre d'études et terre d'accueil des blés (Cetab).

Pratiques agro-écologiques

La loi du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt a mis en place un nouveau dispositif en 2015 : les Groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE). L'objectif est d'inciter les agriculteurs à porter un projet collectif d'évolution de leurs pratiques agro-écologiques (associant développement agricole et protection/régénération de l'environnement). Le 1^{er} appel à projets GIEE* 2015 a permis la labellisation de trois projets lot-et-garonnais.

PERSPECTIVES 2016

Le Département soutient le programme Agr'eau, décliné en Lot-et-Garonne afin de promouvoir l'agro-écologie. Il est porté par l'association française d'agroforesterie et l'association départementale « Cultivons une terre vivante ».

Le développement touristique d

Le 4^e Schéma de développement touristique, adopté en novembre 2014, fixe la politique touristique départementale jusqu'en 2020.

Grâce à une politique ambitieuse de développement local axée sur le tourisme, ce secteur d'activités participe aujourd'hui pleinement au développement économique du département. Ainsi, le Lot-et-Garonne constitue maintenant une destination touristique mieux identifiée.

Le schéma est basé sur un diagnostic partagé qui a permis d'élaborer de manière transversale, avec l'ensemble des acteurs territoriaux, une stratégie de développement.

Le schéma s'appuie notamment sur les six grands enjeux du tourisme régional. L'un de ces enjeux est la préservation de l'environnement : les mobilités douces, l'aspect paysager, la valorisation touristique durable des espaces naturels, la gestion des risques et l'impact du changement climatique.

Deux défis, déclinés en cinq familles d'actions et treize chantiers, forment l'ossature du schéma départemental : accroître l'attractivité du territoire départemental en renforçant les filières, mettre en œuvre une stratégie de marque partagée et faire évoluer la gouvernance pour renforcer les synergies.



Partage de compétence

La loi NOTRe fait du tourisme une compétence partagée entre la Région et le Département.

Un projet touristique d'envergure

Ancré dans le territoire, le projet Center Parcs s'inscrit dans le triptyque Itinérance / Nature / Saveur. Il met un accent particulier sur les enjeux de développement durable : intégration de cottages HQE* en bois dans un environnement boisé, recours à des modes de déplacement doux, plan d'eau protégé, système de rafraîchissement passif pour les équipements collectifs...

Un comité de suivi environnemental veille par exemple à la prise en compte de l'environnement tout au long du processus d'implantation de la structure.

u Lot-et-Garonne

ACTU

Le Département s'attache à mettre en œuvre une nouvelle stratégie de marque, évolution du positionnement « Fabriqué chez nous – Vacances & Saveurs ». Une évaluation de la perception et de l'impact du positionnement de la marque sera réalisée prochainement. Le Département et le Comité départemental du tourisme (CDT) adopteront ensuite une marque basée sur un socle commun. Elle sera reprise par l'ensemble des territoires et des acteurs touristiques du territoire. Cette stratégie devra illustrer les valeurs de l'art de vivre et du bien-vivre, de la gastronomie et de l'agrotourisme, de l'itinérance et de la nature.

REPÈRES

- Le tourisme représente en Lot-et-Garonne : 329 M€ de chiffre d'affaires en 2015 (+ 2,7 % / 2014), 5 300 emplois directs et indirects, 30 969 lits touristiques marchands à fin 2015 (+ 40 % en 8 ans), 6 231 500 nuitées touristiques par an, 6,1 nuitées par séjour, 4 500 km d'itinéraires de randonnée aménagés et plus de 200 km de voies vertes et véloroutes.
- Le tourisme fluvial, c'est 85 bateaux habitables et 566 lits, soit 2 % de la capacité d'accueil touristique marchande départementale et 200 km de voies navigables sur la Baïse, le Lot et le Canal de la Garonne.
- Le nombre de nuitées lié aux bateaux habitables représente un chiffre d'affaires estimé entre 2,7 et 3,2 M€.



Ils ont dit...

« Le tourisme constitue l'un des piliers de notre économie départementale et le Lot-et-Garonne dispose de nombreux atouts pour développer ce secteur économique en respectant les enjeux écologiques. Le Comité départemental du tourisme (CDT) tient dans ce cadre une place importante. Les États généraux du tourisme seront ainsi l'un des chantiers majeurs des prochains mois : il s'agira de repenser la politique touristique du département en partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire », précise Jacques Bilirir, vice-président du Conseil départemental et président du CDT.

Et aussi...

Le Département souhaite réussir le défi du référencement, de la promotion et de la commercialisation par le Web 2.0. Il s'agit d'adapter les outils numériques aux comportements de l'e-touriste. Après avoir créé l'application Visit 47, le Département va lancer plusieurs chantiers en étroite concertation avec le CDT* : renforcer la coordination des actions sur le web, intensifier la présence du 47 sur les réseaux sociaux, assurer la présence du 47 et de ses thématiques dans les blogs et mieux utiliser les supports vidéos.

Riche patrimoine historique

Le Lot-et-Garonne dispose d'un patrimoine historique exceptionnel avec 150 sites à visiter, 42 bastides, plus de 3 000 pigeonniers, des châteaux... Il se caractérise aussi par une richesse naturelle remarquable, de nombreuses activités de pleine nature (randonnée et tourisme fluvial par exemple), etc.

PERSPECTIVES 2016

1. Plan de développement de l'itinérance avec le slow tourisme
2. Étude sur l'optimisation de l'arrivée du projet de Center Parcs
3. Travail sur la couverture wifi des sites touristiques



A 21 INTERNE

15 fiches-actions ont été définies

- 1 /** Faire des collèges des acteurs clés du développement durable
- 2 /** Sensibiliser et former au développement durable
- 3 /** Établir des tableaux de suivi de consommation et mesurer leurs impacts au regard du développement durable
- 4 /** Gérer de façon durable les déchets du Département
- 5 /** Piloter la transversalité et animer la démarche de développement durable
- 6 /** Généraliser la dématérialisation
- 7 /** Développer l'écomobilité des agents
- 8 /** Économiser l'énergie et étudier le recours aux énergies renouvelables dans les bâtiments et les collèges
- 9 /** Réduire l'utilisation des produits chimiques de nettoyage et promouvoir l'utilisation de techniques ou produits de substitution dans l'entretien des locaux
- 10 /** Développer la gestion différenciée des dépendances routières et des espaces verts
- 11 /** Diminuer l'impact environnemental des routes
- 12 /** Mettre en place une charte des achats écoresponsables
- 13 /** Favoriser l'introduction de produits alimentaires plus durables
- 14 /** Favoriser les achats écoresponsables en optimisant l'organisation et la professionnalisation
- 15 /** Mettre en place une cellule de conseil juridique pour les collèges sur la dématérialisation et les marchés publics

Quelques chiffres clés

L'adoption de l'Agenda 21 interne en novembre 2010 est le point de départ des travaux menés par le Département sur les thématiques de DD*.

Un premier Bilan Carbone® a servi de diagnostic et a guidé la réflexion des élus et des agents pour rédiger ce programme d'actions articulé autour de trois orientations :

- fonctionnement écoresponsable ;
- gestion écoresponsable du patrimoine ;
- commande et achats publics écoresponsables.

Le suivi des fiches-actions (*liste ci-contre*) en permet une actualisation permanente, que ce soit au niveau des objectifs ou des indicateurs, dans une perspective d'amélioration continue.

La finalisation du Bilan Carbone® a également permis de revoir quatre fiches-actions thématiques (*voir page 5*).

Du 47 dans nos assiettes

La diminution du gaspillage alimentaire de 15 % dans les cantines passe obligatoirement et logiquement par une meilleure consommation par les élèves ! Près de 80 000 € d'économies ont été réalisés en 2015 à l'échelle de neuf collèges.



Des objectifs ambitieux devront être atteints d'ici 3 ans : 60 % de produits locaux soit 20 % de produits bio issus principalement du Lot-et-Garonne devront se retrouver dans les assiettes.



DU 47 DANS NOS ASSIETTES !

www.lotetgaronne.fr

Lutter contre le gaspillage alimentaire, servir des repas équilibrés et de qualité, valoriser notre agriculture en privilégiant les circuits courts et en favorisant l'introduction de produits locaux et frais... voici quelques-uns des défis à relever en matière de restauration collective.

Avec près de 10 000 repas servis quotidiennement dans les collèges (soit 1,45 million de repas chaque année), la restauration mérite une attention particulière. Depuis trois ans, le Conseil départemental met tout en œuvre pour améliorer ce service, avec le soutien des chefs cuisiniers et de leurs équipes qui officient chaque jour dans les collèges.

Le Conseil départemental souhaite généraliser le recours aux circuits courts à toute la restauration collective. Il travaille à la création d'un groupement d'achats départemental pour adapter les marchés d'approvisionnement aux attentes des collectivités (gérant une restauration collective). Cette plateforme facilitera le recours aux produits locaux et assurera un certain volume de commandes pour les producteurs.

Du 47 dans nos assiettes, c'est mieux se nourrir tout en soutenant nos agriculteurs !

LOT-ET-GARONNE
Le Département



Accompagner les commandes

L'accompagnement technique et juridique des groupements de commande a par ailleurs été renforcé, permettant notamment d'améliorer la qualité de l'approvisionnement et d'intégrer des critères de proximité. Ce sont ainsi en 2014, 24 tonnes de viande bovine qui ont été commandés par l'ensemble des collèges et lycées lot-et-garonnais adhérents des deux groupements de commande, 19 tonnes de volaille, 21 tonnes de pomme de terre, 11 tonnes de courgettes.

Les économies d'énergie

Conformément aux engagements de l'Agenda 21 interne, un bilan énergétique et thermique a été réalisé en 2011 sur l'ensemble des collèges. Ce diagnostic a permis d'identifier les bâtiments les plus énergivores et de définir la mise en œuvre prioritaire des techniques et équipements concourant aux économies d'énergie : isolation, chauffage, climatisation, ventilation, etc. Ces travaux réguliers de rénovation du patrimoine bâti de la collectivité et la sensibilisation des usagers des locaux sur ces thématiques d'économies d'énergie expliquent les diminutions constatées d'émissions de GES*.

En effet, le Bilan Carbone® récemment actualisé montre qu'entre 2010 et 2013 le poste énergie est passé de 11 % des émissions du Département à 4 %.

Ces résultats encourageants sont notamment liés aux baisses de consommations de fluides entre ces deux périodes.



L'amélioration thermique du collège Germillac à Tonneins a été réalisée conjointement par une isolation thermique intérieure et extérieure

Collège Germillac à Tonneins

Le 8^e programme de rénovation des collèges, fruit d'une réflexion globale sur les besoins des 28 collèges publics du territoire, a été adopté en 2012.

La réduction des consommations d'énergie et la diminution des émissions de GES* constituent des objectifs prioritaires.

Au collège Germillac à Tonneins, les travaux ont pu être terminés pour le rentrée 2015.

Il s'agissait notamment de créer une enveloppe d'isolation extérieure, une microchaufferie indépendante pour le bâtiment administratif (afin d'éviter les pertes de calories des réseaux extérieurs) et des chaudières spécifiques séparées de celui du bâtiment administratif pour les logements.

L'eau chaude sanitaire est assurée par capteurs solaires pour les logements.

ACTU

Depuis 2012, la fourniture de l'énergie, l'exploitation et la maintenance des installations de chauffage et de climatisation de certains bâtiments départementaux (hors collèges) sont réalisées par une entreprise à laquelle le Département a confié un marché à intéressement dit « P1-P2-P3 ».

L'objectif initial étant d'optimiser la gestion des équipements, de lisser les investissements et au final de réaliser des économies d'énergie sur les bâtiments concernés.

La poursuite de la rénovation du bâti en ciblant au mieux les travaux de rénovation à entreprendre et la généralisation des régulations automatiques de températures (liées à un climat relativement clément ces dernières années) ont permis une diminution de 40 % des consommations de gaz pour le chauffage entre 2012 et 2015 !

REPÈRES

- > Sur les 20,3 M€ de travaux du 8^e programme de rénovation des collèges, 6,5 M€ sont exclusivement consacrés aux économies d'énergie et à la réduction des GES* et 1,7 M€ à la mise en conformité « accessibilité ».
- > Les performances énergétiques devraient être au rendez-vous à la suite des travaux réalisés sur le collège Germillac de Tonneins : économie de 17 000 kwh/an, réduction des GES* de 15 téqCO₂/an !



Ils ont dit...

« Utiliser des énergies fossiles sera de plus en plus difficile dans les années à venir, le pétrole n'est pas l'énergie du futur ! Lorsque c'est possible, il est donc important d'avoir recours aux énergies renouvelables (photovoltaïque et eau chaude sanitaire solaire en particulier), de stimuler l'économie locale en développant la filière bois qui permet de préserver ou de créer de l'emploi. Réaliser des économies d'énergie en améliorant l'enveloppe thermique des bâtiments lors de travaux de rénovation est également essentiel pour diminuer nos consommations », précise Jean-Jacques Mirande, adjoint au directeur de l'Immobilier.

Et aussi...

Une étude d'opportunité est en cours concernant le lancement d'un contrat de performance énergétique pour les collèges. Il s'agirait d'encourager les opérations de rénovation lourde avec garantie de résultat sur la réduction des consommations. La réflexion va se poursuivre en ce sens, les enjeux sont importants en termes de consommation et d'émission de GES*.

Collège Jean-Moulin à Marmande

La 3^e et dernière phase de rénovation du collège Jean-Moulin à Marmande est lancée. Objectif : diviser la facture énergétique par quatre ! Création d'une enveloppe extérieure pour optimiser l'isolation, installation de détecteurs de présence, d'éclairage par LED*, récupération de calories en toiture, mise en place de chauffage par géothermie... autant de travaux au programme. 36 puits à 99 mètres de profondeur permettront de récupérer les calories d'une eau à 12°C constants *via* une pompe à chaleur.

PERSPECTIVES 2016

Lancer une réflexion pour la réalisation d'un projet global sur les certificats d'économie d'énergie (notamment en accompagnant les communes *via* la mise en place d'une plate-forme collaborative).

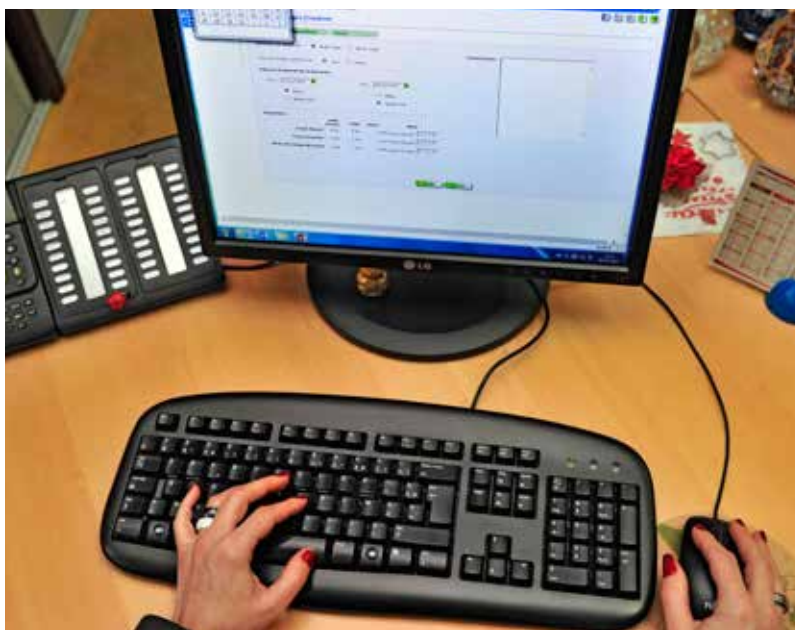
La dématérialisation

Il est d'usage de penser que la dématérialisation n'est qu'une simple numérisation, suivie d'un envoi par mail du document scanné. La réalité est bien plus complexe ! Il s'agit plutôt de mettre en place des échanges entièrement automatisés avec des partenaires extérieurs ou entre des applications. Ceci implique des choix techniques et organisationnels importants qui ont pour conséquence des modifications du travail des agents.

Si des objectifs de développement durable sont poursuivis dans cette démarche (baisse des consommations de papier, baisse des émissions de GES*), il s'agit également de veiller au confort de travail, tout en améliorant l'efficacité du service public rendu aux usagers.

Le travail entrepris concerne les procédures internes : ressources humaines (pour les heures supplémentaires, les congés), préparation budgétaire, rapports et délibérations, courriers, etc. ►

La démarche concerne également les échanges avec les partenaires de la collectivité : Direction générale des Finances publiques (DGFIP), communes, établissements médico-sociaux, partenaires sociaux...



Des passerelles informatiques

L'un des objectifs majeurs consiste à rationaliser le traitement des informations, par exemple dans le cas des échanges avec les associations d'aide à domicile. Des passerelles ont été mises en place entre le système d'information du Département et ces partenaires. Elles permettent d'envoyer des flux d'information, de les réceptionner automatiquement, d'importer des données afin d'alimenter directement l'application de gestion de l'aide sociale.

Voici un cas typique de dématérialisation : des applications informatiques qui communiquent directement entre elles, permettant un meilleur contrôle et évitant un travail fastidieux de saisie d'informations. Autrefois reçues en format papier, ces informations sont aujourd'hui directement injectées dans l'application informatique.

ACTU

Un important travail de dématérialisation est toujours en cours entre les services du Département et la DGFIP*. L'enjeu est de taille puisqu'il s'agit d'anticiper sur la réglementation, qui prévoit une dématérialisation complète (« full démat ») des procédures à échéance 2019. À cette date, les fournisseurs n'enverront plus de factures papier, mais les déposeront sur un site dédié, qui transmettra des données normalisées directement injectées dans le système d'information financier.

Le processus de collaboration avec la DGFIP a débuté avec la procédure de paie (2008), les mandats et titres (2013), les pièces justificatives de paie (arrêtés et contrats, 2014), les pièces justificatives des paiements de certaines prestations sociales (2014-2015), etc.

La MDPH* fait, quant à elle, l'objet de travaux pour la mise en œuvre de la « full démat » dès 2016.

REPÈRES

- Les consommations totales de papier interne ont diminué de 22 % entre 2009 et 2014, passant de 39,8 tonnes à 31,03.
- Sur la même période, les émissions de CO₂ émises liées aux consommations de papier sont passées de 79,6 tonnes à 62.



Ils ont dit...

« De nouveaux chantiers de dématérialisation sont lancés et achevés tous les ans. L'année 2015 aura vu de belles avancées en matière de dématérialisation avec les partenaires sociaux et l'élargissement du périmètre des flux dématérialisés avec le contrôle de légalité, la DGFIP, les communes... L'année 2016 sera synonyme de nouveaux challenges, notamment en matière d'échanges avec les principaux fournisseurs du Département (Orange, EDF, etc.) », explique David Belbès, directeur de la direction des Systèmes d'information et de l'Aménagement numérique et chef de projet dématérialisation.

Et aussi...

Débuté en 2013, le travail sur la dématérialisation des congés des agents du Département est opérationnel depuis 2015 pour la quasi-totalité des agents. Le précédent système, fondé sur la saisie de fiches papier de demande de congés, a été remplacé par une saisie décentralisée au niveau de chaque agent. Les conséquences sont importantes en termes d'évolution de métier des agents de la DRH* qui peuvent désormais se concentrer sur un travail de suivi et de contrôle plutôt que de saisie. Les délais de traitement s'en trouvent optimisés.

Gestion de l'aide sociale

Les applications informatiques de gestion de l'aide sociale ont fait l'objet de travaux importants. À titre d'exemple, la dématérialisation du RSA* a été effectuée dès 2009, une plate-forme d'échanges avec les partenaires sociaux a ensuite été créée en 2011. La télétransmission des actes PMI* à la Caisse d'assurance maladie a été mise en place en 2013, celle des pièces justificatives du paiement APA*-PCH* avec la Paierie départementale en 2014, puis la dématérialisation des avis de naissance avec les mairies en 2015.

PERSPECTIVES 2016

Dématérialisation de l'ensemble des pièces constitutives des marchés publics, en vue d'un envoi dématérialisé à la DGFIP* et au contrôle de légalité.

Dans un contexte de réforme territoriale et de situation financière contrainte, le Département a engagé en 2014 une démarche visant à améliorer l'efficacité du service public rendu aux usagers, tout en veillant à l'épanouissement des agents dans leurs tâches quotidiennes.

La volonté était de donner la parole aux agents de la collectivité afin qu'ils soient acteurs du changement. Des réunions de concertation ont permis de réaliser un diagnostic, en évoquant par exemple l'organisation générale, la spécificité des services décentralisés, la communication, la transversalité, les ressources humaines. Ce diagnostic a été complété par un questionnaire qui a également permis aux agents de s'exprimer.

Un programme d'actions pour l'organisation des agents et des services départementaux a ainsi pu être proposé. Quatre objectifs transversaux y sont définis, déclinés en axes prioritaires de travail puis en actions à mettre en œuvre. Au total 40 actions sont définies.



Bien-être des agents

Le recrutement, la mobilité, la gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences... sont autant d'enjeux d'avenir pour l'institution départementale. L'un des objectifs poursuivis par la nouvelle dynamique du service public départemental est donc d'optimiser la gestion de nos ressources humaines.

Six axes de travail prioritaires ont été identifiés dans ce cadre, tels que : conforter les outils de communication interne pour mieux informer et impliquer les agents, favoriser l'intégration et l'accompagnement des nouveaux agents. Il s'agit également de garantir l'équité de tous les agents et de lutter contre les discriminations, en favorisant le bien-être au travail ou en favorisant l'égalité professionnelle hommes / femmes.



Service public départemental

ACTU

Une nouvelle organisation des services a été proposée, préalable indispensable à toute démarche visant à améliorer le fonctionnement de la collectivité et à favoriser le bien-être au travail. Les objectifs de cette réorganisation sont multiples : développer la transversalité, mutualiser les moyens, renforcer l'efficacité des fonctions supports, éviter l'éparpillement des compétences à travers les différentes directions.

Un cadre général a ainsi été défini en septembre 2015, cadre qui a ensuite été décliné au sein de chaque nouvelle entité en concertation avec les agents et en prenant en compte le mieux possible leurs perspectives d'évolution.

REPÈRES

- > Le projet d'administration en chiffres : 19 réunions du 11 mars au 15 mai 2014, 900 agents participant, 6 réunions décentralisées, plus de 500 réponses d'agents au questionnaire (soit un taux de réponse de 41 %).
- > Ce questionnaire a par exemple montré que 62 % des agents connaissent « *plutôt bien* » les missions du Département. 60 % des agents considèrent que les usagers ont une bonne image du Département. 66 % des répondants sont « *assez satisfaits* » de leur travail et 20 % « *très satisfaits* ».



Ils ont dit...

« *La gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences est une gestion anticipative et préventive des ressources humaines, qui se doit de prendre en compte le projet de l'exécutif et le contexte général comme la réforme territoriale en répondant autant que possible aux aspirations des agents. C'est l'un des points clés de la réussite de la nouvelle organisation du service public départemental. La concertation menée auprès des agents constitue également un élément essentiel qui fonde la légitimité du projet et permet de fédérer l'ensemble des acteurs de l'institution départementale* », explique Christine Cabos, directrice des Ressources humaines.

Et aussi...

Le Département souhaite placer l'usager au cœur de son action. Le service public départemental doit en effet être rendu avec un objectif d'efficacité pour mieux répondre aux besoins de la population. Les démarches consultatives et participatives seront développées. Le Département va également travailler à l'élaboration du schéma départemental d'amélioration d'accès aux services publics. L'objectif est d'assurer l'égalité d'accès aux services publics et de combler les zones déficitaires sur le territoire.

Management de proximité

Inscrire le management dans une démarche d'amélioration continue a été défini comme un enjeu majeur du projet d'administration. Les actions mises en œuvre s'attacheront à renforcer le management de proximité pour améliorer le fonctionnement et l'organisation. Il s'agira également de développer une culture commune par objectifs, en apportant des outils spécifiques et en élaborant une charte du management.

PERSPECTIVES 2016

Mettre en œuvre
le plan d'actions 2015-
2020 en concertation avec
les directions concernées
Élaborer des projets de
direction et service
Élaborer une charte
du management

Perspectives 2016

- **Développer la culture et les procédures d'évaluation** afin d'estimer l'efficacité des actions du Département. Travail à mener en étroite concertation entre la Direction générale adjointe modernisation, développement durable et évaluation, et le pôle contrôle de gestion audit interne.
- Saisir l'opportunité de la refondation des politiques départementales pour **continuer à insuffler du DD dans les actions du Département**, par un travail **transversal** et grâce à un accompagnement de toutes les directions.
- S'appuyer sur la **consultation citoyenne** et sur les **démarches participatives** pour refonder les politiques publiques du Département.
À titre d'exemple, la consultation « Construisons NOTRe 47 », menée dans le contexte de la loi NOTRe et des contraintes budgétaires auxquelles sont soumises les collectivités, a permis de recueillir plus de 12 700 avis citoyens et viendra nourrir les travaux de l'assemblée départementale dès l'exercice budgétaire 2016.
Une approche similaire sera réalisée dans le cadre du schéma départemental d'amélioration de l'accès des services au public.



- S'appuyer sur l'appel à projets 2016 lancé dans le cadre du programme opérationnel national du **fonds social européen**, afin de développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de **l'insertion et de l'économie sociale et solidaire**, et pour mobiliser employeurs et entreprises dans les parcours d'insertion.

Glossaire

Agro-écologie : développement de couverture permanente des sols et valorisation de la biomasse *via* l'agroforesterie.

Arbio Aquitaine : cette association a changé de nom le 1^{er} janvier 2016 à la suite de la réforme territoriale. Arbio Aquitaine est ainsi devenue Interbio Aquitaine / Limousin / Poitou-Charentes.

Atlas des paysages : ce site Internet est un outil de connaissance et de reconnaissance des paysages. Il donne une vision globale et légendée des paysages ordinaires, communs ou spécifiques qui reflètent les qualités paysagères multiples des territoires du Lot-et-Garonne. L'atlas a parmi ses objectifs l'ambition de fournir aux élus et aux aménageurs des connaissances suffisantes pour qu'ils puissent définir leurs politiques d'aménagement en tenant compte de la dimension paysagère pour préserver le cadre de vie de leurs administrés.

Cluster : un cluster est un groupe d'entreprises et/ou d'institutions travaillant dans un même domaine d'activités, proches géographiquement, reliées entre elles et complémentaires, ou potentiellement en concurrence, mais développant néanmoins des coopérations. Ces groupements permettent à des entreprises de travailler ensemble pour leur développement et d'avoir accès à une R&D (Recherche et Développement) qu'elles ne pourraient financer individuellement. Chacun apporte sa part d'expertise, de travail, de connaissance ou d'innovation et tous les adhérents bénéficient des résultats qu'ils n'auraient pu espérer obtenir seuls. Au-delà d'un travail en équipe, les clusters sont une réelle opportunité pour développer les activités, gagner en compétitivité et créer *in fine* des emplois.

Colibris (légende du) : légende amérindienne dont la morale explique que face à l'immensité de la tâche liée aux bouleversements climatiques, chacun d'entre nous (colibri) peut et doit faire sa part.

COP 21 : 21^e Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP 21 / CMP 11) qui s'est tenue à Paris du 30 novembre au 11 décembre 2015.

Économie circulaire : l'économie circulaire désigne un concept économique qui s'inscrit dans le cadre du développement durable et dont l'objectif est de produire des biens et des services tout en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières, de l'eau et des sources d'énergie. Il s'agit de déployer une nouvelle économie circulaire, et non plus linéaire, fondée sur le principe de « refermer le cycle de vie » des produits, des services, des déchets, des matériaux, de l'eau et de l'énergie.

(source : site du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie).

Ripisylve : c'est l'ensemble des formations boisées, buissonnantes et herbacées présentes sur les berges d'un cours d'eau, d'une rivière ou d'un fleuve.

Sciences participatives : il s'agit d'opérations menées en partenariat entre des observateurs citoyens et une structure à vocation scientifique, ayant pour objectif d'étudier un phénomène dans le cadre d'un protocole spécifique.

Sigles

A 21 : Agenda 21

APA : Allocation personnalisée d'autonomie

Cater : Cellule d'animation territoriale à l'entretien des rivières

CDT : Comité départemental du tourisme

Cetab : Centre d'études et terre d'accueil des blés

DD : Développement durable

DGFIP : Direction générale des Finances publiques

DRH : Direction des ressources humaines

EEDD : Éducation à l'environnement pour un développement durable

ENS : Espaces naturels sensibles

GES : Gaz à effet de serre

GIEE : Groupements d'intérêt économique et environnemental

HQE : Haute qualité environnementale

LED : Light-emitting diode ou en français Diode électroluminescente (Del)

MDPH : Maison départementale des personnes handicapées

MEDDE : Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

PCET : Plan climat énergie territorial

PCH : Prestation de compensation du handicap

PDALPD : Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées

PMI : Protection maternelle et infantile

RSA : Revenu de solidarité active

Satese : Service d'assistance technique en épuration et suivi des eaux

SDAEP : Schéma directeur d'alimentation en eau potable

TAFTA : Traité de libre-échange transatlantique (TAFTA en anglais)

téqCO₂ : Tonnes équivalents CO₂ (unité de mesure qui prend en compte l'ensemble des GES, pas uniquement le CO₂)

[illegible]

Document réalisé par la Direction de la Communication,
en partenariat avec la Direction générale des services
départementaux

Tél. : 05 53 69 45 11 – Fax : 05 53 69 45 16
communication@lotetgaronne.fr – www.lotetgaronne.fr

Création graphique : D'clics

Impression : service reprographie de la DAGL (Direction
Affaires générales et Logistique) du Conseil départemental

Photographies : CD47 – Xavier Chambelland ; CD47 - Dafe ;
Thierry Breton ; Alexandre Mouaci

**COMMISSION ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET RESSOURCES
HUMAINES**

SEANCE DU 29 Février 2016
N° 8001

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
CONSACREE A LA DECISION MODIFICATIVE N°2 2015**

DECIDE :

- d'approuver, en application de l'article L.3121-13 du Code général des collectivités territoriales, le procès-verbal de la réunion du Conseil départemental du 20 novembre 2015 relative à la Décision Modificative n°2 de 2015.

Transmission à la préfecture	Signataire
Transmis le 2 Mars 2016 à la préfecture de Lot-et-Garonne	Le Président du Conseil Départemental Pierre CAMANI

**COMMISSION FINANCE, PATRIMOINE ET ÉVALUATION DES
POLITIQUES PUBLIQUES**

SEANCE DU 29 Février 2016
N° 9001

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2016

DECIDE :

- de prendre acte du rapport d'orientations budgétaires pour 2016 présenté par M. le Président du Conseil départemental et de la tenue du débat contradictoire qui a eu lieu en application de l'article L.3312-1 du Code général des collectivités territoriales.

Transmission à la préfecture	Signataire
Transmis le 2 Mars 2016 à la préfecture de Lot-et-Garonne	Le Président du Conseil Départemental Pierre CAMANI



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOT-ET-GARONNE

Orientations budgétaires 2016



INTRODUCTION	<i>Page</i>	7
I – RÉUSSIR LA NÉCESSAIRE REFONDATION DES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES	<i>Page</i>	9
1.1 CONTEXTE NATIONAL ET LOCAL	<i>Page</i>	9
1.1.1 Une situation économique en légère amélioration	<i>Page</i>	9
1.1.2 Finances publiques : priorité à la maîtrise des dépenses publiques	<i>Page</i>	11
1.1.3 Contexte socio démographique du Lot-et-Garonne	<i>Page</i>	15
1.1.3.1 Une population plus âgée comparée à la moyenne métropolitaine	<i>Page</i>	15
1.1.3.2 Une économie marquée par l'agriculture et le tertiaire non-marchand	<i>Page</i>	16
1.1.3.3 Un territoire affecté par le chômage et la précarité	<i>Page</i>	18
1.2 LA LOI NOTRE, UNE NOUVELLE DONNE POUR LES DÉPARTEMENTS	<i>Page</i>	20
1.2.1 Des Départements recentrés	<i>Page</i>	20
1.2.2 Les dispositions particulières en matière économique et agricole	<i>Page</i>	20
1.3 LA CONSULTATION CITOYENNE « CONSTRUISONS NOTRE 47 » POUR MIEUX CERNER LES ATTENTES DES LOT-ET-GARONNAIS	<i>Page</i>	22
1.3.1 Une capacité à se projeter vers l'avenir	<i>Page</i>	22
1.3.2 Des thèmes prioritaires spécifiques à un département rural	<i>Page</i>	23
1.3.3 Des actions plébiscitées en phase avec la vocation de solidarité et de proximité de notre collectivité	<i>Page</i>	23
1.3.4 Des attentes en matière d'efficacité du service public départemental	<i>Page</i>	23
1.3.5 Le souci constant d'un juste équilibre entre « qualité de vie » et « innovation »	<i>Page</i>	23
1.4 DES REFONDATIONS NÉCESSAIRES	<i>Page</i>	24
1.4.1 Au niveau des politiques départementales	<i>Page</i>	24
1.4.2 Et de l'administration départementale	<i>Page</i>	25
1.5 DE NOUVELLES PERSPECTIVES POUR NOS TERRITOIRES	<i>Page</i>	26
1.5.1 Un accompagnement spécialisé du Département pour soutenir les projets communaux	<i>Page</i>	26
1.5.2 Ingénierie conseil en matière agricole	<i>Page</i>	27
1.6 LA NÉCESSITÉ DE CONTRACTUALISER AVEC LA RÉGION	<i>Page</i>	28
1.6.1 Les dispositifs en cofinancement régional éligibles au plan de développement rural aquitain	<i>Page</i>	28
1.6.2 Les dispositifs qui n'appelleront pas de financement régional mais une nécessaire approbation	<i>Page</i>	29
1.6.3 Les dispositifs exceptionnels pour un partenariat régional	<i>Page</i>	29
1.6.4 Des négociations sur les compétences transférées ou perdues	<i>Page</i>	29
1.6.4.1 La régionalisation des transports	<i>Page</i>	29
1.6.2.2 L'accès et l'amélioration du logement	<i>Page</i>	30

1.7 ÉLABORATION DE SCHÉMAS DE CHEF DE FILÂT ET LA CONFÉRENCE TERRITORIALE DE L'ACTION PUBLIQUE	<i>Page</i>	30
1.7.1 Les schémas de chef de filât	<i>Page</i>	30
1.7.2 La conférence territoriale de l'action publique	<i>Page</i>	30
 II - LE DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE PARTENAIRE DES LOT-ET-GARONNAIS ET DE SES TERRITOIRES	 <i>Page</i>	 31
2.1 GARANTIR L'ACCÈS DES SERVICES AU PUBLIC SUR TOUT LE TERRITOIRE	<i>Page</i>	31
2.2 DES COMPÉTENCES SOCIALES RÉAFFIRMÉES	<i>Page</i>	32
2.2.1 Une croissance soutenue des dépenses de solidarité	<i>Page</i>	33
2.2.2 Garantir de façon efficiente l'autonomie des personnes âgées	<i>Page</i>	37
2.2.3 Poursuivre une politique volontariste en matière d'insertion	<i>Page</i>	38
2.2.4 Réformer pour plus d'efficacité notre politique en matière d'enfance	<i>Page</i>	39
2.2.5 Protéger les populations	<i>Page</i>	40
2.3 RENOUELER LA POLITIQUE D'ACCOMPAGNEMENT TERRITORIAL	<i>Page</i>	43
2.4 ACCOMPAGNER LES PROGRAMMES EUROPÉENS DE COHÉSION	<i>Page</i>	45
2.5 MAINTENIR NOS INVESTISSEMENTS EN FAVEUR DU RÉSEAU ROUTIER	<i>Page</i>	46
2.5.1 Soutenir la maintenance du réseau	<i>Page</i>	46
2.5.2 Faire de la sécurité routière une priorité	<i>Page</i>	46
2.5.3 Moderniser les infrastructures et l'organisation départementale dédiée	<i>Page</i>	47
2.5.3.1 – Le réseau routier	<i>Page</i>	47
2.5.3.2 – L'organisation	<i>Page</i>	48
2.6 RELIER NOS TERRITOIRES : LES AXES DU CONTRAT DE PLAN ÉTAT – RÉGION	<i>Page</i>	51
2.6.1 RN 21 Agen Villeneuve-sur-Lot	<i>Page</i>	51
2.6.2 Les aménagements en rive gauche	<i>Page</i>	52
2.7 ENCOURAGER LA MOBILITÉ DOUCE ET LES TRANSPORTS EN COMMUNS	<i>Page</i>	52
2.7.1 Liaisons cyclables	<i>Page</i>	52
2.7.2 Navigation	<i>Page</i>	53
2.7.3 Transports urbains et interurbains	<i>Page</i>	53
2.8 MAINTENIR LA LIAISON AÉRIENNE AGEN-PARIS JUSQU'À LA MISE EN SERVICE DE LA LGV TOURS-BORDEAUX	<i>Page</i>	53
2.9 LES PROJETS GPSO	<i>Page</i>	54
2.10 CONTRIBUER À LA PRÉSERVATION DE SERVICES PUBLICS RÉGALIENS SUR LE TERRITOIRE	<i>Page</i>	54
2.10.1 Le Service Départemental d'Incendie et de Secours	<i>Page</i>	54
2.10.2 Les casernes de gendarmeries	<i>Page</i>	55

2.11 ENCOURAGER LES ASSOCIATIONS ET LE BÉNÉVOLAT	<i>Page</i>	56
2.11.1 Fédérer autour des notions de citoyenneté et de bénévolat	<i>Page</i>	56
2.11.2 Inciter dès le plus jeune âge	<i>Page</i>	56
2.12 POURSUIVRE L'ACCOMPAGNEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE	<i>Page</i>	57
2.12.1 Accompagner les clubs et comités sportifs	<i>Page</i>	57
2.12.2 Encourager la pratique du sport pour tous	<i>Page</i>	58
2.12.3 Promouvoir et favoriser le développement maîtrisé des sports de nature	<i>Page</i>	58
 III - UN DÉPARTEMENT FIER DE SON PATRIMOINE, DE SA CULTURE ET DE SES PRODUCTIONS LOCALES	 <i>Page</i>	 60
3.1 UNE POLITIQUE AMBITIEUSE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL EN MATIÈRE DE TOURISME	<i>Page</i>	60
3.1.1 Des états généraux du tourisme	<i>Page</i>	60
3.1.2 La poursuite des opérations liées au projet Center Parcs	<i>Page</i>	61
3.1.3 Le plan départemental de l'itinérance	<i>Page</i>	61
3.2 UN SOUTIEN INDÉFECTIBLE AU MONDE RURAL ET AGRICOLE	<i>Page</i>	62
3.2.1 Développer le conseil auprès des filières agricoles	<i>Page</i>	62
3.2.2 Soutenir la dynamique bio	<i>Page</i>	63
3.2.3 Poser les bases d'une stratégie départementale d'aménagement de l'espace rural, agricole et forestier	<i>Page</i>	63
3.2.4 Animer et promouvoir l'agriculture du Lot-et-Garonne	<i>Page</i>	63
3.2.5 Soutenir la préservation et la restauration de la qualité de l'environnement et du cadre de vie	<i>Page</i>	65
3.2.5.1- Améliorer la connaissance et le suivi de la qualité de l'eau, des milieux naturels et des paysages.	<i>Page</i>	65
3.2.5.2 - Améliorer le cadre de vie par des opérations de préservation ou de restauration des espaces naturels (rétablissement des continuités écologiques, Arbre dans le Paysage rural, etc.)	<i>Page</i>	66
3.3 ACCOMPAGNER LES ACTIONS PHARES DE LA CITOYENNETÉ	<i>Page</i>	68
3.3.1 Agir pour son territoire	<i>Page</i>	68
3.3.2 Vivre ensemble	<i>Page</i>	68
3.3.3 Partager une histoire commune	<i>Page</i>	68
3.3.4 Soutenir les projets structurants citoyens	<i>Page</i>	68
3.4 MAINTENIR LE SOUTIEN AU SECTEUR CULTUREL	<i>Page</i>	69
3.4.1 Répondre pleinement aux compétences réglementaires	<i>Page</i>	69
3.4.2 Renforcer les liens entre les acteurs culturels	<i>Page</i>	69
3.4.3 Être un levier d'initiatives et d'aménagement du territoire	<i>Page</i>	70
3.4.4 Restructurer la Convention éducative autour des collèges	<i>Page</i>	70
3.4.5 Développer une politique cinématographique sur le territoire	<i>Page</i>	70
3.4.6 Soutenir la création, la diffusion et l'action culturelle et patrimoniale	<i>Page</i>	71
3.4.7 Conduire les opérations directes ancrées et complémentaires avec le territoire	<i>Page</i>	71

3.5	RECENTRER LES ACTIONS EN FAVEUR DU LOGEMENT	<i>Page</i>	71
3.5.1	Solder les engagements auprès des bailleurs sociaux (parc public), des particuliers et des structures ou associations	<i>Page</i>	71
3.5.2	Poursuivre l'engagement au parc public	<i>Page</i>	71
3.5.3	Réfléchir à réalisation d'un EPFL	<i>Page</i>	72
IV	LE DÉPARTEMENT, TERRE DE RÉUSSITES	<i>Page</i>	73
4.1	PARTICIPER À L'ANIMATION ET À LA PROMOTION ÉCONOMIQUE DU DÉPARTEMENT	<i>Page</i>	73
4.2	RÉUSSIR LA RÉVOLUTION NUMÉRIQUE EN LOT-ET-GARONNE	<i>Page</i>	74
4.2.1	Consolider et améliorer les réseaux haut débit existants par la montée en débit des réseaux wimax	<i>Page</i>	76
4.2.2	S'investir pleinement dans les actions du syndicat mixte Lot-et-Garonne numérique	<i>Page</i>	77
4.2.3	Contribuer à l'amélioration de la couverture en téléphonie mobile	<i>Page</i>	78
4.2.4	Accompagner les usages numériques	<i>Page</i>	78
4.3	CONTRIBUER À LA RÉUSSITE SCOLAIRE DES COLLÉGIENS	<i>Page</i>	79
4.3.1	Accompagner le fonctionnement des collèges	<i>Page</i>	79
4.3.2	Améliorer l'accueil des collégiens	<i>Page</i>	80
4.3.3	Renforcer les partenariats éducatifs	<i>Page</i>	82
4.3.4	Soutenir l'orientation	<i>Page</i>	84
4.3.5	Promouvoir l'éducation à l'environnement et au développement durable	<i>Page</i>	84
4.3.6	Maintenir la qualité et la gratuité des transports scolaires	<i>Page</i>	85
V	DES PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES CONTRAINTES POUR 2016	<i>Page</i>	86
5.1	DES RESSOURCES DÉPARTEMENTALES EN NETTE DIMINUTION	<i>Page</i>	86
5.1.1	La contribution au redressement des comptes publics	<i>Page</i>	86
5.1.2	La chute de l'épargne brute	<i>Page</i>	87
5.2	LA POURSUITE DE LA MAÎTRISE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	<i>Page</i>	88
5.3	L'ÉVOLUTION DE LA DETTE ET LES PERSPECTIVES 2016	<i>Page</i>	90
5.3.1	Un contexte monétaire et financier plutôt favorable	<i>Page</i>	90
5.3.2	La structure de la dette départementale	<i>Page</i>	92
5.3.2.1	- Un endettement contenu	<i>Page</i>	92
5.3.2.2	- Un encours de dette diversifié et structurellement sain.	<i>Page</i>	92
5.3.2.3	- Extinction de la dette et évolution des annuités	<i>Page</i>	96
5.3.2.4	- Les ratios	<i>Page</i>	96
5.3.2.5	- La stratégie en matière de mobilisation d'emprunts 2015	<i>Page</i>	98
5.4	LES PERSPECTIVES 2016 EN MATIÈRE DE GESTION DE DETTE	<i>Page</i>	99
5.5	UNE GESTION RIGOUREUSE DE LA DÉPENSE PUBLIQUE DÉPARTEMENTALE RECONNUE	<i>Page</i>	99

5.6 – DES MESURES CONCRÈTES POUR STABILISER LA SITUATION DU DÉPARTEMENT	<i>Page 101</i>
5.6.1 Une gestion efficace des ressources humaines	<i>Page 101</i>
5.6.1.1- Plafonner l'évolution nette des dépenses de personnel	<i>Page 101</i>
5.6.1.2 - Renforcer l'insertion des travailleurs en situation de handicap	<i>Page 103</i>
5.6.1.3- Préserver la santé des agents et améliorer leurs conditions de vie au travail	<i>Page 103</i>
5.6.1.4- Consolider l'action sociale en faveur des agents	<i>Page 104</i>
5.6.1.5 - Développer la professionnalisation	<i>Page 104</i>
5.6.2.6 - Favoriser l'insertion par l'emploi temporaire	<i>Page 105</i>
5.7- UNE GESTION PATRIMONIALE RESSERRÉE	<i>Page 105</i>
5.7.1 Une exploitation des bâtiments plus sobre en énergie	<i>Page 106</i>
5.7.2 L'éligibilité des dépenses de maintenance des bâtiments publics au Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	<i>Page 107</i>
5.7.3 Une économie de moyens socialement responsable	<i>Page 107</i>
5.7.4 Le recours aux nouvelles technologies, facteur d'économies	<i>Page 107</i>
VI LES PRÉCONISATIONS DE LA COMMISSION DE REFONDATION DES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES	<i>Page 108</i>
ANNEXES	<i>Page 111</i>

En 2016 et pour les années à venir, le Département de Lot-et-Garonne devra faire face à des défis majeurs :

- surmonter des difficultés budgétaires croissantes ;
- et redéfinir ses politiques publiques dans le cadre de la loi NOTRe.

Même si la rigueur de la gestion budgétaire du Département de Lot-et-Garonne a été saluée (étude IFRAP et enquête SUD-OUEST) en 2015, classant le Département de Lot-et-Garonne dans la catégorie des 12 Départements de France considérés comme bons gestionnaires, il n'en demeure pas moins que la situation budgétaire est particulièrement tendue.

Ces difficultés sont principalement liées à :

- la forte hausse des dépenses d'actions sociales (APA, RSA, PCH) qui pèsent lourdement sur les départements ruraux à la population vieillissante et au chômage élevé ;
- et la baisse des dotations de l'Etat qui vient accentuer les déséquilibres financiers.

Anticipant ces difficultés à venir, la collectivité a décidé de remettre à plat l'ensemble de ses politiques départementales. Ainsi, le chantier de la refondation des politiques publiques a été organisé avec la volonté d'associer l'ensemble des conseillers départementaux.

Pour ce faire, une commission dite de « refondation des politiques départementales » rassemblant des élus des trois groupes politiques représentés au sein de l'assemblée départementale a été instaurée. Réunie à cinq reprises depuis le mois de novembre 2015, elle a adopté, le 3 février, à l'unanimité de ses membres, des préconisations qui sont versées au présent rapport. Celui-ci contient en annexe les deux résolutions, validant ces préconisations, adoptées à l'unanimité par les conseillers départementaux lors d'une séance spéciale le 8 février.

Cette démarche originale et exemplaire a été assortie d'une consultation lancée au dernier trimestre 2015, sous forme de questionnaire, des Lot-et-Garonnais et des élus communaux.

La commission de refondation intergroupes a jeté les bases d'un pacte de gouvernance reposant :

- d'une part sur le principe de stabilité fiscale
- d'autre part sur la préservation de la capacité d'investissement de la collectivité départementale.

Le choix de ne pas augmenter la fiscalité traduit le respect des engagements pris devant les Lot-et-Garonnais lors du renouvellement de mars 2015.

Parallèlement, la restauration de la capacité d'autofinancement du Département est rendue d'autant plus nécessaire qu'elle conditionne notre capacité à investir pour soutenir la commande publique et préparer l'avenir du Lot-et-Garonne et des Lot-et-Garonnais. Cet indispensable effort de refondation, qui implique une gestion encore plus exigeante des ressources publiques, doit nous permettre de reconstituer progressivement notre capacité d'investissement afin de continuer à promouvoir des

projets améliorant la qualité de vie de nos concitoyens et à assumer les investissements visant à développer la compétitivité de notre département.

Dans ce contexte budgétaire délicat, qui affecte toutes les collectivités, le Département devra se recentrer sur ses compétences essentielles.

En 2016 et pour les années qui viennent, le Département devra continuer à assurer les solidarités sociales et territoriales, mais il ne pourra le faire seul. Sans une politique de péréquation financière nationale forte, il sera difficile de faire face aux échéances.

Une négociation importante entre l'Assemblée des Départements de France et le Gouvernement sera conduite en 2016, afin que la charge particulièrement lourde et dynamique du RSA ces dernières années soit mieux prise en compte par l'Etat.

Au demeurant, dès l'automne 2015, j'ai saisi le Premier ministre pour l'alerter plus spécifiquement sur la situation de notre Département. Je suis également intervenu régulièrement au sein du bureau de l'ADF et je reste très attentif aux discussions entre les Département et le gouvernement. À cet égard, un prochain rendez-vous décisif interviendra le 25 février 2016.

Certes, la situation est difficile et beaucoup d'incertitudes demeurent, mais le Département est déterminé à assurer ses missions essentielles auprès des personnes âgées, des personnes handicapées, des personnes en insertion ou en difficulté.

Si la rationalisation budgétaire est une priorité, l'investissement l'est tout autant, et cette situation n'empêchera pas le Département de soutenir les grands projets.

L'entretien et la modernisation des routes départementales, l'amélioration des conditions d'accueil et de restauration dans les collèges, et les politiques de proximité demeureront des priorités d'actions départementales.

Plus généralement, le développement du numérique, des infrastructures routières, la démographie médicale et les services au public, le tourisme et, le développement économique continueront de marquer les interventions de la collectivité.

Les orientations budgétaires 2016 s'inscrivent également dans un nouveau contexte institutionnel défini par la mise en œuvre de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation territoriale de la République (NOTRe) qui conforte le rôle central des Départements en termes de solidarités sociales et territoriales.

L'année 2016 sera donc une année de concertation avec la Région sur les domaines de l'économie, de l'agriculture ou encore du logement, afin que les actions du Département s'inscrivent en complémentarité des aides régionale afin de poursuivre les conditions favorables au développement du Lot-et-Garonne.

Année de transition, 2016 nous donnera le temps de redéfinir les termes de notre partenariat avec les communes, la nouvelle Région et plus globalement l'ensemble de nos partenaires.

Grâce à l'évolution de nos pratiques, le Conseil départemental demeurera un acteur irremplaçable du dynamisme des territoires et de l'expression des solidarités de proximité.

I – RÉUSSIR LA NÉCESSAIRE REFONDATION DES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES

Les Départements dans leur ensemble sont à un moment décisif de leur histoire :

- d'une part, en raison de l'absence de compensation juste et pérenne par l'État, des allocations de solidarité nationale, qui met en péril leur équilibre budgétaire,
- et, d'autre part, par la promulgation de la loi portant Nouvelle Organisation territoriale de la République (NOTRe), qui impose une redéfinition des interventions départementales.

1.1 CONTEXTE NATIONAL ET LOCAL

1.1.1 – UNE SITUATION ÉCONOMIQUE EN LÉGÈRE AMÉLIORATION

Les incertitudes sur la croissance restent présentes mais des indicateurs mieux orientés permettent d'envisager le retour à une situation plus favorable en 2016.

La France a retrouvé une croissance de 1,1 % en 2015 et une perspective de 1,5 % est attendue pour 2016.

Si, au niveau des entreprises, l'amélioration est intervenue grâce au crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, et à la baisse du prix du pétrole, du côté des ménages la consommation est montée à 1,6 % en 2015.

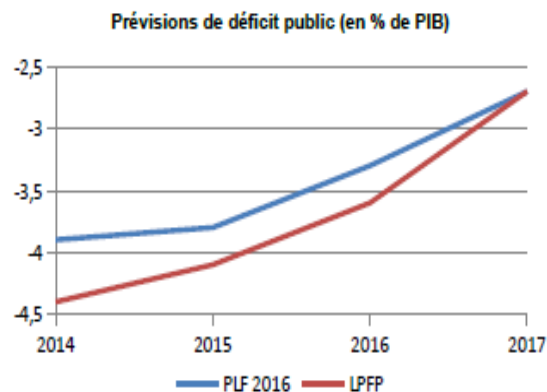
Le taux élevé du chômage devrait se stabiliser marquant l'amorce d'une reprise. L'ensemble de la zone euro renoue avec la croissance : l'Espagne continue son redressement et l'Allemagne devrait connaître une croissance proche de 2 % l'obligeant à augmenter sa dépense publique de 0,4 point de PIB. Le dynamisme retrouvé de l'Allemagne, premier partenaire commercial de la France, devrait avoir des répercussions positives pour la France.

En outre, le niveau des taux d'intérêt historiquement bas, la dépréciation de l'euro qui devrait soutenir les exportations et le prix du baril de pétrole qui a permis à la France d'économiser 20 milliards d'euros sur un an, concourront à assurer une bonne progression du pouvoir d'achat sur la première moitié de l'année.

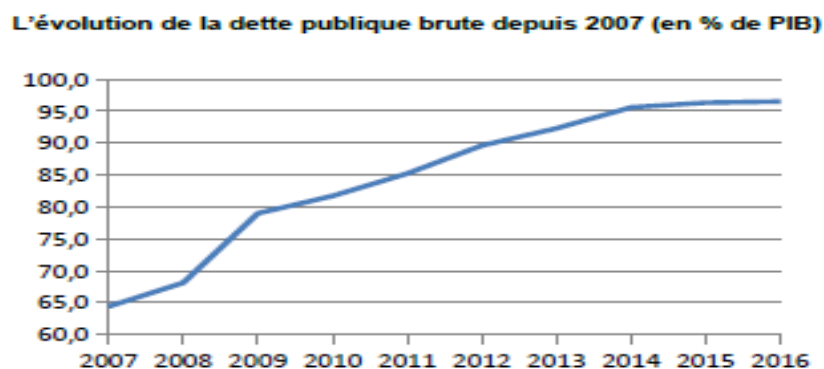
Enfin, la situation du secteur de la construction s'améliore même si le redressement est lent.

Ce sont autant de facteurs qui soutiendront l'économie française en 2016. De plus, la moindre ouverture de notre économie en direction des pays émergents devrait lui permettre d'amortir les soubresauts de l'économie mondiale.

Dans ce contexte, la loi de finances 2016 confirme la tenue des engagements gouvernementaux pris pour réduire le déficit public. Elle traduit la poursuite de la mise en œuvre du plan d'économie de 50 milliards d'euros présenté en 2014 qui permet la résorption du déficit tout en faisant baisser les prélèvements obligatoires et en assurant le financement des politiques publiques prioritaires (sécurité, défense, justice, culture et éducation).



La prévision du déficit public de 3,3 % en 2016, après 3,8 % en 2015 est confirmée. Le déficit structurel de 1,7 % en 2015, au plus bas depuis quinze ans, pour atteindre 1,2 % en 2016.



Quant à la dette publique, son niveau devrait se stabiliser (en 2016) à 96,5 % du PIB après un accroissement modéré en 2015 de 0,7 point. La dynamique de la dette publique qui prévalait depuis une décennie serait ainsi endiguée après avoir progressé de 25 points de PIB entre 2007 et 2012 et de 6 points depuis deux ans.

1.1.2 - FINANCES PUBLIQUES : PRIORITÉ À LA MAÎTRISE DES DÉPENSES PUBLIQUES

Le plan d'économie est donc poursuivi, et même complété pour tenir compte des impacts du ralentissement de l'inflation.

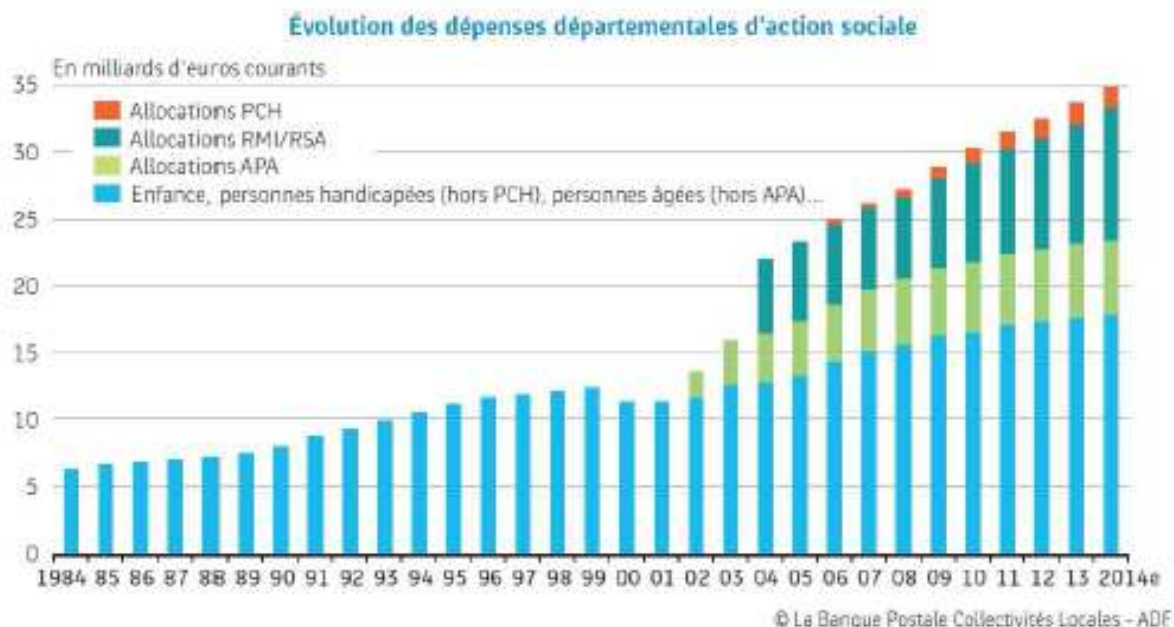
Dès 2015, les collectivités ont été associées à cet effort de redressement des comptes de la nation en fonction de leur poids dans la dépense publique (20,9 % en 2013).

Sur la période 2015 à 2017, cela se traduira, au plan local, par une baisse à hauteur de 11 milliards des concours financiers versés par l'Etat aux différentes catégories de collectivités.

Ainsi, en 2016, les efforts d'économies mobiliseront, une nouvelle fois, l'ensemble des administrations publiques et donc les collectivités territoriales, dont la contribution s'élèvera à 3,5 milliards d'euros (contribution revue légèrement à la baisse par rapport à ce que prévoyait la LPFP - 3,7 Md€ - du fait des mesures de soutien à l'investissement).

À ce titre, de même qu'en 2015, les Départements verront, en 2016, leurs dotations diminuer de 1, 14 Mds€ alors qu'ils sont confrontés à un poids croissant des déficits liés à l'importance et au dynamisme des allocations individuelles de solidarité.

Les dépenses sociales sont celles qui ont eu le plus fort impact sur les budgets départementaux. En 10 ans, elles ont été multipliées par deux, comme le montre le graphique ci-dessous :

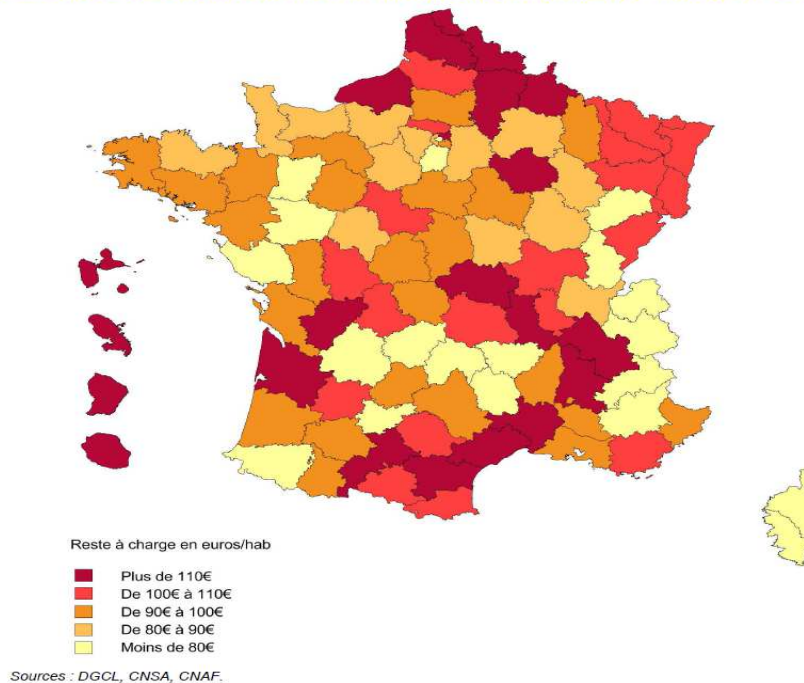


Il est à noter que la quasi-totalité de ces dépenses sociales sont des dépenses obligatoires.

En 2014, au niveau national, les dépenses des allocations individuelles de solidarité ont atteint 16,9 Md€, soit une croissance de 6,4 %. La dynamique de ces dépenses s'explique principalement par l'évolution du revenu de solidarité active, qui représente plus de 80 % de cette augmentation.

Les dépenses du revenu de solidarité active (RSA) s'élèvent à 9,8 Md€ (+9,3%) en 2014, et leur poids n'a cessé de progresser notamment depuis 2008. L'évolution du RSA sur ces dernières années est tout d'abord liée au contexte économique, qui engendre l'accroissement du nombre de bénéficiaires. Elle est également liée à l'augmentation du montant forfaitaire qui a bénéficié de revalorisations supplémentaires de 2 % en septembre 2013 et septembre 2014, dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté qui prévoit une hausse du barème du RSA de 10 % en cinq ans.

Reste à charge des départements en matière de dépenses de RSA, APA et PCH, en 2014



On compte 2,4 millions de foyers bénéficiaires du RSA (avec ou sans activité) en décembre 2014, soit une augmentation de 5,8 % par rapport à décembre 2013.

Les dépenses d'allocation personnalisée d'autonomie (APA) se sont élevées à 5,6 Md€ en 2014. Leur progression est à mettre en relation avec le vieillissement de la population : au 1er janvier 2015, les personnes âgées de 75 ans ou plus représentent 9,1 % de la population, contre 8 % début 2005.

La montée en charge de la prestation de compensation du handicap (PCH) se poursuit avec, en corollaire, la baisse du nombre de bénéficiaires de l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) : le montant total des dépenses au titre de ces deux prestations atteint 2,1 Md€ en 2014, après 2 Md€ en 2013.

Enfin, les dépenses liées aux frais de séjour et d'hébergement (personnes âgées et personnes handicapées) demeurent en constante progression : 12,3 Md€ en 2014, pour l'essentiel en établissement, contre 12 Md€ en 2013.

La difficulté des Départements vient de l'absence de couverture de ces dépenses par des recettes suffisantes ou suffisamment dynamiques.

Il convient de souligner que des discussions entre l'Assemblée des Départements de France et le Gouvernement sont toujours en cours sur le financement pérenne des AIS, les dernières mesures prises étant à l'évidence insuffisantes (relèvement du taux des droits de mutation, transfert des frais de gestion du foncier bâti). La recentralisation du financement du RSA est, par ailleurs, demandée par de nombreux Départements et fait partie des hypothèses étudiées.

Outre les dépenses sociales, les budgets départementaux ont été affectés par les transferts de personnels (notamment pour les collèges et les routes). Les dépenses de personnel sont contraintes et soumises pour partie à des mesures nationales : glissement vieillesse technicité, revalorisation des cotisations sociales (taux de la contribution employeur CNRACL passé de 28,85 % en 2013 à 30,4 % en 2014 et à 30,5% en 2015), reclassements et revalorisation des grilles de salaires des agents de catégorie C et B...

La hausse trop rapide des dépenses sociales et de personnel face à des recettes atones entraîne l'effet de ciseaux. Sa conséquence est la diminution rapide de la capacité d'autofinancement des Départements.

Dans ce contexte, le gel des dotations de l'État entre 2011 et 2013, puis leur diminution à partir de 2014, ont accéléré les difficultés budgétaires des Départements.

Les travaux de prospective, menés au niveau national, font apparaître que la situation financière générale des Départements, au vu des tendances en cours et de projections plutôt prudentes sur les cinq prochaines années, se révélera à court terme insoutenable.

La dégradation structurelle des comptes publics départementaux tient donc à la combinaison de trois facteurs : la montée en puissance inexorable des dépenses de solidarité normées par l'État, la chute des dotations de l'État et la perte importante d'autonomie fiscale consécutive à la réforme de la taxe professionnelle en 2011.

Deux analyses précises ont été réalisées sur le sujet : d'une part celle du cabinet Ressources Consultants Finances pour l'Assemblée des Départements de France (février 2015) et, d'autre part, celle issue du rapport d'information du Sénat, établi au nom de la délégation aux collectivités territoriales (12 novembre 2014).

L'approche prospective à horizon 2020, menée par le cabinet Ressources Consultants Finances, constate entre 2013 et 2015 une puissante dégradation tendancielle de l'épargne nette, appelée à s'accroître en cas de maintien des taux d'évolution actuels des dépenses et recettes. Le délai de désendettement passe de 4,6 ans en 2013 à 8,8 années en 2015. L'importance de la dégradation à court terme dénote par elle-même une insolvabilité latente et l'absence manifeste d'équilibre durable. Dès 2016, le délai de désendettement atteint 24 années et l'épargne nette est nettement négative.

Le rapport du Sénat, quant à lui, souligne qu'avant même l'annonce par l'État de la réduction de 11 Md€ supplémentaires du concours aux collectivités entre 2015 et 2017, la détérioration de la situation moyenne des collectivités se traduit par la multiplication des cas de grandes difficultés financières. Ainsi, en 2013, 10 à 15 % des Départements affichaient d'ores et déjà un encours de dette représentant plus de 15 années d'épargne brute, c'est à dire qu'ils étaient techniquement en situation d'insolvabilité.

L'étude du Sénat montre ainsi que la poursuite « au fil de l'eau » de l'évolution de ces dernières années n'était pas possible, y compris sans la baisse supplémentaire de 11 Md€. Avec cette baisse, et sans ajustement structurel, l'impasse financière deviendra la situation de « droit commun » de nombreuses collectivités à l'horizon 2017, alors que d'importants efforts de gestion ont déjà été réalisés et que des mécanismes de péréquation ont apporté de nouvelles ressources. L'impact serait particulièrement sensible pour les catégories de collectivités les plus fragiles, qui comprennent les villes de plus de 10 000 habitants et les Départements.

Le Sénat précise que près des deux tiers des Départements se retrouveraient ainsi en situation de double déficit, c'est-à-dire qu'ils afficheraient à la fois un déficit de la section de fonctionnement et une incapacité à couvrir l'annuité en capital de la dette avec des ressources propres. Dans un tel cas, la collectivité s'expose à l'intervention du préfet et de la chambre régionale des comptes.

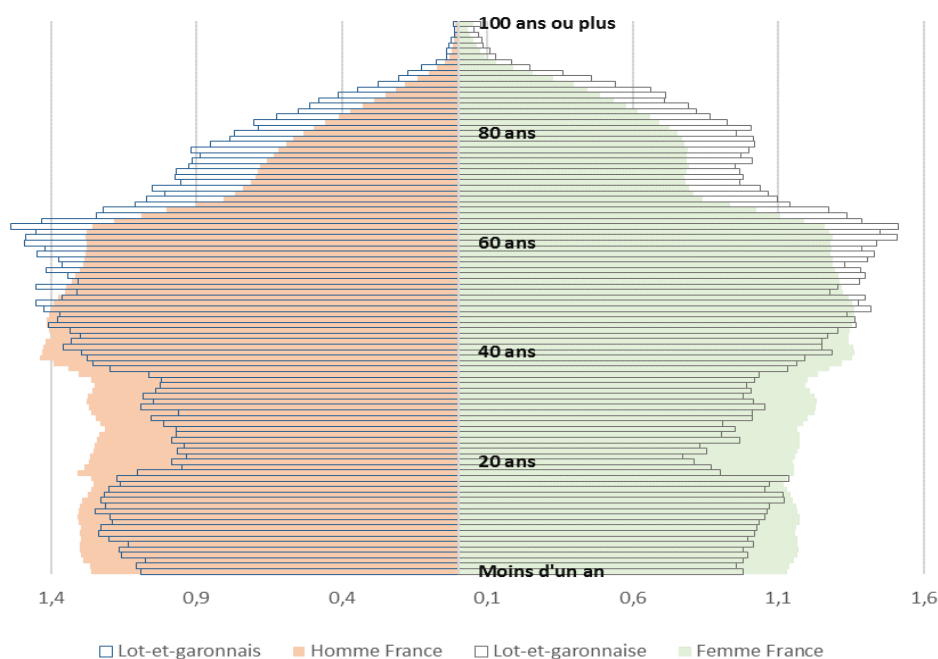
En fin d'année 2015, le Gouvernement a été conduit à créer un nouveau dispositif exceptionnel de soutien pour dix Départements en situation financière très difficile.

Il a certes permis de répondre ponctuellement aux déséquilibres des budgets de ces collectivités mais, en l'absence de réponse pérenne au financement non compensé des compétences sociales, ce sont 30 Départements qui devraient, dès 2016, être en situation de déséquilibre budgétaire et 60 en 2017.

1.1.3 - CONTEXTE SOCIO DÉMOGRAPHIQUE DU LOT-ET-GARONNE

1.1.3.1 - UNE POPULATION PLUS ÂGÉE COMPARÉE À LA MOYENNE MÉTROPOLITAINE

Pyramide des âges (France métropolitaine et Lot-et-Garonne)



Lecture du graphique : Les lot-et-garonnaises âgées de 20 ans représentent 0,8 % de la population féminine du Département alors que la part des femmes âgées de 20 ans de la population française est de 1,15 % soit 40 % de plus.

La pyramide des âges présentée au-dessus permet une confrontation entre la structure de la population (âge, sexe) du Lot-et-Garonne et celle de la France métropolitaine.

Il apparaît que la population départementale est plus âgée. En effet, au 1^{er} janvier 2014, selon l'INSEE, la part des plus de 60 ans résidant dans le département était supérieure de plus de cinq points¹.

Une des raisons, qui peut expliquer ce phénomène, est l'espérance de vie qui demeure aussi bien, pour les femmes que pour les hommes, supérieure dans notre département. Il apparaît effectivement que celle-ci varie entre + 0,5 et + 1 an selon l'âge de référence².

1

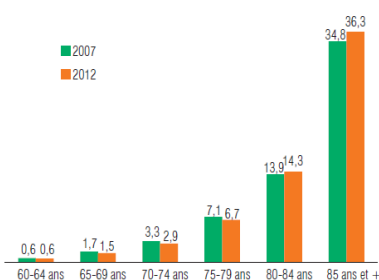
Les plus de 60 ans représentent 31,4 % de la population en Lot-et-Garonne contre 25,7 % pour les autres départements (dont 12,7 % de plus de 75 ans contre 9,8 %)

2

L'espérance de vie est calculée à la naissance, à 20 ans, à 40 ans et à 60 ans

Avec une surreprésentation de la population âgée de plus 75 ans, comparativement à la moyenne existante en province, la population lot-et-garonnaise nécessite des moyens accrus en faveur des personnes âgées.

Taux de dépendance par âge au sens de l'APA
Taux de dépendance, en %



En outre, une étude menée conjointement par la DREES et l'INSEE fait état du taux de dépendance par âge au sens de l'APA.

Elle révèle que plus l'âge augmente plus le taux de dépendance est important.

En 2012, ce taux était de 0,6 % pour les 60-64 ans contre 36,3 % pour les plus de 85 ans.

Le graphique ci-contre, indique que les personnes âgées de moins de 80 ans présentent un taux de dépendance par âge au sens de l'APA inférieur en 2012 par rapport au niveau de 2007 alors que passé 80 ans, ce phénomène s'inverse.

Cette structure démographique peut donc constituer un des motifs qui concourt au niveau des dépenses sociales du Département et plus particulièrement à celui des dépenses liées aux frais de séjours, nettement supérieur à la strate.

En effet, le taux de dépendance, au sens de l'APA, augmentant avec l'âge, la part des plus de 75 ans supérieure de près de 3 points en Lot-et-Garonne comparée aux autres départements implique statistiquement, des charges plus importantes.

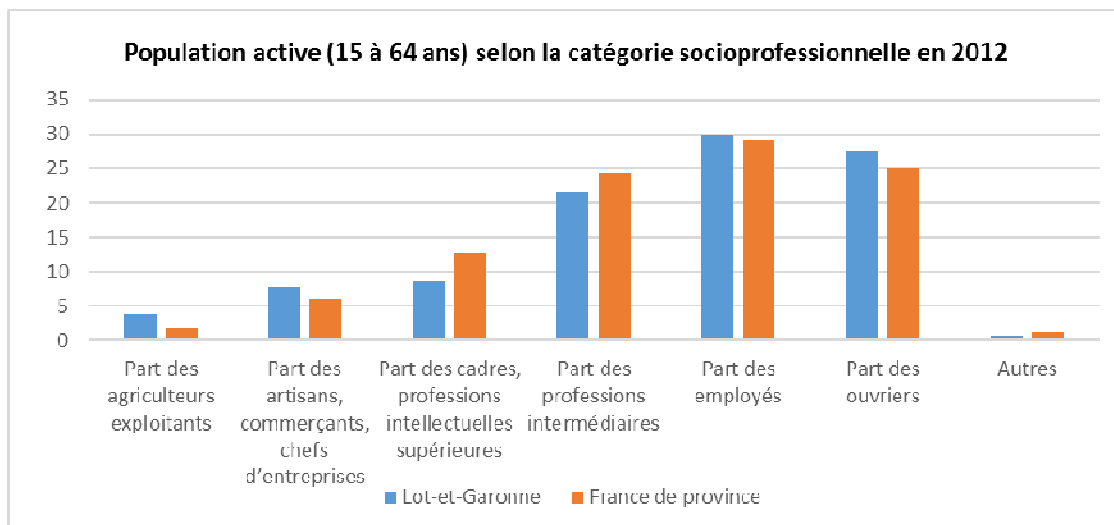
En outre, le vieillissement de la population, phénomène avéré puisque la part des plus de 60 ans a augmenté de plus de 20 % entre 1995 et 2015, participe à l'accroissement des dépenses d'accompagnement des personnes âgées constaté depuis plusieurs années.

1.1.3.2 - UNE ÉCONOMIE MARQUÉE PAR L'AGRICULTURE ET LE TERTIAIRE NON-MARCHAND

Le poids de l'agriculture dans l'économie du Lot-et-Garonne est relativement plus important que la moyenne métropolitaine.

Ce secteur représentait en 2014, 6,8 % de l'emploi total contre 2,5 % pour la France métropolitaine.

Le tertiaire non-marchand est également proportionnellement plus important (33,3 % contre 31,2 %).



La structure de la population active présente également une certaine typicité.

La part des agriculteurs mais également des artisans, commerçants et chefs d'entreprises est notablement représentée (7,8 % en Lot-et-Garonne contre 6,1 % en France hors Ile-de-France).

De plus, la proportion des salariés est moins importante (82 % contre 87 % pour la France hors Ile-de-France).

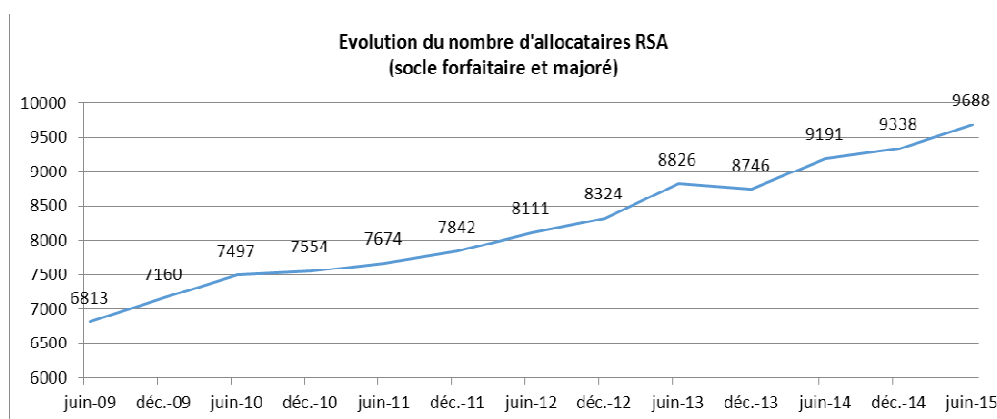
Parmi eux, 11,6 % bénéficient d'un contrat à durée déterminée contre 9,8 % pour la France hors région parisienne.

Le recours au temps partiel est également accru dans le département puisque 19 % des salariés n'occupent pas un poste à temps complet contre 17,9 % pour l'ensemble des salariés français.

1.1.3.3 - UN TERRITOIRE AFFECTÉ PAR LE CHÔMAGE ET LA PRÉCARITÉ

La Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) a recensé au 31 décembre 2014, les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active.

La part des allocataires du RSA pour 1 000 habitants âgés de 15 à 64 ans est plus élevée de près de 15 % dans le Lot-et-Garonne comparée à la France métropolitaine³.



Le graphique ci-dessous montre l'évolution du nombre des allocataires en Lot-et-Garonne.

Le taux de chômage prévisionnel du département calculé au troisième trimestre 2015 est de 10,6 % contre 10,2 % pour la France métropolitaine.

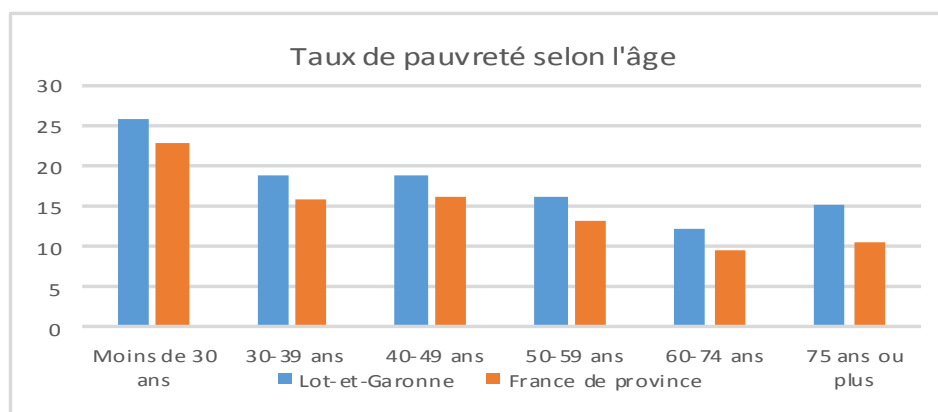
Le Lot-et-Garonne est, de surcroît, caractérisé par un taux de pauvreté⁴ plus élevé de près de 20 % que celui de la France. La pauvreté touche donc les Lot-et-Garonnais plus profondément et ce, à toutes les étapes de leur vie. Ce taux est certainement impacté, comme en Dordogne, par le nombre élevé de petites retraites agricoles.

3

La part des bénéficiaires du RSA (pour 1000 habitants entre 15 et 64 ans) s'établissait pour le Lot-et-Garonne, au 31 décembre 2014, à 58 ‰ contre 50,8 ‰ pour la France métropolitaine.

4

Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le [niveau de vie](#) est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros). L'Insee, comme [Eurostat](#) et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou l'Australie) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des [niveaux de vie](#) de l'ensemble de la population. On privilégie en Europe le seuil de 60 % du niveau de vie médian.



La structure des revenus des ménages du département affiche également certaines disparités.

Ainsi, 55 % des ménages fiscaux du département sont imposés contre 64 % pour la France métropolitaine.

La répartition du revenu disponible est conforme à la structure de la population puisque la part des pensions et retraites dans le revenu est supérieure de plus de 20 % dans le Lot-et-Garonne par rapport à la métropole.

Néanmoins, le revenu disponible pour les ménages lot-et-garonnais reste en retrait⁵. Le constat est identique pour le revenu salarial annuel moyen puisqu'un salarié du département gagnait, en moyenne et en 2012, 18 173 € contre une rémunération moyenne nationale de 19 898 €.

La présentation de différents indicateurs alerte sur certaines caractéristiques de la population lot-et-garonnaise.

Caractérisé par une population proportionnellement plus âgée, confronté à un chômage plus marqué et une pauvreté plus accentuée, le Lot-et-Garonne nécessite l'activation de mécanismes de solidarité et d'accompagnement plus conséquents.

Le Département, et plus encore depuis la promulgation de la loi NOTRe, est conforté dans son rôle d'acteur incontournable qui se doit d'œuvrer de manière plus prononcée qu'ailleurs, afin d'accompagner et de protéger les publics en difficulté.

5

⁷ Le revenu disponible par unité de consommation médian est de 18 132 € pour le Département contre 19 786 € pour la France métropolitaine en 2012 ; le 1^{er} décile est respectivement à 10 011 € contre 10 503 €.

1.2 LA LOI NOTRE, UNE NOUVELLE DONNE POUR LES DÉPARTEMENTS

Loi de rationalisation, la loi NOTRe vise à clarifier la répartition des compétences issue des lois de décentralisation.

Avant la promulgation de cette loi, le Département disposait de la clause de compétence générale lui permettant d'intervenir dans tous les domaines qui n'étaient pas expressément interdits par une loi.

Aujourd'hui, le Conseil départemental ne peut intervenir que dans les domaines de compétences attribuées :

- soit sur son initiative,
- soit en complément d'aides régionales,
- soit par délégation de la Région ou d'un EPCI.

1.2.1 – DES DÉPARTEMENTS RECENTRÉS

Dans l'espace rural, les Départements sont confortés, entre autres, dans les secteurs du social, pour les collèges, les routes départementales, le transport des élèves en situation de handicap.

Leurs compétences sont désormais ciblées essentiellement sur les solidarités, qu'elles soient sociales ou territoriales.

À ce titre, les Départements mettent en œuvre les aides ou actions relatives à la prévention ou à la prise en charge des situations de fragilité, de développement social, l'accueil des jeunes enfants ou l'autonomie des personnes. Ils sont également compétents pour faciliter l'accès aux droits et services des publics dont ils ont la charge (article L.3211-1 du Code général des collectivités territoriales).

1.2.2- LES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE ET AGRICOLE

À compter du 1^{er} janvier 2016, le Département n'est plus compétent pour :

- participer au financement des aides et régimes d'aides de la Région en faveur de la création ou de l'extension d'activités économiques,
- définir ou mettre en œuvre un régime d'aides avec l'accord de la Région, pour le domaine économique,
- conclure une convention avec l'État permettant de déroger au droit applicable,
- octroyer des aides en faveur d'entreprises en difficulté,
- et participer au capital de sociétés de garantie.

Désormais, la définition des régimes d'aides et l'octroi des aides de droit commun aux entreprises sont de la compétence exclusive de la Région.

Les règles concernant les aides aux entreprises s'appliquent y compris lorsqu'une autre législation a attribué à la collectivité une compétence globale dans un domaine thématique. Par exemple, si les compétences en matière de tourisme sont partagées entre toutes les collectivités, les aides aux entreprises du secteur touristique doivent rester dans les limites des règles de compétence et de fond rappelées par la loi et les instructions du 22 décembre 2015.

S'agissant des aides à l'immobilier d'entreprise, le Département perd la compétence de plein droit en matière d'aides à l'immobilier d'entreprise. Toutefois, l'article L. 1511-3 du CGCT, donne la possibilité aux communes ou à leurs groupements de déléguer au Département la compétence d'octroi des aides à l'immobilier par voie de convention.

De plus, le Département peut octroyer des aides à l'investissement des communes et de leurs groupements et contribuer au financement des projets dont ces derniers sont maîtres d'ouvrage. Cependant, la contribution du Département ne peut avoir pour effet d'apporter indirectement une aide à une entreprise.

Lorsque l'initiative privée est défailante ou absente, le Département peut contribuer au financement d'opérations d'investissement en faveur des entreprises de services marchands nécessaires aux besoins de la population en milieu rural, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par des communes ou EPCI à fiscalité propre, et à la demande de ceux-ci.

En matière d'aides aux filières agricoles et forestières en complément de la Région, et par dérogation au droit commun, l'article L. 3231-1-2 du CGCT introduit par l'article 94 de la loi permet au Département de participer au financement d'aides accordées par la Région en faveur d'organisations de producteurs et d'entreprises exerçant une activité de production, commercialisation et transformation de produits agricoles, de produits de la forêt ou de produits de la pêche. La participation du Département intervient en complément de la Région et fait l'objet d'une convention avec celle-ci.

Les Départements conservent cependant la faculté d'octroyer, d'initiative, des aides spécifiques :

- Aide destinée à favoriser l'installation ou le maintien de professionnels de santé dans les zones déficitaires mentionnée à l'article L. 1511-8 du CGCT maintenue, à titre de compétence partagée.
- Possibilité d'octroyer des aides à l'exploitation de salles de cinéma (article L. 3232-4 du CGCT).
- Acquisition, modernisation, amélioration de l'équipement nécessaire à la production, à la transformation, au stockage ou à la commercialisation de leurs produits.
- Mise en œuvre de mesures en faveur de l'environnement.

Ces aides doivent s'inscrire « dans un programme de développement rural et régional ou dans un régime d'aides existant au sens du droit européen, notifié OU exempté de notification ».

Il convient de noter que la seule forme que peut prendre la participation du Département est la subvention.

Enfin, les modalités d'interventions du Département en vue d'aider au maintien de services en milieu rural pour satisfaire les besoins de la population sont modifiées : au titre de la solidarité territoriale, l'intervention du Département a désormais vocation à s'inscrire en complément de l'action des communes ou des EPCI.

Par ailleurs, la loi NOTRe abrogeant l'article L. 32313, le Département n'est plus compétent de plein droit pour octroyer des aides ayant pour but d'assurer le maintien des services nécessaires à la satisfaction des besoins de la population en milieu rural.

Cependant, la loi n'ayant pas modifié l'article L. 2251-3 du CGCT, le département a toujours la possibilité de participer à ce type d'aide en complément des actions et aides mise en place par les communes ou leurs groupements. Cette participation fait l'objet d'une convention avec la commune ou le groupement.

Enfin, l'article L. 1111-10 du CGCT permet au Département, lorsque l'initiative privée est défaillante ou absente, de contribuer au financement d'opérations d'investissement « en faveur des entreprises de services marchands nécessaires aux besoins de la population en milieu rural, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par des communes OU EPCI à fiscalité propre », et à la demande de ceux-ci.

1.3 LA CONSULTATION CITOYENNE « CONSTRUISONS NOTRE 47 » POUR MIEUX CERNER LES ATTENTES DES LOT-ET-GARONNAIS

La consultation lancée à l'automne 2015 s'est achevée en janvier 2016. 12 746 réponses ont ainsi été collectées pour mieux cerner la perception de notre département par ses habitants et leurs préoccupations. Ce taux de retours constitue un échantillon significatif qui se situe nettement au-delà des moyennes constatées nationalement pour ce type de démarche.

Tous les résultats ont été publiés dans le magazine départemental de février 2016 et sur le site dédié www.construisonsnotre47.fr.

Des éléments saillants ressortent de cette consultation :

1.3.1 - UNE CAPACITÉ À SE PROJETER VERS L'AVENIR

- La « douceur de vivre » est placée nettement en tête de ce qui caractérise le mieux le Lot-et-Garonne, signe de la perception de notre département comme un territoire où se cultive la qualité de vie.
- Près de 70 % souhaitent que leurs enfants restent vivre en Lot-et-Garonne

1.3.2 - DES THÈMES PRIORITAIRES SPÉCIFIQUES À UN DÉPARTEMENT RURAL

- Sur une liste de 14 items à ordonner, le maintien des services de proximité est placé dans le trio de tête (médecins/services de santé et services publics).
- L'attractivité économique apparaît en deuxième position.
- La quatrième position est occupée par le soutien aux filières agricoles et à la promotion des circuits courts

1.3.3 - DES ACTIONS PLÉBISCITÉES EN PHASE AVEC LA VOCATION DE SOLIDARITÉ ET DE PROXIMITÉ DE NOTRE COLLECTIVITÉ

SOLIDARITÉ

- Maintien à domicile des personnes âgées : 89 %
- Soutien à l'apprentissage pour favoriser l'insertion professionnelle : 82 %
(Le même item est plébiscité à 98 % dans le champ éducatif)
- Actions de prévention spécialisée pour lutter contre la primo-délinquance : 69 %
- Aide à l'adaptation des logements des personnes handicapées : 58 %

AGRICULTURE

- l'encouragement des circuits courts est plébiscité à hauteur de 87 %
(93 % pour sa généralisation en matière de restauration scolaire)

NUMÉRIQUE

- le très haut débit par fibre optique est attendu par 84 % des répondants

TOURISME

- le tourisme vert est placé en tête à 70 %

1.3.4 - DES ATTENTES EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ DU SERVICE PUBLIC DÉPARTEMENTAL

- 72 % placent l'efficacité en tête.
- Suivent la proximité (57 %), la simplicité (40 %) et la rapidité (21 %)

1.3.5 - LE SOUCI CONSTANT D'UN JUSTE ÉQUILIBRE ENTRE « QUALITÉ DE VIE » ET « INNOVATION »

- 48,8 % des participants ont répondu à la question ouverte invitant à exprimer son avis sur les atouts du territoire pour préparer l'avenir.

- situation géographique, qualité de vie, arrivée prochaine du très haut débit, ruralité, productions agricoles... sont des éléments mis en avant de manière récurrente, confirmant cette attention toute particulière portée au juste équilibre entre tranquillité et modernité.

1.4 DES REFONDATIONS NÉCESSAIRES

Comme évoqué précédemment, le contexte budgétaire ainsi que les dispositions législatives conduisent le Département à opérer des refondations nécessaires.

1.4.1 AU NIVEAU DES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES

Dès la promulgation de la loi NOTRe et face à la diminution des ressources des Départements, le Département a souhaité mettre en œuvre la refondation des actions de la collectivité, et donc de redéfinir toutes ses interventions, afin de répondre avec le plus d'efficacité, et dans le respect de ses compétences, aux attentes des lot-et-garonnais.

Une commission spécifique dite Commission de refondation des politiques départementales a été installée, répondant ainsi aux attentes de l'ensemble des élus départementaux, toutes tendances confondues.

L'objectif de cette commission a été de procéder à une analyse affinée des actions départementales destinée à recentrer les initiatives autour des nouvelles prérogatives départementales issues de la loi NOTRe, et de s'assurer de leur utilité pour la population.

Composée de dix élus départementaux (MM. Dézalos, Président de la Commission, Lepers, Vice-Président de la commission, Delbrel, Rapporteur, Camani ; Girardi, Bilirit, Chollet et Merly ainsi que Mmes Salles et Borderie), elle s'est réunie à 5 reprises en trois mois).

Durant ces réunions, les thématiques suivantes ont été abordées :

- Incidences de la loi NOTRe, contexte financier et situation du Conseil départemental.
- Présentation de l'ensemble des interventions du Département.
- Présentation des résultats de la consultation citoyenne, poursuite de l'étude des interventions et premières pistes de préconisations.

Chaque groupe a pu proposer ses propositions d'orientations et le projet de rapport a été voté à l'unanimité des membres de cette commission le 3 février 2016.

À l'issue des travaux de cette commission, des préconisations et des conclusions fortes pour le Département ont été adoptées à l'unanimité des conseillers départementaux lors de la réunion de restitution du 8 février 2016.

Deux résolutions communes ont également été adoptées.

1.4.2 – ET DE L'ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE

Le paysage institutionnel local a été profondément modifié depuis 2014, avec un point d'orgue en 2015 par la redéfinition des compétences départementales devenues exclusives et une nouvelle répartition des responsabilités entre les Régions dont le territoire a été redécoupé et les Départements. Il s'agit d'un mouvement de fond, construit autour de quatre lois fondamentales, qui vise à renforcer la dynamique et l'efficacité des collectivités territoriales par la cohérence de l'action publique, la rationalisation des dépenses et une lisibilité améliorée des fonctionnements institutionnels pour nos concitoyens.

La loi NOTRe donne désormais une compétence exclusive aux Régions et aux départements, et la mise en place des conférences de l'action publique (CTAP) modifient profondément les modes de travail et de définition stratégique des actions. Cette modification a été largement prise en compte au sein de l'Assemblée départementale par le travail commun au sein de la commission de refondation des politiques départementales qui a rendu ses travaux le 8 février dernier.

La volonté commune d'une refondation des modes d'intervention doit trouver une concrétisation dans l'organisation de l'administration départementale.

Dès 2014, la collectivité a anticipé les changements à venir pour son organisation et ses agents, en lançant la démarche participative qui a conduit à établir le projet d'administration départemental adopté par le Comité technique en novembre 2015. Ce projet définit un programme d'actions en quatre objectifs majeurs pour le fonctionnement et l'organisation des services départementaux :

- Placer l'utilisateur au cœur de l'action,
- Améliorer l'élaboration et la mise en application des décisions,
- Optimiser la gestion des ressources humaines,
- Inscrire le management dans une démarche d'amélioration continue.

Sur le fondement de ce projet, l'organisation de l'administration départementale a été modifiée, et se répartit désormais, après adoption par le Comité technique lors de ses séances du 5 novembre 2015 et 7 janvier 2016, en sept directions générales adjointes conduites par le Directeur général des services :

- Direction générale adjointe de la modernisation, du développement durable, de la transversalité et de l'évaluation des politiques,
- Direction générale adjointe des infrastructures et des transports,
- Direction générale adjointe des ressources,
- Direction générale adjointe des finances et du contrôle de gestion,
- Direction générale adjointe du développement social,
- Direction générale adjointe des solidarités territoriales, éducatives, sportives et culturelles,

- Direction générale adjointe développement touristique, agricole, de l'économie et de l'environnement.

Le nouvel organigramme de l'administration départementale lui confère les moyens de mieux répondre aux nouveaux défis du territoire lot-et-garonnais.

L'organisation de la Direction générale adjointe du développement social n'a pas été modifiée, contrairement aux autres, mais 2016 sera une année de réflexion et d'action sur les moyens d'appui en matière sociale, sur la base d'un audit d'organisation et d'analyse des méthodes de travail qui aura en particulier pour objectif d'étudier la répartition des charges de travail dans certains secteurs du territoire et d'envisager les moyens d'optimiser les interventions sociales du Département. Cette démarche sera engagée dès le deuxième trimestre 2016. Il s'agit clairement de passer d'une logique d'action sociale à une logique de développement social.

1.5 DE NOUVELLES PERSPECTIVES POUR NOS TERRITOIRES

La solidarité territoriale constitue désormais l'un des axes majeurs de la politique des Départements. Aussi, le Conseil départemental entend-il renforcer son action en ce domaine, à l'instar de ce qu'il a déjà entrepris, avant même la loi NOTRe pour accompagner les communes dans la réalisation de leurs projets.

1.5.1 – UN ACCOMPAGNEMENT SPÉCIALISÉ DU DÉPARTEMENT POUR SOUTENIR LES PROJETS COMMUNAUX

Construction, rénovation d'équipements communaux et intercommunaux, restauration du patrimoine bâti, mise en valeur et sécurisation des bourgs sont autant de projets qui bénéficient du soutien financier et technique du Département.

L'Assemblée départementale a approuvé en 2012 la mise en œuvre de règles financières vertueuses de soutien aux investissements et en 2015, le Département a jeté les bases, à titre expérimental, d'une assistance technique aux collectivités, préalable à leurs projets d'investissement.

Les missions regroupées au sein de la Direction des solidarités territoriales permettent d'améliorer l'efficacité de l'accompagnement apporté aux communes en développant l'ingénierie de projet autour des domaines de l'aménagement, du patrimoine, de l'urbanisme soit en interne, soit grâce à la mobilisation de partenaires extérieurs qualifiés.

En outre, cette organisation permet un accompagnement du projet dans toutes ses phases d'ingénierie : aide à la décision, actes administratifs, montage financier et suivi.

L'accompagnement financier

Dans un contexte financier contraint, et suite à la loi NOTRe, dans un souci d'équité et de solidarité territoriale, une évolution des modalités de soutien financier du Département aux projets communaux sera proposée au Budget Primitif 2016. Il s'agira de garantir un accompagnement financier aux projets prioritaires des communes.

L'État et le Département poursuivront le partenariat en matière de répartition de la DETR, afin de conserver l'effet de levier sur les projets communaux.

L'assistance technique

Partenaire historique des projets d'équipement des collectivités, le Département a décidé de créer, en 2014, une mission expérimentale d'assistance technique qui a permis d'accompagner 35 collectivités locales en 2015, en partenariat avec la SEM 47 et le CAUE 47.

Cette action permettait de proposer aux équipes municipales et intercommunales, en amont de la réalisation de leurs projets d'investissement, une aide à la décision à la fois technique et complémentaire à l'action de soutien aux collectivités déjà conduite par le service.

La loi NOTRe cible les bénéficiaires de cette assistance technique (environ 300 collectivités éligibles), désormais étendue à la voirie, l'aménagement et l'habitat : il s'agit de communes rurales ayant un faible potentiel financier.

Une réflexion sera engagée en 2016 pour renforcer cette mission d'assistance technique en mobilisant les compétences présentes dans les services du Département, en examinant chaque projet pour apporter la réponse la plus adaptée en termes d'ingénierie et en ayant recours aux ressources internes.

1.5.2. INGÉNIERIE CONSEIL EN MATIÈRE AGRICOLE

Développer l'ingénierie-conseil sur les enjeux de la qualité de l'eau, de la réduction des pollutions diffuses et de la prise en compte des risques majeurs (naturels comme technologiques)

Depuis 1994, le Département a mis en place un appui aux communes et à leurs groupements dans le domaine de l'assainissement collectif. En 2015, ce service, a réalisé plus de 300 visites sur 221 installations. Cet accompagnement des collectivités, particulièrement en milieu rural, permet de soutenir équitablement les territoires.

Le contexte réglementaire sur le volet phytosanitaire amène une modification urgente des pratiques des collectivités dans le traitement de leurs espaces. Aujourd'hui, si

nombre d'entre-elles émettent le souhait d'initier des démarches de réduction (voire de suppression) des produits phytopharmaceutiques, elles n'ont ni les moyens humains, ni les moyens financiers suffisants pour s'engager seules. Au travers des actions menées depuis 2009, le Département a acquis des compétences pour proposer un appui technique, animer et coordonner un programme départemental sur le territoire lié à la problématique des pesticides en zone non-agricole (ZNA).

Soutenir et accompagner en ingénierie les projets sous maîtrise d'ouvrage publique ou privée (Assainissement, AEP, Biodiversité, etc.)

En Lot-et-Garonne, 30 % des systèmes d'assainissement du territoire ont plus de 35 ans. D'importantes réhabilitations de réseaux et de stations sont à prévoir. Une étude en régie sera proposée afin de dresser un état d'avancement des collectivités dans leurs projets d'assainissement, constituant ainsi un préalable à la réflexion prospective qui doit être menée sur l'intervention du Département en matière d'équipement rural.

Favoriser l'émergence d'outils de gestion intégrée à l'échelle d'un bassin versant (Contrat de rivière, SAGE, etc.).

La qualité de l'accompagnement technique du Département auprès des collectivités dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques est aujourd'hui reconnu, tant en matière de régulation des enjeux agricoles et environnementaux, que dans la recherche permanente d'un aménagement équilibré des territoires.

L'implication du Département depuis 1998 a permis aux maîtres d'ouvrage en charge des rivières et milieux aquatiques de se professionnaliser et de renforcer leur champ d'actions. L'objectif aujourd'hui du Département est bien de veiller à la continuité de l'action des structures existantes.

1.6 LA NÉCESSITÉ DE CONTRACTUALISER AVEC LA RÉGION

1.6.1. - LES DISPOSITIFS EN COFINANCEMENT RÉGIONAL ÉLIGIBLES AU PLAN DE DÉVELOPPEMENT RURAL AQUITAIN

Dans le secteur de l'agriculture et de l'industrie agro-alimentaire, des négociations avec la Région sont en cours afin d'obtenir un conventionnement et des cofinancements régionaux sur la base des mesures du Plan de Développement Rural Aquitain, ainsi que des dispositifs d'aides ou Appel à projets régionaux existants (ou en projet).

La participation du Département, en complément et en cofinancement, apporterait une aide supplémentaire aux acteurs agricoles, forestiers et agro-alimentaires du Lot-et-Garonne.

Il conviendra de bien déterminer les modalités techniques pour que l'accompagnement financier du Département génère une plus-value globale dans l'aide au projet, dans la limite des taux publics maximum autorisés. À contrario, l'aide départementale ne devra pas motiver une limitation des aides régionale et européenne.

1.6.2 – LES DISPOSITIFS QUI N'APPELLERONT PAS DE COFINANCEMENT RÉGIONAL, MAIS UNE NÉCESSAIRE APPROBATION

Pour les aides forfaitaires et les aides à l'investissement pour les nouveaux installés en agriculture, le Département pourrait intervenir sous réserve d'un conventionnement adapté avec la Région.

1.6.3 - LES DISPOSITIFS EXCEPTIONNELS POUR UN PARTENARIAT RÉGIONAL

Le Conseil départemental est très actif en matière de solidarité et de cohésion territoriale.

Il a créé en particulier le dispositif Tremplin rural qui prévoit l'attribution d'une subvention forfaitaire de 3 800 € aux créateurs ou repreneurs d'entreprises dans les communes de moins de 3 500 habitants (entre 100 et 150 bénéficiaires/an). Ce dispositif constitue souvent le moyen de créer son propre emploi.

Mais il s'agit d'une aide directe aux entreprises désormais interdite pour le Département.

Il sera donc proposé à la Région de mettre en place une convention de partenariat innovante et exemplaire qui pourrait servir de base à une expérimentation de partenariat efficace pour le soutien au monde économique de proximité.

1.6.4 – DES NÉGOCIATIONS SUR LES COMPÉTENCES TRANSFÉRÉES OU PERDUES

1.6.4.1– LA RÉGIONALISATION DES TRANSPORTS

La loi prévoit que l'ensemble de la responsabilité des transports routiers non urbains sera confié à la Région, y compris les transports à la demande, à compter du 1^{er} janvier 2017 et les transports scolaires non urbains, à compter du 1^{er} septembre 2017.

Cependant, le Département reste compétent en matière de transport des élèves handicapés.

L'année sera donc consacrée à préparer cette transition et à étudier les incidences de cette nouvelle organisation au sein de la nouvelle région Aquitaine / Limousin / Poitou Charentes. Les problématiques de délégation de compétence, de compensation financière liée au transfert de compétences, à la tarification applicable aux familles ainsi que les questions relatives au transfert de personnel devront constituer un axe de travail prioritaire dans les discussions du Département avec la grande Région.

1.6.4.2 – L'ACCÈS ET L'AMÉLIORATION DU LOGEMENT

La loi NOTRe impacte également largement la politique logement développée par le Département dans la lignée de son Plan Départemental de l'Habitat adopté en 2012.

Ainsi la compétence du Soutien à l'accès et à l'amélioration du logement devient une compétence exclusive de la Région excluant toute intervention du Département dans ce domaine.

Il ne sera donc plus possible de s'engager dans de nouvelles Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) et d'accompagner les projets des communes ou intercommunalités.

Ce volet fera également partie des discussions à mener avec la Région afin de préserver l'offre de logement en Lot-et-Garonne.

1.7 ÉLABORATION DE SCHÉMAS DE CHEF DE FILÂT ET LA CONFÉRENCE TERRITORIALE DE L'ACTION PUBLIQUE

1.7.1. - LES SCHÉMAS DE CHEF DE FILÂT

Le Département mettra en œuvre dès 2016, les premières réflexions relatives aux schémas de chefs de filât définis par la loi, dans les domaines de l'action sociale, du développement social, de la résorption de la précarité énergétique ou encore de la solidarité territoriale.

1.7.2. - LA CONFÉRENCE TERRITORIALE DE L'ACTION PUBLIQUE

Mise en place par la loi Maptam, les Conférences territoriales de l'action publique ont été confirmées par la loi NOTRe.

Présidées par les Présidents de Conseils régionaux, elles ont un rôle consultatif destinée à favoriser l'exercice concerté des compétences des collectivités.

Elles se prononcent également sur tous les sujets relatifs à l'exercice des compétences et des politiques publiques nécessitant une coordination ou une délégation de compétence entre différents niveaux de collectivités ou encore sur tous les sujets présentant un intérêt local.

Le Département fera entendre sa voix au sein de la CTAP compte tenu de l'influence forte qu'elle représente au regard du caractère prescriptif des schémas qu'elle étudie.

II - LE DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE PARTENAIRE DES LOT-ET-GARONNAIS ET DE SES TERRITOIRES

Le Département continuera d'œuvrer pour faire en sorte de préserver le « bien vivre ensemble » en Lot-et-Garonne.

2.1 GARANTIR L'ACCÈS DES SERVICES AU PUBLIC SUR TOUT LE TERRITOIRE

En 2013, le Département de Lot-et-Garonne avait été retenu pour conduire l'expérimentation nationale du schéma départemental d'accès des services au public. La démarche avait été interrompue suite aux diverses réflexions visant à confier cette compétence aux EPCI.

Depuis, l'intérêt de l'échelon départemental pour aborder la question des services au public a été réaffirmé par la loi NOTRe. Ainsi, l'article 98 précise que le Département doit élaborer dès 2016, un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

Le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public définit pour une durée de six ans un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services dans des zones présentant un déficit d'accessibilité des services. Le Département est chargé de la conception de ce programme, mais sa mise en œuvre incombe à tous les acteurs concernés (publics et privés).

Ce schéma prévoira un plan de développement de la mutualisation des services sur l'ensemble du territoire départemental et une liste des services publics existant, leur localisation et modalités d'accès.

Un schéma :

- élaboré conjointement entre le Département et l'État,
- soumis pour avis aux organes délibérants des EPCI à fiscalité propre puis, au Conseil régional puis approuvé par le Conseil départemental,
- arrêté définitivement par le représentant de l'État dans le département.

Objectifs méthodologiques et concertation :

- identifier les services essentiels pour les habitants,
- apprécier la qualité de ces services et leur accessibilité,
- analyser les stratégies d'implantation des différents opérateurs de ces services : entretien avec les opérateurs,
- identifier les enjeux territoriaux,
- analyser l'accessibilité physique: cartographies de présence et de temps d'accès,
- organiser des rencontres thématiques pour approfondir certains thèmes (accès aux services de santé, éducation, transports /mobilités...).

Calendrier d'élaboration :

Ce sujet mobilisera les services départementaux ainsi que les opérateurs de service implantés sur le territoire. Michel Masset, délégué en charge de l'avenir des territoires ruraux, est le conseiller départemental référent sur ce projet. Une large concertation de la population et des acteurs du territoire sera mise en place dès le premier semestre 2016.

Mars-mai 2016	Réalisation du diagnostic des zones en déficit Réunions territoriales d'information des opérateurs
Juin 2016	Présentation du diagnostic aux partenaires/ proposition de scénarios d'amélioration
Juillet- septembre 2016	Travail sur les scénarios : établissement d'une proposition de schéma
Novembre 2016	Adoption du schéma départemental (préconisation de mesures à mettre en place en suivant par les différents acteurs)

2.2 DES COMPÉTENCES SOCIALES RÉAFFIRMÉES

Le Département de Lot-et-Garonne a développé, depuis 2008, le principe de proximité au quotidien : le développement des huit circonscriptions d'action sociale et leurs centres médico-sociaux, mais également de la cinquantaine de lieux de permanence et de consultations de nourrissons, qui couvrent l'intégralité du département en témoignent. Les équipes pluridisciplinaires de travailleurs sociaux et médico-sociaux restent aux côtés des personnes fragilisées du fait de leur âge, de leur handicap, de leur isolement social ou de leur précarité.

Malgré une situation paradoxale où la diminution de recettes financières se conjugue avec une progression régulière de la demande sociale, le budget social du Département a évolué ces dernières années avec un taux de progression annuel moyen de 4,70 %.

L'exercice 2016 sera marqué par une rationalisation des dépenses prévisionnelles, notamment en tenant compte des instructions réglementaires relatives au champ de compétence d'autres collectivités que le Département.

Confronté à la persistance de la montée en charge du nombre de bénéficiaires du RSA, et à la non-compensation des dépenses d'allocation RSA depuis 2004, année de décentralisation du RMI, le Département inscrira au budget primitif 2016, comme beaucoup d'autres Départements, et conformément aux préconisations de la commission de refondation des politiques départementales, le montant identique à celui constaté au compte administratif 2014 (47,8 M€).

Les transferts de compétences relevant de la solidarité nationale (APA, RSA, PCH), sans compensation suffisante, et les mesures gouvernementales prises depuis 2010 ont conduit aux difficultés rencontrées par les Départements.

Seule une reprise par l'État du financement du RSA, et la mise en place d'une véritable péréquation, pourraient permettre aux Départements de garantir la pérennité de leurs finances.

Une véritable solidarité d'une part, entre territoires et, d'autre part, de la part de l'État à l'égard des territoires est aujourd'hui indispensable pour éviter que tous les Départements, dont le Lot-et-Garonne, ne soient plus en mesure d'assurer leurs missions de solidarité.

Cependant le Département continue d'assurer cette mission de solidarité. À cet effet, l'organisation de ses services sociaux sera revue dans le cadre d'un audit afin d'analyser les charges de travail existantes et leur répartition territoriale, et de rechercher des marges de manœuvre budgétaires.

2.2.1 – UNE CROISSANCE SOUTENUE DES DÉPENSES DE SOLIDARITÉ

Différents facteurs peuvent expliquer l'évolution notable des dépenses de solidarité qui contraignent les capacités d'intervention du Département.

Certains sont exogènes puisque fondés sur des phénomènes économiques conjoncturels (telles la croissance, la revalorisation de certains indices) mais aussi sur des décisions politiques (le plan de relance en faveur de l'emploi par exemple).

D'autres sont endogènes à notre territoire puisqu'ils reposent sur des caractéristiques démographiques et structurelles.

La présentation des différents indicateurs évoquée précédemment permet de mettre en lumière les spécificités locales qui peuvent, en partie, expliquer le niveau élevé de nos dépenses sociales que sont principalement les allocations individuelles de solidarité (AIS) versées et les frais de séjours.

Les dépenses d'aides sociales sont marquées par une évolution notable depuis 2008.

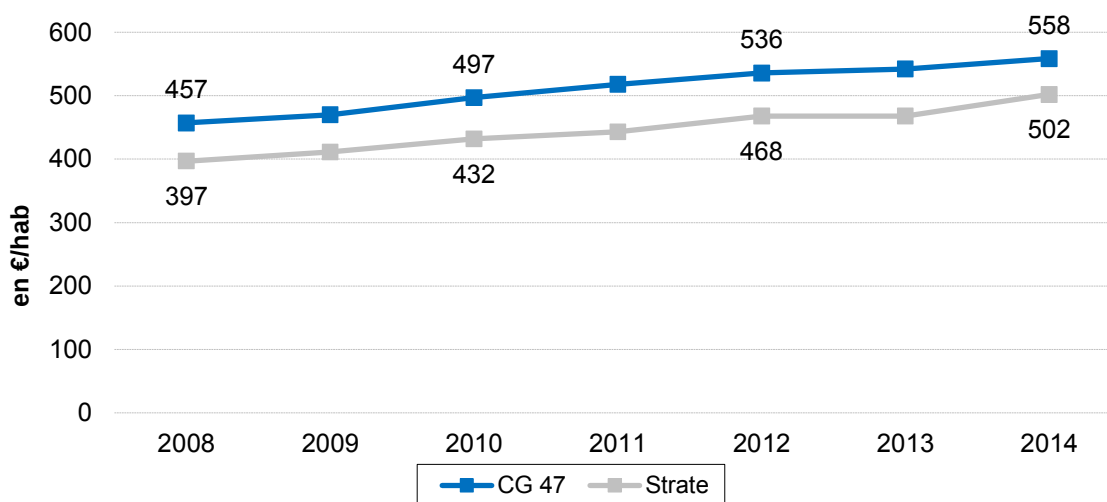
Elles sont composées des dépenses d'aides à la personne qui regroupent l'ensemble des allocations individuelles de solidarité (PCH, RSA, APA) et des frais de séjours et d'hébergement qui concernent plus particulièrement l'enfance et les personnes âgées.

Ces dépenses progressent significativement notamment sous l'impact de l'évolution du RSA (+ 9,4 % entre 2013 et 2014) tirée par la progression du nombre de bénéficiaires et des frais de séjour et d'hébergement (+ 3,5 %).

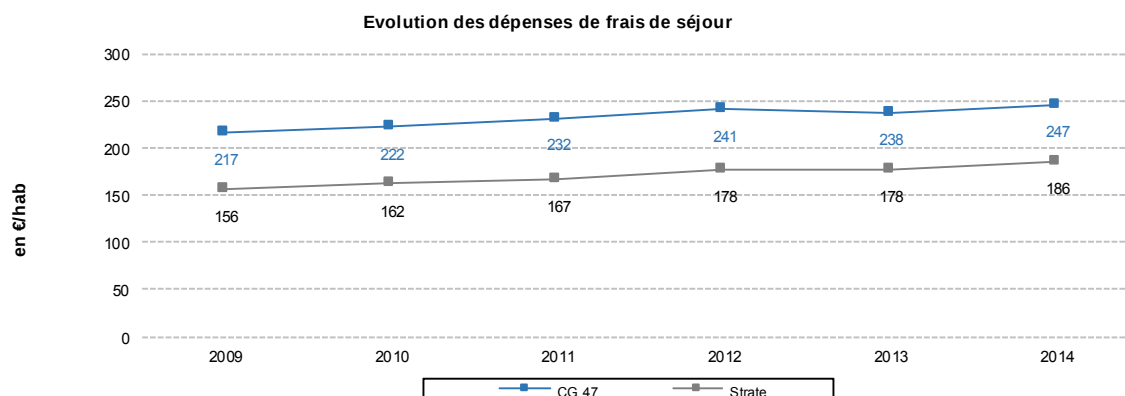
Avec un taux de croissance annuel moyen de plus de 3,4 %, les dépenses de solidarité obèrent nettement les marges financières du Département.

Aussi, ces dépenses constituent une des priorités, parmi les actions menées par le Département, à destination de l'ensemble des lot-et-garonnais.

Evolution des dépenses d'aide sociale (aides à la personne et frais de séjour)



L'accompagnement des personnes en grande difficulté, caractérisé par sa constance depuis 2008, reste supérieur à celui des Départements de même taille démographique (+ 10 %).



Si les dépenses d'aides à la personne sont sensiblement identiques à celles des autres collectivités de la même strate, le Conseil départemental consent un effort nettement plus marqué envers les publics accueillis en établissement et en foyer d'hébergement (+ 30 % par rapport à la strate 300 000 – 400 000 habitants).

Le doublement du reste à charge

La progression des allocations individuelles (+ 51 % en 8 ans), de moins en moins compensée par les recettes (+ 11,2 %) a conduit au doublement du reste à charge pour la collectivité.

ALLOCATIONS INDIVIDUELLES DE SOLIDARITÉ (APA, PCH, RSA)	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Dépenses	66,98	73,90	81,44	85,11	89,08	92,43	95,31	100,9
Recettes	42,86	43,54	46,17	47,48	48,64	48,82	48,89	48,3

Reste à charge (RAC)	24,12	30,36	35,27	37,63	40,44	43,61	46,42	52,6
-----------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	-------------

Recettes exceptionnelles :								
- fonds de soutien						5,039		
- pacte de confiance							12,84	11,45

Recettes totales	42,86	43,54	46,17	47,48	48,64	53,86	61,73	59,75
------------------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Reste à charge "corrigé"	24,12	30,36	35,27	37,63	40,44	38,57	33,58	41,15
---------------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

RAC en € par habitant	76	91	105	111	119	127	136	153
-----------------------	-----------	-----------	------------	------------	------------	-----	-----	-----

RAC en € par habitant corrigé des recettes exceptionnelles	113	98	120
---	------------	-----------	------------

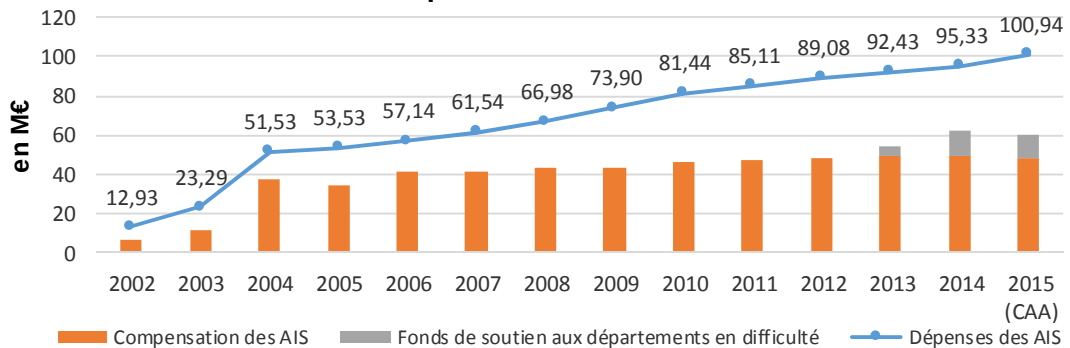
À partir de 2014, la mise en place par l'État de nouveaux mécanismes de péréquation horizontale est venue atténuer l'impact de l'accroissement des dépenses de solidarité.

Toutefois, ces nouvelles ressources ne doivent pas occulter la croissance du reste à charge d'un niveau, dès 2015, égal voire supérieur à celui de 2012 (119 €/hab. en 2012 ; 120 €/hab. en 2015).

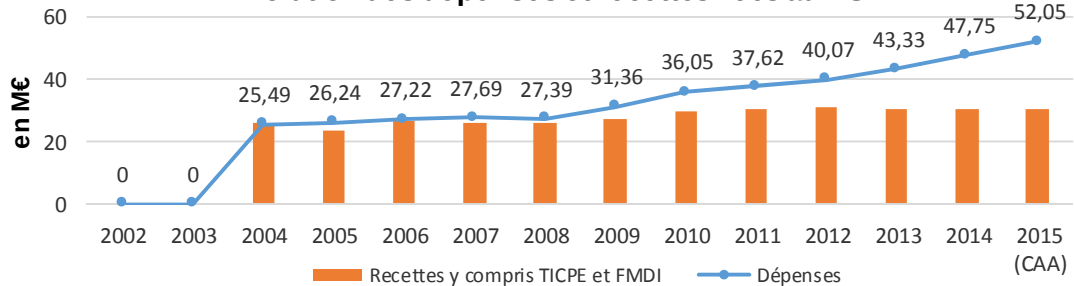
Ainsi, à partir de 2016, toute évolution des allocations se traduira par une charge nouvelle d'un montant équivalent (neutralisation de la péréquation actuelle).

L'évolution des allocations individuelles de solidarité et des compensations

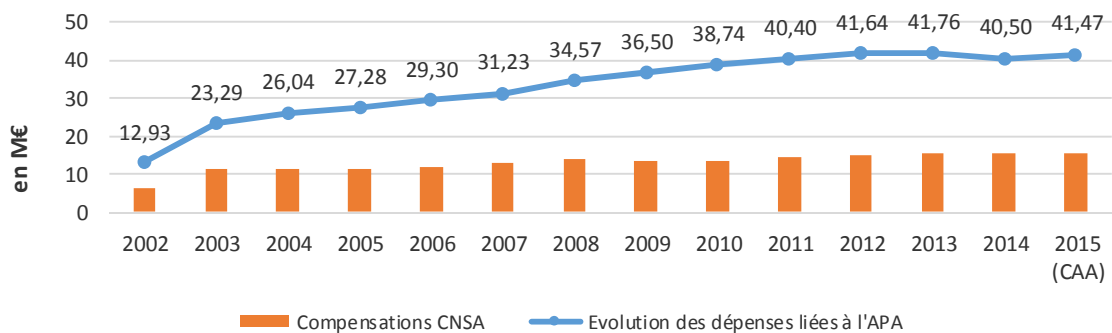
Evolution des dépenses et recettes relatives aux AIS

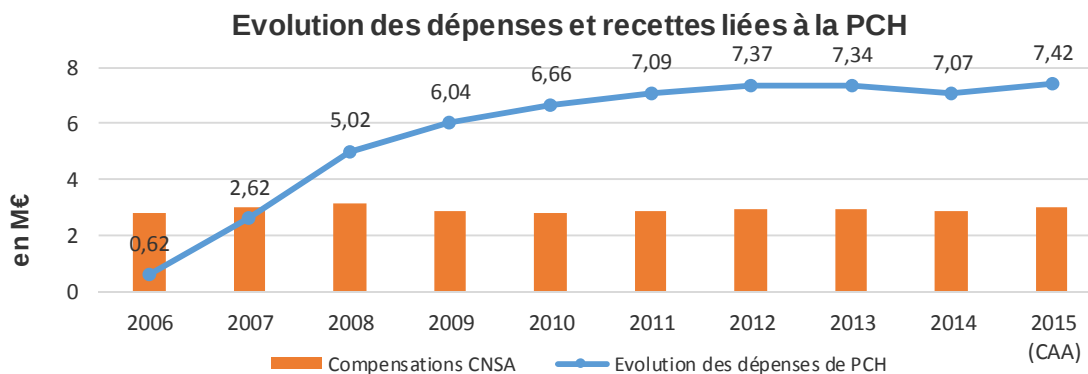


Evolution des dépenses et recettes liées au RSA



Evolution des dépenses et recettes liées à l'APA





2.2.2 – GARANTIR DE FAÇON EFFICIENTE L'AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES

Le Département, au travers de son schéma départemental de l'Autonomie en cours d'élaboration pour les années 2016 à 2020, et la mise en application des dispositions de la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV), affirme sa volonté d'optimiser l'accompagnement auprès des personnes âgées ou porteuses de handicap en mettant l'accent sur le volet qualitatif de celui-ci.

Cette orientation générale intègre le soutien nécessaire au secteur de l'aide à domicile ainsi qu'à compter du 1^{er} mars 2016, la revalorisation de l'allocation personnalisée d'autonomie avec la diminution du reste à charge pour ses bénéficiaires, deux mesures phares engagées par le Gouvernement. De ce fait, les services vont devoir réviser les montants du reste à charge sur toutes les notifications ainsi que les montants des plans d'aide en commençant par les GIR 1 et 2. De même, les plans d'aide seront révisés afin de répondre au plus près des besoins des personnes âgées.

Dans le contexte d'une nécessaire rationalisation des dépenses d'aide sociale, il sera procédé à la mise en place d'un contrôle renforcé de l'effectivité de la réalisation des plans d'aide pour l'APA et la PCH.

De même, et pour optimiser l'efficience des recettes d'aide sociale, un redéploiement des moyens humains des services est envisagé pour réaliser toutes les inscriptions hypothécaires des dossiers d'aide sociale en cours permettant ainsi de sécuriser la récupération des fonds lors des ventes et des successions.

Le Département entend maintenir son soutien au secteur de l'aide à domicile en accompagnant les fédérations dans leur évolutions de gouvernance. Ainsi, et comme la loi ASV le prévoit, la signature de Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) permettra de sécuriser leurs réseaux, de leur donner de la visibilité et de prévenir les risques de rupture de service.

Dans la même logique, et concernant l'hébergement des personnes âgées en EHPAD, les CPOM ont vocation à se substituer aux conventions tripartites. Ce principe est également applicable pour les foyers d'hébergement des personnes handicapées, devient obligatoire également.

Priorité sera également donnée au travail de rationalisation et de mutualisation des moyens existants : travail autour des CLIC/MAIA ; la commission des financeurs, émanant de la loi d'adaptation de la société au vieillissement, sera créée permettant ainsi d'élaborer un programme de prévention sur chaque territoire (rationalisation des actions); le travail sur la création de SPASAD (sous réserve appel à projet ARS).

2.2.3 – POURSUIVRE UNE POLITIQUE VOLONTARISTE EN MATIÈRE D'INSERTION

Le Département a renouvelé pour les 5 années à venir le Programme départemental d'insertion (PDI) et le Pacte territorial d'insertion (PTI). Face au constat, de hausse des bénéficiaires du RSA, des dynamiques nouvelles, sur fond de partenariat innovant, se développent et s'élargiront sur l'ensemble du département courant 2016.

Ainsi, la mise en place de l'expérimentation de l'accompagnement global des bénéficiaires du RSA et des demandeurs d'emploi avec Pôle Emploi sur deux circonscriptions d'action sociale (Tonneins et Fumel) permet un accompagnement conjoint du conseiller Pôle emploi et du travailleur social référent, pour travailler conjointement à la levée des freins socioprofessionnels.

Le choix de ces deux territoires s'est imposé en raison de leur enclavement et de l'absence de dispositif d'insertion professionnelle. Si pour Pôle Emploi ce nouveau mode d'intervention mobilise des crédits européens, pour le Département il s'agit de modifier les pratiques professionnelles des travailleurs sociaux et de leur proposer d'explorer d'autres modalités de travail.

De même, une réflexion avec la Caisse d'Allocations Familiales de Lot-et-Garonne est en cours pour renforcer notre partenariat, tant sur la gestion administrative et comptable du contrôle de l'allocation RSA, que sur le développement d'interventions communes auprès du public sur le territoire.

La volonté exprimée est aussi de travailler différemment auprès du public pour accompagner autrement et rendre les bénéficiaires acteurs du suivi qu'on leur propose. C'est en ce sens que le projet d'une journée départementale des actions collectives a été décidé et travaillé pour une mise en œuvre au dernier trimestre 2016.

Par ailleurs, le Département a sollicité et obtenu la gestion déléguée de l'enveloppe FSE Inclusion dans le cadre du programme opérationnel 2015-2017, pour un montant de 2,9 M€. Cet engagement a d'ores et déjà permis en 2015 de lancer un premier appel à projet avec 11 projets validés fin 2015, pour un montant prévisionnel de dépenses de 714 K€. Les crédits FSE constituent ainsi une réelle opportunité de cofinancer les actions visant à promouvoir l'inclusion active des bénéficiaires du RSA mais également d'autres publics en situation de précarité équivalentes : demandeurs d'emploi de longue durée, personnes en situation de handicap, jeunes en difficulté, etc.

L'appel à projet 2016, avec une enveloppe de 1,1 M€, favorisera le dépôt de projets dont les objectifs seront :

- la levée des freins qui font obstacle à l'insertion professionnelle,

- le développement du potentiel et des capacités des participants,
- leur redynamisation et leur remobilisation,
- la construction de parcours d'insertion sociale et professionnelle individualisés et cohérents dont l'objectif est, à terme, l'accès à l'emploi ou à une formation qualifiante,
- l'amélioration de la couverture territoriale de l'offre d'insertion.

Le Département maintiendra un partenariat étroit avec les services de l'État (DDCSPP) dans le cadre du Plan de lutte contre la Pauvreté et pour l'inclusion sociale lancé par le Gouvernement le 21 janvier 2013, et mobilisera ses équipes dans la conduite de cinq groupes de travail dans différentes thématiques :

- Insertion des jeunes : soutien aux Missions locales et à la poursuite de la Garantie jeunes.
- Santé : accès aux soins.
- Logement : prévention des expulsions locatives.
- Famille : accès aux cantines scolaires.
- Inclusion bancaire.

Avec la désignation des nouveaux quartiers prioritaires, le Département a souhaité nommer un référent Politique de la Ville pour mobiliser les directions concernées et coordonner la participation du Département aux différentes réflexions.

Le Département poursuivre son action au titre de l'accès et du maintien dans le logement avec presque 13 000 demandes reçues par le FSL en 2015. Le nombre de demandes légitime l'action du Département. Le constat est posé d'un vieillissement important du parc locatif, tant public que privé, avec des logements énergivores que les ménages ne peuvent quitter en raison de la faiblesse de leurs revenus mais aussi de difficultés financières importantes et notamment de situations de surendettement.

Enfin, le Département est confronté, dans son action locale, au désengagement des partenaires (fermeture des permanences MSA, CARSAT, Maison de l'emploi, déconventionnement de CCAS...) mais aussi à l'évolution de la démarche d'accès au droit, les demandes devant être faites par Internet exclusivement pour l'inscription à Pôle emploi, la Prime d'activité. Le public se retourne vers les centres médico-sociaux qui deviennent, dans certains territoires, le seul interlocuteur.

En 2016, une réflexion sur la manière de gérer au mieux les demandes de plus en plus massives et accompagner notre public dans ses démarches sera initiée afin de répondre aux attentes des usagers.

2.2.4 – RÉFORMER POUR PLUS D'EFFICACITÉ NOTRE POLITIQUE EN MATIÈRE D'ENFANCE

Le Département engagera en 2016, une véritable réforme de la politique en matière d'enfance, tout en continuant d'assurer les responsabilités qui sont les siennes dans ce secteur.

Les évolutions qui marqueront l'année 2016 dans le domaine de l'enfance et de la famille s'inscriront essentiellement dans la mise en œuvre :

- des préconisations de l'audit de la direction enfance famille réalisé fin 2015,
- du schéma de prévention et de protection de l'enfance 2014-2018,
- de la loi de protection de l'enfant, dont le vote devrait intervenir au printemps 2016.

Il s'agira tout d'abord de réformer le dispositif de recueil de traitement et d'évaluation des « informations préoccupantes » en créant une véritable cellule centrale en capacité d'assumer la fonction de centralisation des informations préoccupantes, et d'améliorer la traçabilité des dossiers.

Dans ce domaine, débutera également le grand chantier annoncé de formation de plus d'une centaine d'agents à l'évaluation des informations préoccupantes.

Il s'agira ensuite, dès la parution de la nouvelle loi, de mettre en place le « projet pour l'enfant » que le législateur, tenant compte des difficultés rencontrées par de nombreux Départements dans sa mise en œuvre, veut davantage articuler avec les ordonnances de placement des magistrats et simplifier dans son formalisme.

Par ailleurs, et pour répondre à la situation de saturation du dispositif d'accueil des mineurs relevant de la protection de l'enfance en danger, la diversification des modalités d'accueil des enfants sera poursuivie.

La mise en œuvre opérationnelle du nouveau dispositif départemental d'accompagnement des jeunes majeurs et l'ouverture d'un accueil de jour par la maison d'enfants des UEP Villeneuve, gérée par l'association APRES, interviendront dès janvier. À compter de septembre, c'est le transfert par la maison d'enfants Notre MAISON, gérée par l'ALGEEI, de 16 places d'internat de Laparade à Villeneuve-sur-Lot qui permettra de réserver 4 de ces places à de l'accueil séquentiel.

Enfin, afin de limiter les effets de saturation sur notre dispositif d'accueil des enfants confiés au Département, de nouvelles modalités d'accueil et d'accompagnement des mineurs isolés étrangers devront être activées particulièrement pour ceux qui sont devenus majeurs.

2.2.5 – PROTÉGER LES POPULATIONS

L'année 2015 s'est terminée par l'annonce de la fermeture du CDAG/CIDDIST dont la gestion était confiée au Département depuis 1988. L'État (ARS), en réponse à un appel à projets pour la création d'un Centre Gratuit d'Information, de Diagnostic et de Dépistage (CeGIDD), a décidé de transférer cette mission aux centres hospitaliers du département avec comme site principal le centre hospitalier d'Agen.

Il s'agira en 2016, de renforcer l'action des centres de planification et d'éducation familiale gérés par le Département, par redéploiement des moyens du CDAG/CIDDIST. 5 sites de consultations, assurées par 4 médecins à Agen, Nérac, Villeneuve-sur-Lot, Marmande et Fumel, ont accueillis en 2015, 492 consultants et 851 consultations dont

une majorité en direction de mineurs, et des interventions en milieu scolaire (5 484 jeunes concernés). Les actions menées envers les jeunes et les populations vulnérables seront renforcées en 2016, et la coordination avec les services compétents relevant de l'ARS sera organisée.

Pour ce qui concerne la lutte contre le moustique tigre, pourvoyeur de maladies telles que la dengue, le chikungunia ou le virus Zika, l'année 2015 aura été marquée par le recours à un nouvel opérateur, l'EID Méditerranée avec lequel le Département a développé de multiples actions de prévention ainsi que des actions de formation inter institutionnelles et notamment les services techniques des EPCI.

En 2016, le Département poursuivra son soutien aux politiques de santé publique (vaccination, tuberculose, lutte anti vectorielle chikungunia, dengue et ZIKA, dépistage cancer du sein, dispositif départemental de prévention du suicide,...).

Par ailleurs, l'aide à la parentalité est une mission transversale et constitue un axe fondamental de l'action préventive du Département. Dès le premier trimestre 2016, les services du Département s'engageront dans l'élaboration et la mise en œuvre du « schéma départemental des services aux familles » en partenariat avec l'État (DDCSPP) et la CAF /MSA de Lot-et-Garonne.

Les schémas départementaux des services aux familles doivent permettre aux différents partenaires, impliqués dans la mise en œuvre des services d'accueil de la petite enfance et de soutien à la parentalité, de définir ensemble un diagnostic partagé et un plan d'action, qui décline localement les priorités nationales suivantes :

- développer l'offre d'accueil du jeune enfant,
- faciliter l'accès des familles vulnérables (familles précaires, familles monoparentales, familles confrontées au handicap, à l'illettrisme, etc.) aux services d'accueil de la petite enfance
- mieux articuler l'accueil du jeune enfant et les actions de soutien à la parentalité,
- faciliter une action coordonnée des acteurs sur le territoire,
- améliorer l'information des familles sur l'offre disponible,
- favoriser le recrutement et la formation des professionnels de la petite enfance,
- développer les outils d'apprentissage de la langue (lutte contre l'illettrisme, alphabétisation).

De plus, les « contrats locaux de santé » (CLS) organisent sur les territoires les actions menées dans le domaine sanitaire et médico-social au sens d'une approche globale de la santé individuelle et collective. La délégation départementale de l'ARS porte ces projets avec les communautés d'agglomération et communautés de communes en lien avec le Département et d'autres acteurs institutionnels. Après le CLS du Villeneuvois, et celui de l'agglomération d'Agen, cette dynamique se poursuivra en 2016 avec l'élaboration de nouveaux CLS, dont Fumel, acté en janvier 2016, et celui du Pays d'Albret.

Enfin, dans le cadre de la Commission départementale de la démographie médicale, la « Coddem », le Département poursuivra l'accompagnement des 7 projets architecturaux des maisons de santé pluri-professionnelles en cours et des 2 derniers à venir

(Damazan, Clairac), ces projets représentant un montant de 273 846 € de subvention en 2016.

Le Département participera à la mise en œuvre du projet « santé connectée 47FPS » dans 3 pôles de santé (AMI numérique) : Casteljalous, Astaffort/Laplume/Caudecoste et Miramont/Lévignac/Duras, soit 6 MSP et les professionnels de santé en réseau.

Ce projet AMI numérique poursuit 4 objectifs majeurs : sensibiliser et développer les pratiques de e-santé des professionnels de santé impliqués dans les pôles de santé, développer les pratiques d'échanges et de partage numériques, optimiser et tracer la coordination interprofessionnelle sur le territoire, et favoriser les passerelles entre les secteurs sanitaire, social et médico-social .

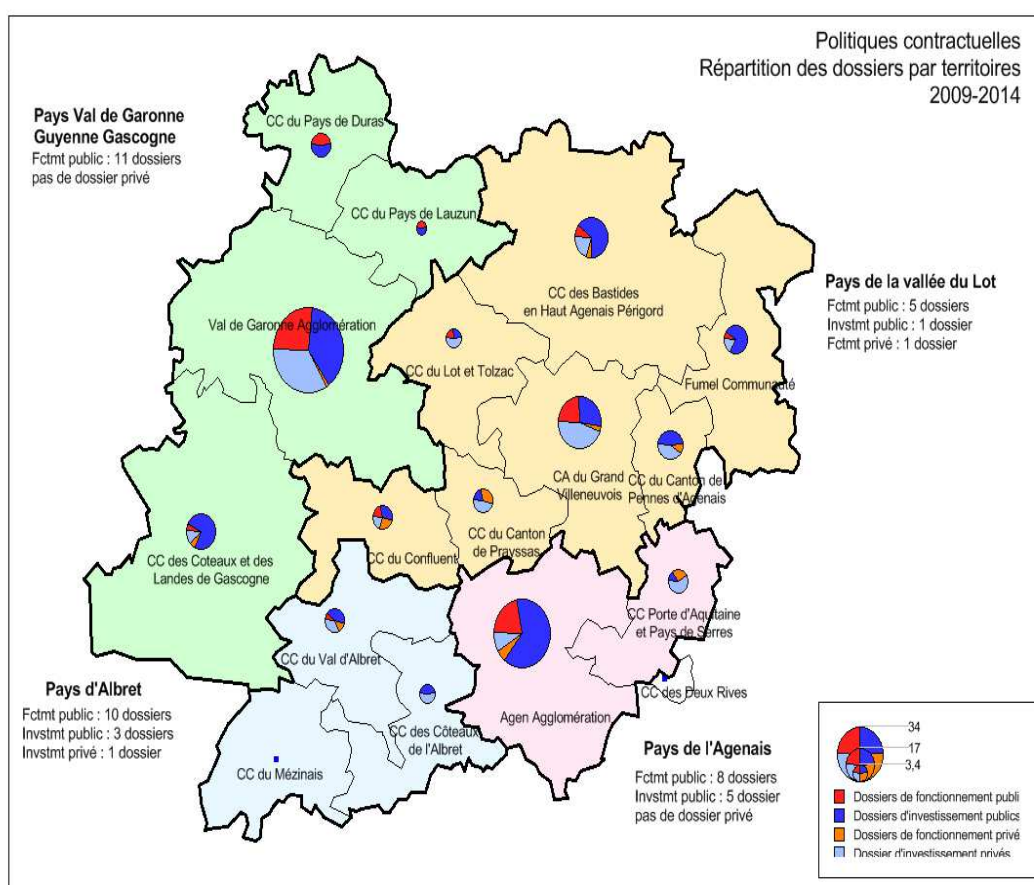
Par ailleurs, le Département contribuera au développement des stages des internes en médecine, il aidera à l'autonomisation des fédérations de pôles de santé (47FPS, FAMPOS) et participera, en lien avec les pôles de santé pluri-professionnels aux 3 labellisations de « parcours de santé de la personne âgée ».

2.3 RENOUVELER LA POLITIQUE D'ACCOMPAGNEMENT TERRITORIAL

Depuis 2009, le Département a engagé une démarche innovante de soutien aux projets, publics et/ou privés, intégrés dans une démarche contractuelle.

Les dispositifs Fonds territorial et Soutien au développement artisanal et commercial ont été mis en place pour répondre spécifiquement aux opérations visées.

Ce positionnement du Département a permis, toutes directions confondues, de stimuler 296 projets représentant 169 M€, avec un soutien financier départemental de 14,5 M€ selon la répartition suivante :



À titre d'exemple, peuvent être cités :

- sur le Pays de l'Agenais : le Parc naturel Urbain fluvial Agen Garonne (300 000 €) et l'Opération collective de modernisation de l'artisanat et du commerce 2^{ème} tranche (105 500 €) ;
- sur le Pays Val de Garonne Gascogne : modernisation de la piscine Aquaval (300 000 €) et l'Opération urbaine collective de Sainte-Bazeille (135 000 €) ;
- Sur le Pays de la Vallée du Lot : la piscine de Malbentre (300 000 €) et l'Opération urbaine collective du Fumelois (191 000 €) ;
- sur le Pays d'Albret : la piscine de Nérac (300 000 €).

Pour l'avenir, les nouveaux cadres d'intervention européens, nationaux et régionaux sont maintenant connus. Le Conseil départemental confirmera donc son soutien territorial en faveur des projets répondant aux critères des programmes LEADER 2015-2020 au titre desquels chaque Pays a obtenu une enveloppe d'environ 1,3 M€ pour les thématiques suivantes :

	Thématiques
Vallée du Lot	- Revitalisation des centres bourgs - Renforcer la cohésion dans les villages et cœur de ville - Renforcer l'attractivité du Pays
Agenais	- Valoriser le patrimoine identitaire - Développer une agriculture de proximité - Transition énergétique et écologique
Val de Garonne Gascogne	- Attractivité des centres bourgs - Services de proximité pour revitaliser les centres bourgs - Dynamique de cohésion sociale
Albret	- Développer une économie du bien-être - Stimuler et renforcer les solidarités sociales générationnelles et territoriales - Renforcer la qualité de l'accueil

Le Département apportera également son soutien aux contrats territoriaux uniques émanant de la Région et aux démarches collectives de type « appel à projets territoriaux » (FISAC, OCMAC...) pour les projets qui resteront dans le champ de ses compétences.

2.4 ACCOMPAGNER LES PROGRAMMES EUROPÉENS DE COHÉSION

Le Département maintiendra également son action orientée vers l'optimisation des programmes européens.

Cela consistera d'abord à orchestrer et administrer le Fonds social européen en lien avec la Direction du développement social, dont les actions en la matière ont été décrites précédemment. Pour mémoire, le Département est organisme intermédiaire de gestion d'une enveloppe FSE de 5 M€ sur la période 2015/2020.

Le premier appel à projets lancé en 2015 a permis de sélectionner 11 dossiers pour 714 000 € sur les dispositifs :

- « accompagnement socio-professionnel des bénéficiaires du RSA et des minimas sociaux » (8 dossiers) ;
- « mobilisation des acteurs de l'emploi dans les parcours d'insertion » (2 dossiers) ;
- « développement des projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'économie sociale et solidaire » (1 dossier).

En outre, deux projets à maîtrise d'ouvrage départementale sont en cours de réalisation :

- ✓ Accompagnement des bénéficiaires du RSA dans un parcours individualisé qui a pour but le placement dans l'emploi. Cet accompagnement est réalisé par deux conseillers d'insertion professionnelle sur les circonscriptions d'actions médico-sociales de Marmande, Tonneins, Fumel et Villeneuve/Lot.
Coût total : 97 944 € dont 48 972 € de FSE.
- ✓ Animation, promotion et mise en œuvre des actions d'insertion ainsi que mobilisation et suivi renforcé des bénéficiaires du RSA. Quatre animatrices locales d'insertion sont mobilisées sur l'opération dans les circonscriptions d'actions médico-sociales de Marmande, Tonneins, Fumel et Villeneuve-sur-Lot.
Coût total : 226 732 € dont 113 366 € de FSE.

Enfin, le Département vient de lancer son deuxième appel à projets destiné à promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination.

Il est également important de rappeler que le Département suivra les programmes de développement FEDER et FEADER et expertisera les projets de coopération européenne pour éventuellement saisir une opportunité de développement partenarial.

2.5 MAINTENIR NOS INVESTISSEMENTS EN FAVEUR DU RÉSEAU ROUTIER

Un budget de 19,250 M€ sera consacré aux infrastructures de transports en 2016 afin de préserver les investissements en faveur du réseau routier.

2.5.1 – SOUTENIR LA MAINTENANCE DU RÉSEAU

La maintenance du réseau (2 965 km) reste le principal poste de ce budget, puisqu'il s'agit d'assurer la continuité de services essentiels que sont le transport routier et la mobilité.

De 2012 à 2015, les interventions sur les chaussées ont concerné un linéaire de 685 km soit 23% du réseau en 4 ans, réparti sur différents programmes comme suit :

Linéaire traité en 2012 / 2016	Couches de surface	Renforcement	Modernisation	Traverses
685 km	487 km	151 km	26 km	21 km

On saisit toute l'importance du programme de maintenance qui comprend les couches de surface et les renforcements, soit 638 km traités en 4 ans soit une moyenne s'établissant autour de 160 km par an, qui est un minimum.

Ce chiffre moyen de 160 km par an sera quasiment obtenu en 2016 de cette manière :

Revêtements minces : 106 km
Renforcements : 50 km
Total..... 156 km

2.5.2 – FAIRE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE UNE PRIORITÉ

Les équipements concourant à la sécurité routière sont le marquage routier, la signalisation verticale de police et de direction, et les équipements de sécurité (glissières).

Sur les 2 965 km de routes départementales, un linéaire de 2 300 km fait l'objet d'un marquage.

Sur le principe d'un renouvellement triennal, le programme 2016 sera la reconduction de celui de 2013, en y ajoutant le marquage des routes revêtues à neuf et le repassage des marques des régimes de priorité sur les voies adjacentes qui se branchent sur des routes départementales non marquées en axe. Il est exécuté en partie par le Conseil départemental, et en partie par le titulaire du marché départemental.

La remise à niveau de la signalisation de police est, quant à elle, étroitement liée au programme de réfection des couches de roulement et elle l'accompagne. Ceci n'exclut pas des actions locales liées à l'amélioration de la sécurité en virages ou carrefours, notamment, ou pour limiter la vitesse.

En 2016, la signalisation directionnelle sera mise à l'étude sur la D813 dans la totalité de la traverse du Département. L'obsolescence du matériel installé dans les années 2000 a été remarquée et critiquée. Les procédés de fabrication ont grandement évolué. Les impressions numériques (dans la masse) sont venues remplacer les impressions en sérigraphie ou lettres collées. À cela se sont ajoutés des films protecteurs anti graffitis allongeant ainsi la durée de vie des ensembles de signalisation.

La Direction des infrastructures est aussi le maître d'œuvre de la signalisation économique et touristique suivant un programme pluriannuel bien entamé :

- 2013 : implantation des relais information service (RIS) aux entrées du département.
- 2014 – 2015 : implantation de 46 RIS « au fil de l'eau », « un patrimoine remarquable », « une terre de saveur » et « voyage entre vins et spiritueux ».
- 2016 : Fin de l'implantation des RIS et début de la mise en place de la signalisation y renvoyant.

La remise à niveau des dispositifs de retenue (glissière de sécurité) mais aussi la mise en place de lisses basses pour écran moto dans certains virages (les plus serrés) est une action réglementaire incontournable.

2.5.3 – MODERNISER LES INFRASTRUCTURES ET L'ORGANISATION DÉPARTEMENTALE DÉDIÉE

2.5.3.1 - LE RÉSEAU ROUTIER

- Ouvrages d'art

Les études spécifiques de création ou de renforcement d'ouvrages d'art, tels que le pont du Mas d'Agenais, le pont de pierre à Agen ou la passerelle du pont de Bordes à Lavardac feront l'objet d'une inscription de crédits.

- Plan de modernisation du réseau

La mise en œuvre du plan de modernisation de réseau routier se poursuit avec un niveau d'investissement de l'ordre de 3.25 M€. Les travaux se focalisent sur le traitement de points singuliers et notamment la sécurisation de carrefours (Fourques-sur-Garonne, Fauillet).

La même politique de traitement ponctuel s'applique au réseau secondaire à hauteur de 1 M€. Les points dangereux sont en effet à améliorer avant de traiter la section courante.

- Accès Center Parcs

Il conviendra d'initier les études et les acquisitions nécessaires à la modernisation de la RD291, route de Casteljaloux à Beauziac) futur accès au centre de loisirs et qui doit également servir d'accès au chantier.

- Accompagnement des communes

Le budget 2016 de la modernisation réservera une part importante à l'accompagnement des communes dans la réfection de leur traverse.

Ces interventions sont espacées de plusieurs décennies. Ainsi, le Département intervient-il souvent sur des chaussées dont la structure dite traditionnelle date de l'immédiat après-guerre, ce qui impose une restructuration complète.

Chaque année, un programme d'1 M€ est arrêté et concerne une dizaine de communes. Il est indispensable de continuer cette action tant en raison de son caractère propre que pour l'effet d'entraînement sur le secteur des BTP, comme on le voit à la lecture de ces chiffres.

Programme 2016 des travaux sur chaussées.....	1 M€ HT
Crédits de paiements 2016 tous programmes confondus	1,7 M€ HT
Montant global des travaux lancés par les communes	6.5 M€ HT

- Subventions et fonds de concours

Par ailleurs les divers régimes – traverses d'agglomérations et opérations de sécurité - sont maintenus à un niveau correspondant aux demandes, ainsi que l'aide à la voirie communale, ajustée à 1,17 M€.

2.5.3.2 – L'ORGANISATION

L'organisation territoriale des unités départementales des routes découlait de celle mise en place par la Direction Départementale de l'Équipement (Ponts et Chaussée puis DDE) à la fin des années 1960. Elle n'a pratiquement pas évolué jusqu'en 1996, date à laquelle a eu lieu la partition et où les douze subdivisions de l'État présentes sur le département ont été également réparties entre le Conseil général et la DDE.

En 2006, le transfert de la RN 113 devenue RD 813 et l'intégration des 19 agents de l'État au sein du Conseil général de Lot-et-Garonne, a permis au ministère de l'Équipement de réduire le nombre de ses sites décentralisés, alors que l'organisation interne du Département est restée inchangée :

Depuis cette période, quelques Centres d'Exploitation (CE) ont été regroupés, initiant ainsi un processus de concentration des moyens visant à pallier la déflation des effectifs engagée depuis 2002.

L'organisation, telle qu'elle existait, entraînait une dispersion des moyens humains, matériels, immobiliers, et financiers.

La nouvelle organisation territoriale des UD actée en 2015, et qui sera pleinement opérationnelle en 2016, a pour objectifs de :

- Préserver l'implantation des centres d'exploitation existants, la proximité et la réactivité des équipes ;
- Améliorer le service rendu à l'utilisateur ;
- Moderniser l'outil de travail et améliorer les conditions de travail des agents ;
- Renforcer la formation des agents aux risques routiers, à l'hygiène et à la sécurité ;
- Rendre l'activité des équipes plus efficace par une mutualisation des moyens ;
- Homogénéiser les pratiques.

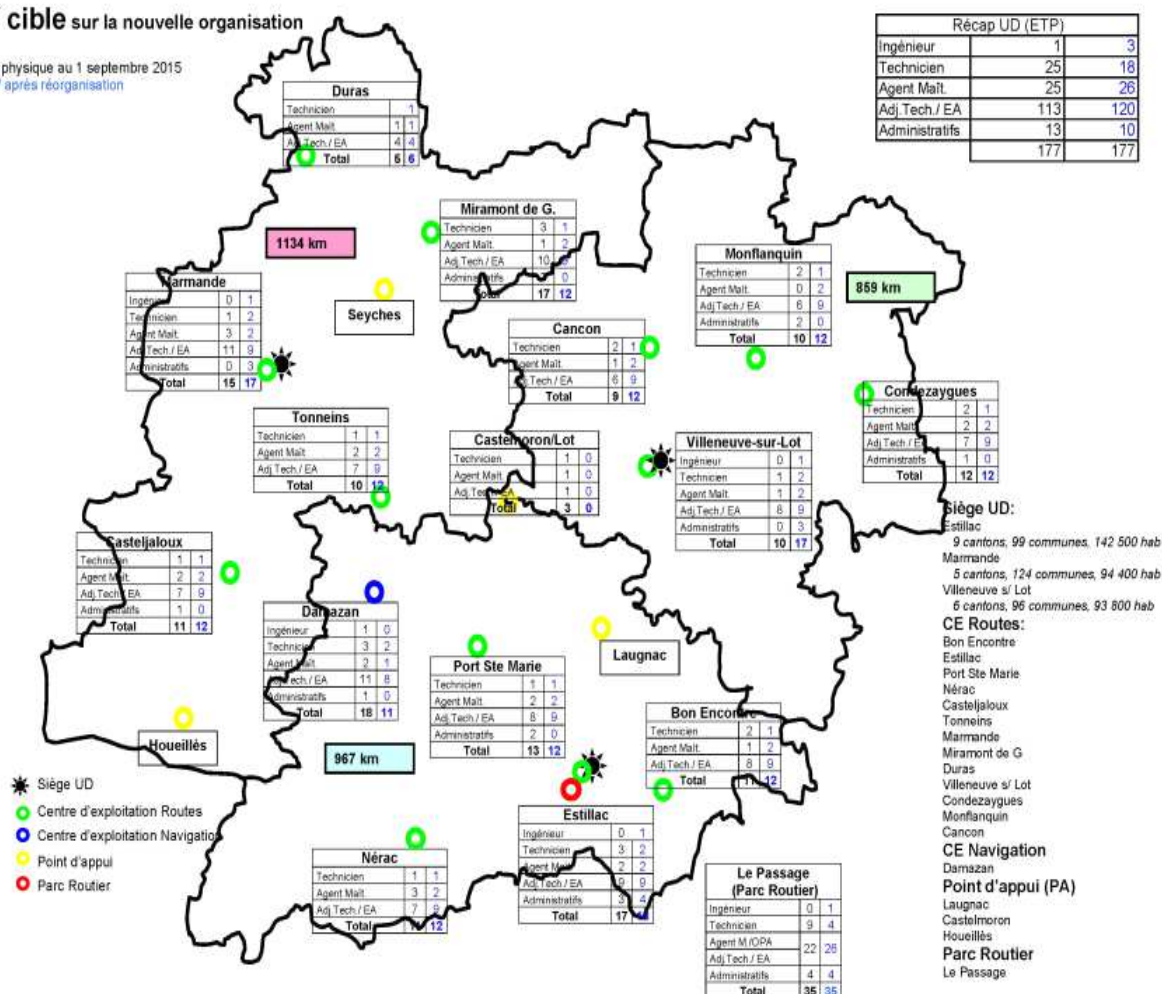
À cet effet, 3 Unités départementales (UD) ont été maintenues qui prennent en compte le périmètre des nouveaux cantons. Elles sont composées de :

- 13 centres d'exploitations routes, soit 4 à 5 centres par UD
- 3 Points d'Appui (PA).

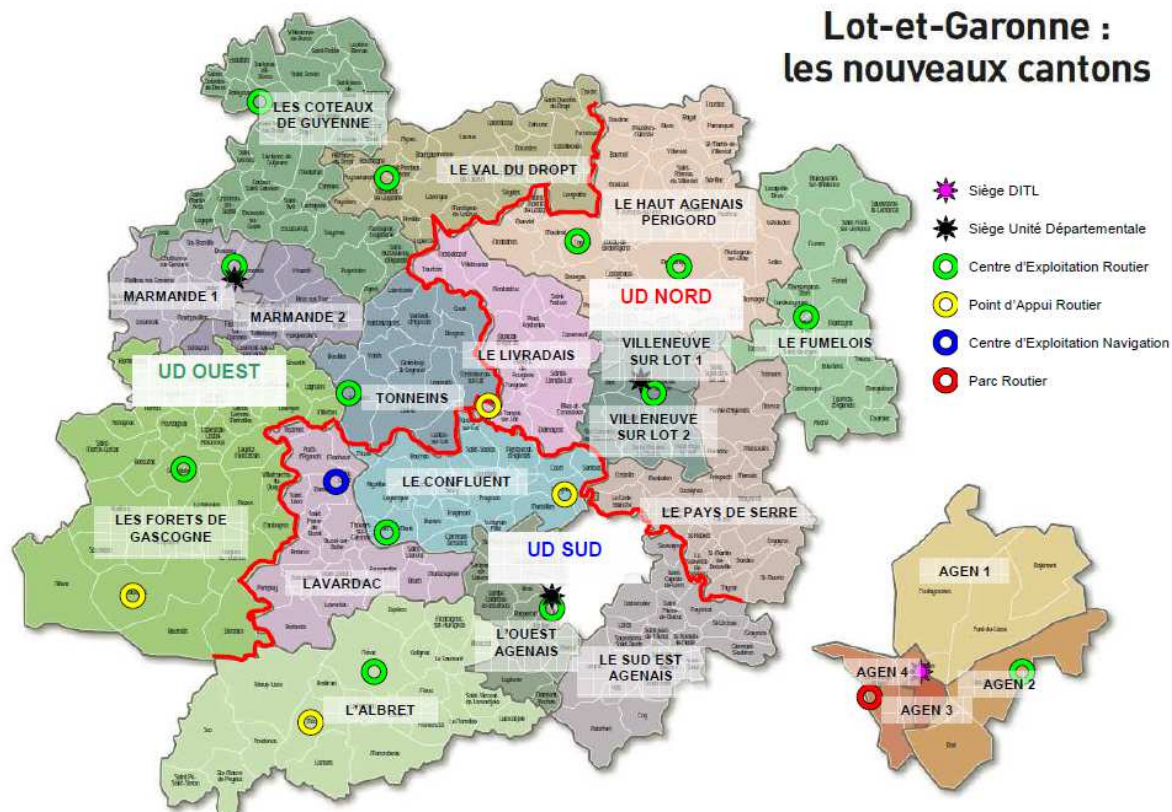
Effectif cible sur la nouvelle organisation

En noir, effectif physique au 1 septembre 2015

En bleu, effectif après réorganisation



Lot-et-Garonne : les nouveaux cantons



2.6 RELIER NOS TERRITOIRES - LES AXES DU CONTRAT DE PLAN ÉTAT-RÉGION

2.6.1– RN 21 VILLENEUVE-SUR-LOT / AGEN

L'aménagement de la RN21 entre Agen et Villeneuve-sur-Lot figurait au contrat de plan 2000-2006 (56.8 M€). Ainsi, ont été réalisés dans ce cadre :

- l'évitement des virages de Pujols,
- la déviation de La Croix Blanche,
- la déviation Ouest d'Agen,
- un barreau de la déviation Nord d'Agen.

En outre, un fonds de 10 M€ résultant de disponibilités laissées par d'autres Départements de la Région Aquitaine a été affecté au barreau Sud de Villeneuve-sur-Lot qui fait la liaison entre la ville et les virages de Pujols.

Le 21 avril 2011, la convention de cofinancement a été approuvée, sur un programme de 30 M€ de travaux qui concerne :

- le créneau de Monbalen,
- la mise à 2x2 voies de la déviation de La Croix Blanche.

Enfin, le contrat de plan 2015-2020 a réservé 4 M€ pour les études de la section La Croix Blanche / Foulayronnes, avec un financement de 60% pour l'État et 40% pour les collectivités locales, à partager avec l'Agglomération d'Agen ; une autorisation de programme sera ouverte au prochain budget primitif.

2.6.2– LES AMÉNAGEMENTS EN RIVE GAUCHE

La mise 2x2 voies de la RN21 d'Agen à Villeneuve-sur-Lot prolongée par le pont de Camélat, si elle est un atout pour le développement économique de l'agglomération agenaise en rive gauche de la Garonne, représente pour le Département un puissant enjeu pour rééquilibrer notre réseau routier.

Certes, le territoire est desservi par l'A62 sur l'axe Toulouse-Bordeaux, mais dans le sens Nord-Sud, il se trouve contourné par l'A10 et par l'A20 dont l'échangeur a été positionné à l'Est de Cahors.

À terme la mise à 2x2 voies de la RN21 de Villeneuve-sur-Lot à Brax / Roquefort procurera donc aux bassins du Villeneuvois et de l'Agenais (150 000 habitants) une infrastructure d'un niveau de service quasi autoroutier, d'où l'intérêt de la création d'un nouvel échangeur à l'Ouest d'Agen, qui la connecte à l'A 62.

2.7 ENCOURAGER LA MOBILITÉ DOUCE ET LES TRANSPORTS EN COMMUN

2.7.1 – LIAISONS CYCLABLES

La voie verte du Livradais aboutira à la base nautique du Temple. Avant de continuer vers Castelmoron, comme il est prévu au schéma départemental, il est impératif d'assurer sa liaison avec la voie verte du Villeneuvois, aménagée par la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois ;

En effet, grâce au pont du Martinet à Bias, ces deux voies vertes situées en rive gauche communiqueront avec la vélo-route de la vallée du Lot en rive droite, permettant ainsi la mise en relation de ces deux parcours.

Au plan national et européen, le comité d'itinéraire de l'EV 3 dite la Scandibérique (liaison européenne entre la Scandinavie et Saint-Jacques de Compostelle) a entériné une mise en service de l'itinéraire souhaitée pour l'été 2017. Cet itinéraire existe déjà le long du canal depuis la Gironde jusqu'à Feugarolles. L'accent sera donc mis sur le jalonnement en voies partagées pour la section de Feugarolles aux Landes via Nérac et Mézin.

Par ailleurs et afin de répondre à une logique de mise en tourisme des itinéraires cyclables dans le département, une liaison alternative entre la voie verte du canal et la véloroute de la vallée du Lot sera jalonnée via Tonneins.

2.7.2 – NAVIGATION

Des crédits FNADT ont été obtenus en décembre 2015, pour la première fois depuis 2002, pour les travaux de l'écluse de Saint-Vite.

Cependant, les travaux seront entamés dès que nous aurons reçus les cofinancements de la Région et de l'Europe.

2.7.3 – TRANSPORTS URBAINS ET INTERURBAINS

En attendant le transfert de cette compétence à la Région en 2017, le Département poursuivra son soutien et proposera une offre de transports urbains et interurbains de qualité pour les Lot-et-Garonnais.

2.8 MAINTENIR LA LIAISON AÉRIENNE AGEN-PARIS JUSQU'À LA MISE EN SERVICE DE LA LGV TOURS-BORDEAUX

L'aéroport d'Agen constitue un élément d'attractivité important pour le Département. Il permet de relier Agen à Paris en 1 heure 15 grâce à la ligne régulière opérée par HOP dans le cadre d'une OSP (Obligation de Service Public). L'aéroport permet également de relier Agen avec le reste du monde, puisque plus de 30.000 atterrissages et décollages d'avions ont eu lieu sur sa piste (hors liaison Agen-Paris). Par ailleurs, il existe des projets de développement d'activités aéronautiques sur le site, portés notamment par les entreprises Airways formation ou AMA.

La ligne, Agen-Paris dont le «contrat» de service public a été renouvelé en 2015 jusqu'en 2019, représente trois vols quotidiens vers Paris. Le taux de remplissage est de 60 %.

Plus de 39 000 passagers ont utilisé cette liaison en 2014 soit une hausse de 11 % par rapport à 2013. L'année 2015 devrait confirmer cette tendance à la hausse.

En 2015, le Département a contribué au fonctionnement du SMAD, essentiellement à la liaison Agen-Paris, à hauteur de 2 M€ (71,8 % des contributions, contre 26,6 % pour l'Agglomération, 1 % pour la CCIT et 0,6 % pour la Chambre des Métiers).

À noter que le Conseil régional ne participe pas au financement de l'aéroport d'Agen alors qu'il le fait pour d'autres aéroports de la nouvelle grande Région tels que Limoges (50%), Bergerac (10 %), Pau (31 %), Brive (10 %) Bordeaux (3,75 %).

Au regard de l'intérêt économique et touristique de la ligne, le Département assurera le financement de la liaison Agen-Paris jusqu'en 2017, année de la mise en service du tronçon de la ligne LGV Bordeaux-Tours. Agen sera alors reliée à Paris en moins de 3 heures par la LGV.

2.9 – LES PROJETS GPSO

En 2011, le Département avait décidé de subventionner la construction de la LGV Tours Bordeaux à hauteur de 33,4 M€. Cette infrastructure d'un coût de 7,8 Mds€ devait être financée à hauteur de 1,5 Mds€ par les collectivités (58), 1,5 Mds€ par l'Etat et 1 Md€ par SNCF Réseau. Le concessionnaire assumant les 3,8 Mds€ restants.

Le Département a honoré ses engagements jusqu'en 2012, soit quatre appels de fonds pour 10 M€.

Les difficultés rencontrées par les collectivités appelées à financer le projet LGV ont conduit le Département de Lot-et-Garonne à cesser ses versements depuis 2013 et à demander à SNCF Réseau que le plan de financement soit réexaminé.

La situation financière du Département et la nécessité de se recentrer sur ses compétences obligatoires le conduisent à maintenir le gel du versement de la participation à la ligne Agen-Tours. Nombre de collectivités partenaires du projet ont adopté la même position que le Lot et Garonne : en juillet 2015, un montant de 800 M€ n'avait pas été versé par les collectivités.

En ce qui concerne la participation du Département au financement du projet de ligne LGV Bordeaux-Toulouse, le Département a déjà fait connaître son opposition à tout subventionnement de cette infrastructure.

2.10 CONTRIBUER À LA PRÉSERVATION DE SERVICES PUBLIC RÉGALIENS SUR LE TERRITOIRE

2.10.1 – LE SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Le Département est le premier financeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Lot-et-Garonne (15,2 M€ en 2015, hors programme immobilier).

En 2014, un travail d'élaboration du nouveau cadre du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) a été mené, aboutissant début 2015 à un accord de progression annuelle 2015-2017 de la participation financière du Département au contingent du SDIS.

À ce contingent s'ajoute la participation du Département au financement d'un programme d'investissement immobilier exceptionnel et ambitieux, mais nécessaire, de réhabilitation des casernes, estimé en 2009 à 24 M€ TTC. L'objectif de ce programme était la rénovation de 30 des 45 casernes ou sites présents en Lot-et-Garonne. Le financement était réparti en trois parts égales : 1/3 par le SDIS, 1/3 par le Département, 1/3 par les communes ou intercommunalités concernées.

À ce jour, une première série d'opérations a été lancée conduisant à la construction ou la rénovation de 15 centres de secours ainsi que du CTRAU (Centre de traitement et de réception des appels d'urgence) : Duras, Clairac, Villereal, Tournon d'Agenais, Monclar d'Agenais, Cocumont, Laroque-Timbaut, Prayssas, Sainte-Livrade sur Lot, Fumel,

Casteljaloux, Tonneins, centre de secours de la Vallée du Lot, Damazan, Le Passage d'Agen).

Malgré une activité croissante du SDIS (27 407 sorties en 2015), il est aujourd'hui nécessaire de réévaluer la participation financière 2016 du Département au contingent du SDIS telle que prévue initialement lors du vote du SDACR.

Des négociations constructives ont eu lieu avec le SDIS qui déboucheront sur un ajustement à la baisse du taux de progression de la participation financière du Département, sans pour autant que la qualité du service à la population n'en soit affectée.

Un travail de mutualisation sera également engagé afin d'optimiser la dépense publique entre les deux structures.

La seconde phase du plan immobiliser de rénovation des casernes sera poursuivie mais elle devra également être ajustée à l'évolution de la situation financière du Département.

2.10.2 – LES CASERNES DE GENDARMERIES

Afin de permettre la rénovation rapide et parfois lourde des gendarmeries dont le Département a la propriété, un BEA (bail emphytéotique administratif) a été conclu, en concertation étroite avec les responsables du groupement départemental de gendarmerie, mi 2015 avec Vinci et Batimur.

Ce programme de rénovation qui participe au maintien d'un maillage de casernes de proximité sur l'ensemble du territoire départemental tout en renforçant l'attractivité du Lot-et-Garonne auprès des jeunes recrues a débuté en septembre 2015 et durera 36 mois pour un cout, à la charge Vinci et Batimur, de 17 millions d'euros dont 8 ME concentré les 5 premières années du bail. 10 casernes seront rénovées par période de 12 mois.

La 1^{ère} vague de rénovation sera prochainement terminée, elle a concerné les casernes de :

Astaffort, Laplume, Mézin et Puymirol

La seconde débutera très prochainement et concernera notamment les casernes de : Castelmoron, Monclar d'Agenais, Ste Livrade et Villeréal.

Les casernes de Fumel, Monflanquin, Penne et Tournon devraient constituer la troisième vague de rénovation assurée en 2016.

2.11 ENCOURAGER LES ASSOCIATIONS ET LE BÉNÉVOLAT

En Lot-et-Garonne, le tissu associatif est particulièrement dense. À ce jour, plus de 8 000 associations déclarées contribuent au dynamisme de notre département et génèrent de nombreux emplois, mais pas seulement.

Des milliers de bénévoles s'engagent tout au long de l'année pour servir les autres et l'intérêt général. Ne ménageant ni leur temps ni leur énergie, ces hommes et ces femmes sont les chevilles ouvrières du « vivre ensemble » en Lot-et-Garonne. Dans un territoire rural comme le nôtre, cet engagement est précieux. Aussi, le Département, soucieux d'accompagner et de préserver cette vivacité, soutient le plus grand nombre des associations lot-et-garonnaises.

2.11.1 - FÉDÉRER AUTOUR DES NOTIONS DE CITOYENNETÉ ET DE BÉNÉVOLAT

La collectivité agira pour poursuivre des politiques associatives larges et diversifiées répondant aux principaux besoins et aspirations des acteurs concernés :

- les dirigeants associatifs : le conseil aux associations et leurs responsables, le soutien à l'emploi local par la formation gratuite, l'accompagnement et l'appui de projets structurants ;
- les citoyens : la valorisation et l'adhésion aux notions de bien vivre ensemble, de respect des autres et de la loi, et de développement des solidarités humaines ;
- le monde sportif : la promotion du sport accessible à tous, l'épanouissement des jeunes et l'échange intergénérationnel ; le fonctionnement et l'équipement des clubs et comités par l'attribution de subventions

2.11.2 – INCITER DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE

Par le biais de son service Vie associative et Citoyenneté, le Département de Lot-et-Garonne souhaite s'engager dans le développement d'un parcours citoyen.

Ce parcours répondrait en priorité aux attentes exprimées lors des assises de la citoyenneté, menées par l'État, qui visent à transmettre aux jeunes générations, du primaire jusqu'au lycée, les notions fondamentales autour du bien vivre ensemble et de l'apprentissage de valeurs communes.

2.12 POURSUIVRE L'ACCOMPAGNEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE

2.12.1 – ACCOMPAGNER LES CLUBS ET COMITÉS SPORTIFS

Les clubs et les comités sportifs sont le socle de l'identité sportive de notre département. Le soutien du Département est crucial pour la pérennisation de leurs activités, la qualité de l'encadrement et l'animation de nos territoires.

Aussi, notre collectivité contribue-t-elle, au travers de plusieurs régimes (acquisition de matériel, emploi sportif, organisation de manifestations d'envergure), au fonctionnement de ces associations sportives afin de favoriser la pratique sportive sur l'ensemble du territoire lot-et-garonnais. En 2016, malgré un budget contraint, le Département poursuivra son appui au tissu associatif sportif selon des dispositifs révisés :

- l'aide au fonctionnement des clubs et des comités concerne annuellement près de 700 associations. Par ailleurs, une vingtaine de comités bénéficie des services assurés par la Maison départementale des sports, mise à disposition par le Conseil départemental.
- l'aide à l'acquisition de matériel sportif permet à certaines disciplines de renouveler et de se doter de matériel sportif spécifique, souvent coûteux. Outre le confort des pratiquants, c'est aussi leur sécurité qui est assurée par le renouvellement du matériel vétuste.
- l'aide à l'emploi sportif, instaurée au profit des clubs et des comités, a permis jusqu'alors de créer et de pérenniser 50 emplois d'éducateurs sur le département. Cette professionnalisation des cadres sportifs est un gage de la qualité d'enseignement et de formation dans les clubs.
- l'aide à l'organisation annuelle de près de 60 événements sportifs contribue à l'animation du territoire mais aussi à l'équilibre financier des associations organisatrices.

Au-delà de son accompagnement généralisé des clubs et comités lot-et-garonnais, le Département valorise la pratique sportive de haut niveau, source d'inspiration pour les jeunes générations et de rayonnement positif par-delà nos frontières. À ce titre, en 2016, le Département continuera de soutenir :

- une vingtaine de clubs amateurs de haut niveau par le biais de l'aide aux clubs d'élite dont le montant entre dans le fonctionnement des clubs,
- la formation des jeunes sportifs par l'octroi de bourses aux jeunes intégrés dans les pôles Espoirs ou pôles France de leur discipline ;
- les grands événements d'envergure nationale ou internationale organisés sur le département, mais aussi les sportifs lot-et-garonnais participant à des compétitions internationales à l'étranger.

Enfin, le Département, fier de son tissu associatif et de ses résultats, continuera de saluer les performances des sportifs lot-et-garonnais lors de la soirée « Trophées des champions ».

2.12.2 - ENCOURAGER LA PRATIQUE DU SPORT POUR TOUS

L'accès du plus grand nombre aux activités physiques et sportives est aujourd'hui une priorité du Département. Ainsi, de nombreuses opérations directes du Département s'inscrivant dans cette démarche ou du mouvement sportif, soutenues et encouragées par notre collectivité, seront reconduites en 2016.

Principalement il s'agira de poursuivre :

- la journée ID'Sport, qui offre à la population des initiations et la découverte de nombreuses activités sportives gratuites et accessibles à tous, et les journées sportives dédiées aux accueils de loisirs (Défis Centres) ;
- la labellisation d'événements sportifs de masse ouverts au plus grand nombre ;
- la poursuite des partenariats avec les comités Handisport et du Sport adapté ;
- le développement d'actions spécifiques en lien avec le sport scolaire et les activités des fédérations de sport scolaire (UNSS, Usep et UGSEL) mais également les sections sportives des collèges.

2.12.3 – PROMOUVOIR ET FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT MAÎTRISÉ DES SPORTS DE NATURE

L'article L. 311-3 du code du sport confie au Département le développement maîtrisé des sports de nature. À cette fin, le Conseil départemental élabore un Plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI) intégrant le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR).

Pour cela, il installe et s'appuie sur la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI), composée de représentants d'institutions, de membres du mouvement sportif, ainsi que d'autres acteurs concernés par les sports de nature.

Cette politique de développement maîtrisé doit satisfaire l'aspiration légitime des citoyens à pratiquer une activité en milieu naturel, en la conciliant avec les autres usages de l'espace et le respect de l'environnement et du droit de propriété.

En avril 2015, 59 CDESI actives, 33 PDESI fonctionnels et 16 en cours d'élaboration ont été recensés par le Pôle ressources national sports de nature (PRNSN).

Au-delà des missions définies par la loi, la CDESI peut se voir confier des responsabilités supplémentaires comme l'amélioration des synergies entre les divers usagers, le développement d'une mission d'expertise et d'évaluation ou encore la valorisation de l'offre touristique et sportive.

En s'engageant dans une démarche de développement des sports de nature, le Département, appuyé par un réseau d'acteurs, doit être mesure de mobiliser l'ensemble de ces compétences afin d'allouer les moyens humains et financiers nécessaires à des stratégies d'intervention cohérentes afin de répondre à divers enjeux liés à l'aménagement, au développement, à l'attractivité du territoire et à la valorisation du sport pour tous.

La réalisation d'un état des lieux des sports de nature dans le département constitue la première étape de cette démarche. Celui-ci peut être réalisé en interne ou confié à un prestataire qui pourra mobiliser les outils adaptés au recueil de données.

III - UN DÉPARTEMENT FIER DE SON PATRIMOINE, DE SA CULTURE ET DE SES PRODUCTIONS LOCALES

3.1 UNE POLITIQUE AMBITIEUSE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL EN MATIÈRE DE TOURISME

3.1.1 DES ÉTATS GÉNÉRAUX DU TOURISME

Avec un chiffre d'affaires global représentant 330 M€ et 5 000 emplois directs, le secteur touristique occupe aujourd'hui une place déterminante dans le panorama économique du Lot-et-Garonne grâce à ses atouts environnementaux et patrimoniaux dans un cadre reconnu de qualité de vie.



Toutefois, les modes de développement insufflés par les collectivités depuis maintenant plusieurs décennies doivent être repensés en intégralité. Les évolutions sociétales et comportementales importantes (Internet, recomposition familiale, événements mondiaux...) nous invitent à imaginer et définir collectivement une nouvelle stratégie ambitieuse et structurée de développement du tourisme lot-et-garonnais, pour doubler le nombre d'emplois en 10 ans.

Le Département et son comité départemental du tourisme proposent d'organiser pour cela des États Généraux du Tourisme (EGT).

Le succès de ces EGT sera assuré à la seule condition que l'ensemble des acteurs touristiques institutionnels, professionnels et bénévoles, mais également et surtout la population lot-et-garonnaise et les touristes eux-mêmes, soient au cœur du dispositif. La méthodologie de consultation et d'élaboration sera basée sur les trois maîtres-mots suivants : participation, co-élaboration et co-décision.

Les modalités d'organisation, ainsi que le calendrier de mise en œuvre, seront définis dans le détail en partenariat étroit avec l'État, la Région et les collectivités infra-départementales.

L'année 2016 s'articulera ainsi, pour la direction du tourisme, autour de cette réflexion collective mais aussi de la mise en œuvre opérationnelle des actions du schéma de développement touristique 2015-2020, validé lors de la session budgétaire modificative de novembre 2014.

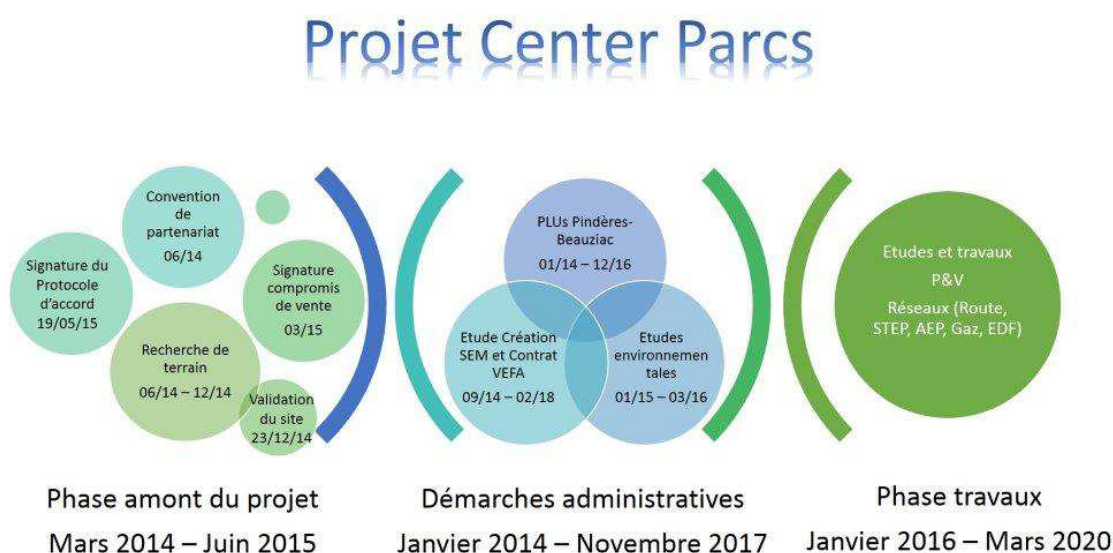
Deux projets en cours feront également l'objet d'une attention particulière en 2016.

3.1.2 LA POURSUITE DES OPÉRATIONS LIÉES AU PROJET CENTER PARCS

Ce projet hautement stratégique pour l'essor touristique du Lot-et-Garonne a formellement démarré avec la signature d'une convention de partenariat Département / Pierre et Vacances en juin 2014. Il devrait s'achever en 2020 avec l'ouverture du site sur les communes de Pindères et Beauziac.

Les études et travaux planifiés porteront sur les quatre enjeux primordiaux de cette opération :

- la refonte des plans locaux d'urbanisme,
- les études environnementales,
- l'élaboration du montage juridique et financier,
- la conception définitive du projet.



3.1.3 LE PLAN DÉPARTEMENTAL DE L'ITINÉRANCE

Ce projet est fondé sur les atouts du Lot-et-Garonne (itinéraires de randonnée pédestre, équestre, fluvestre) qui justifient de se saisir de l'opportunité du développement du *slowtourisme* (tourisme lent). Il s'agira de définir une méthode de gouvernance collaborative et de rassembler les acteurs de l'itinérance et des services connexes autour d'un projet commun. Trois objectifs sont visés à court terme :

- ✓ Établir un diagnostic des infrastructures et un programme d'aménagement,
- ✓ Qualifier l'offre pour une mise en tourisme de l'itinérance,
- ✓ Communiquer et promouvoir à travers une stratégie marketing partagée.

Selon une approche plus globale, deux grands défis restent en effet à relever pour notre département :

- accroître son attractivité en renforçant les filières,
- mettre en œuvre une stratégie de marque partagée,
- évoluer la gouvernance pour renforcer les synergies.

Au final, avec la loi NOTRe, qui introduit des notions de compétences exclusives mais également des compétences partagées en matière de culture, sport et de tourisme, le schéma départemental trouve toute sa justification.

3.2 UN SOUTIEN INDÉFECTIBLE AU MONDE RURAL ET AGRICOLE

Le Lot-et-Garonne reste un département rural. C'est à la fois son identité et sa force. 53 % du territoire est identifié au titre de la Surface Agricole Utile, mais la réalité est plus profonde car c'est 100 % du territoire qui vit à l'heure de l'agriculture et de l'industrie agro-alimentaire.

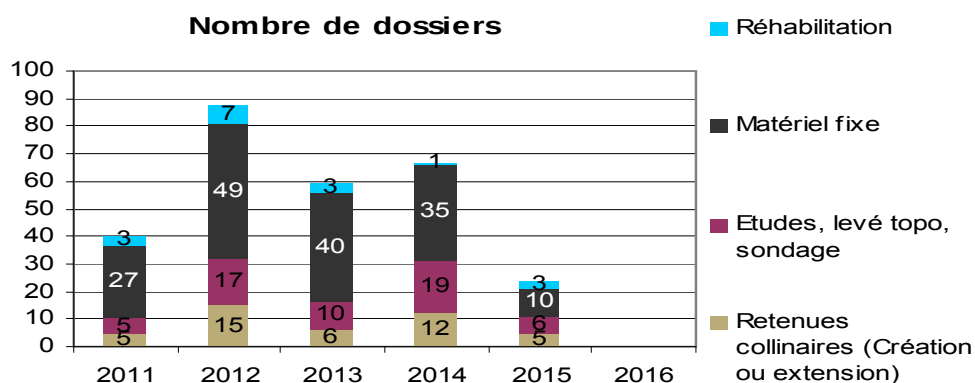
- 1^{er} département en production de fraises, aubergines, poivrons et piments, prunes à pruneaux, noisettes, kiwi, tabac brun et tabac Burley.
- 2^{ème} pour le tabac (d'une manière globale), le cresson, l'ail (en vert) et les prunes reines-claude.
- 3^{ème} pour le soja, les choux de Bruxelles, la laitue, la mâche, les tomates ou encore le maïs doux.

En termes de volumes, le Lot-et-Garonne produit donc 22 % des fraises, du cresson, ou encore des poivrons et piments français, 30 % des aubergines françaises, un peu plus de 75 % des prunes à pruneaux, plus de 50 % des noisettes françaises et près du quart des kiwis (23,4 %).

Le Département réaffirme sa volonté d'agir et organisera ses travaux pour assurer la continuité des orientations politiques de la collectivité, rappelées dans les grandes missions suivantes :

3.2.1. - DÉVELOPPER LE CONSEIL AUPRÈS DES FILIÈRES AGRICOLES

La mesure 4.3.A du plan de développement rural aquitain (PDRA) prévoit dans les bénéficiaires possibles les propriétaires privés sous réserve que leurs démarches de gestion collective de l'eau soient validées par les autorités administratives compétentes. Le Département travaillera à l'obtention d'un conventionnement avec la Région pour poursuivre le développement en Lot-et-Garonne de l'irrigation individuelle.



Le Département poursuivra de la même manière son soutien aux projets d'irrigation collective, d'autant plus que la loi NOTRe lui en confère la possibilité à travers son titre III portant sur les solidarités et la cohésion des territoires, lui permettant d'intervenir en faveur de l'entretien et de l'aménagement de l'espace rural réalisés par les associations syndicales autorisées.

3.2.2 - SOUTENIR LA DYNAMIQUE BIO

L'agriculture biologique continue de se développer en Lot-et-Garonne et ainsi fin 2014, l'objectif du Grenelle a été atteint avec 6,4 % des surfaces agricoles cultivées en bio. Le Conseil départemental a obtenu en 2015 la labellisation « Territoire Bio Engagé ».

Il est à noter qu'une mesure spécifique du PDRA (mesure 4.1.B) a été activée et permet dès 2015 de soutenir ces plantations à hauteur de 40 % des investissements. Le Département n'a pas été sollicité en 2015 mais pourra donc, après conventionnement avec la Région, participer s'il le souhaite en 2016, en cofinancement.

	2014
Nombre d'exploitations engagées en bio	578
Surface certifiée en bio	15 434 ha
Surface en conversion	2 725 ha
Surface engagée en bio	18 159 ha
% de la surface agricole engagée en bio	6,4%

3.2.3 - POSER LES BASES D'UNE STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE RURAL, AGRICOLE ET FORESTIER

La place des agriculteurs et la pérennité des zones agricoles se posent en des termes bien différents selon les espaces mais il appartient au Département, au titre de sa compétence en matière de recherche des équilibres pour les solidarités humaines et territoriales, de s'inscrire dans une logique d'aménagement rural.

L'année 2016 sera ainsi consacrée en partie à identifier les leviers réglementaires existants, que le Département pourrait actionner, comme l'aménagement foncier agricole et forestier (AFAF) mais aussi la réglementation des boisements ou encore la mise en valeur des terres incultes, afin de proposer, à terme, une stratégie départementale d'aménagement et de mise en valeur de l'espace rural (notamment des terres incultes).

3.2.4- ANIMER ET PROMOUVOIR L'AGRICULTURE DU LOT-ET-GARONNE

Le soutien à l'agriculture est indispensable mais sans soutien aux acteurs, il semble difficile de maintenir une agriculture moderne, compétitive et donc concurrentielle. Le Département maintiendra ainsi son effort en matière de soutien aux structures de développement.

Si un certain nombre de dispositifs doivent être abandonnés, soit que la loi les interdit dorénavant soit qu'ils soient inefficaces, à ce jour les dispositifs suivants peuvent perdurer en complément d'aides existantes de la Région et après accord et conventionnement avec celle-ci :

- Aide au financement des investissements des CUMA :

Le Lot-et-Garonne compte environ 140 CUMA actives pour près de 4 200 adhérents. Ces dernières, accompagnées par leur fédération départementale, développent, au-delà de leur objet premier de mutualisation de matériels coûteux, des activités agro-environnementales telles que la méthanisation, le bois-énergie, le compost.

Si l'aide en co-financement Europe-Région reste possible, le Département s'attachera à négocier avec la Région, autorité de gestion du FEADER, afin que les dépenses liées au renouvellement du matériel soient éligibles.

- Aide à la création d'abris-froids et serres chapelles :

La culture des fruits et légumes sous serres est une activité pivot de l'économie lot-et-garonnaise avec des stratégies de filières bien établies comme en fraises ou en tomates mais aussi en légumes ratatouille.

Le Lot-et-Garonne regroupe à lui seul presque la moitié des exploitations aquitaines spécialisées dans cette filière mais les outils de production doivent suivre. Cela suppose du Département la poursuite de son intervention en complément de la Région, ce qui ne devrait pas poser de difficultés particulières dans la mesure où le dispositif existe et a été reconduit dans le PDRA au titre de la mesure 4.1.D.

- Aide pour le développement de l'agroforesterie :

L'agroforesterie est une conduite culturale ancienne qui conjugue cultures agricoles et forestières au sein de l'exploitation. L'arbre intègre la parcelle et devient une composante à part entière du système de production agricole.

La Région soutient le développement de l'agroforesterie car son impact agro-environnemental est bénéfique (protection des sols, préservation de la ressource en eau, maintien de la biodiversité..).

Le Département interviendra en complément après conventionnement régional car le soutien à l'agroécologie (dont l'agroforesterie est un exemple), rentre dans les axes de travail transversaux entre agriculture et environnement, identifiés comme pistes possibles d'adaptation au changement climatique.

- Aide à la plantation de peupliers et soutien à la filière bois-énergie :

Le Lot-et-Garonne est concerné par les massifs Dordogne-Garonne et Landes de Gascogne.

Aujourd'hui, il est à noter que le Département souhaite poursuivre son accompagnement en matière de plantations de peupliers, cela d'autant plus que la demande tant en production qu'en transformation est importante et que le Département dispose des espaces nécessaires.

Le Département pourrait participer, en complément, au prochain appel à projets régional Filière amont-aval pour le peuplier et le bois-énergie.

3.2.5- SOUTENIR LA PRÉSERVATION ET LA RESTAURATION DE LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

L'environnement est un élément fort de l'attractivité du territoire tant pour les lot-et-garonnais qui souhaitent un cadre de vie de qualité, que pour les touristes qui recherchent une nature préservée et des paysages accueillants.

Dans notre département, les actions menées dans ce domaine doivent apporter un soutien au monde rural et être un levier majeur de développement territorial.

De plus, notre intervention dans ces domaines sort confortée des récentes lois de décentralisation. En effet, le Département reste compétent sur les espaces naturels sensibles et en matière d'eau et d'assainissement. Sur ce dernier point, l'assistance technique est étendue aux milieux aquatiques. Toutefois, les conditions d'exercice de cette mission sont régies par un décret en cours de réécriture et attendu pour la fin du premier semestre 2016.

L'année 2016 sera marquée par l'affirmation de deux grands axes d'intervention en matière d'environnement et de cadre de vie.

3.2.5.1- Améliorer la connaissance et le suivi de la qualité de l'eau, des milieux naturels et des paysages.

En 2015, l'adoption du schéma départemental d'alimentation en eau potable permet de disposer d'un document de référence pour le territoire qui définit les actions prioritaires pour améliorer la production et la distribution aux usagers. Conscients de l'importance de cet outil de planification pour tous les acteurs de l'eau dans le département, il sera proposé une méthodologie de suivi et d'évaluation de ce schéma.

Concernant la maîtrise d'ouvrage sur le suivi de la qualité des eaux, cette mission sera poursuivie et renforcée avec l'entrée opérationnelle du réseau « eaux souterraines ».

Afin d'établir les nécessités d'adaptation, une évaluation de la politique en faveur des espaces naturels sensibles approuvée en 2010 sera mise en œuvre en 2016.

Enfin, un travail conjoint entre le service environnement et la mission Center Parcs se concrétisera cette année afin d'initier le projet de labellisation en espace naturel sensible de la future propriété départementale. Une première étude portant sur le diagnostic environnemental du site sera lancée dès le premier trimestre 2016.



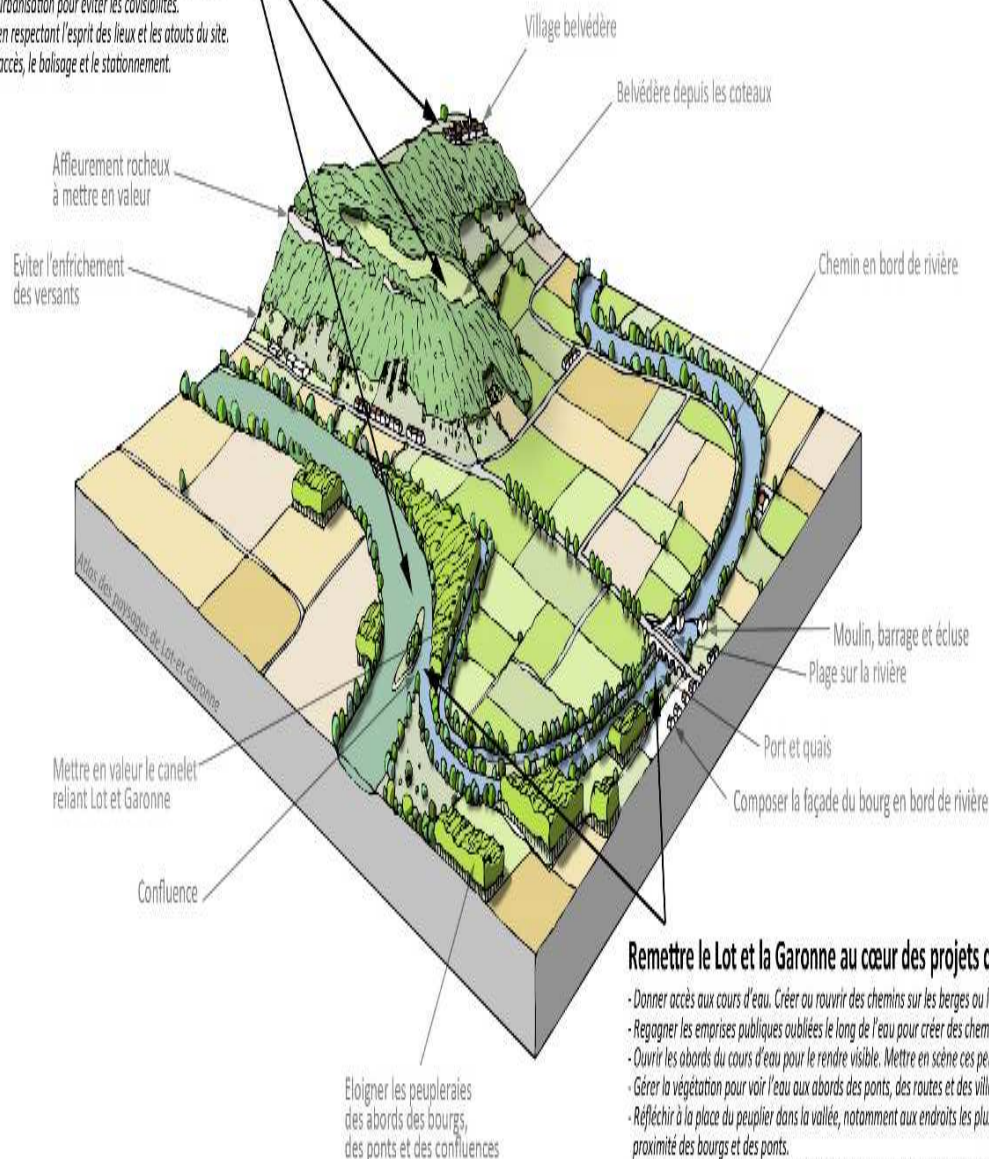
3.2.5.2 - Améliorer le cadre de vie par des opérations de préservation ou de restauration des espaces naturels (rétablissement des continuités écologiques, Arbre dans le Paysage rural, etc.)

Le paysage est l'élément essentiel d'un patrimoine écologique et culturel. L'atlas numérique des paysages, réalisé sous maîtrise d'ouvrage départementale, sera rendu fin à la fin du premier trimestre. Cet outil de connaissance a pour ambition de fournir aux élus et aux aménageurs des connaissances suffisantes pour définir les politiques d'aménagement en tenant compte de la dimension paysagère et préserver ainsi le cadre de vie de leurs administrés. Une opération de valorisation accompagnera sa mise en ligne.

Bloc diagramme extrait de l'atlas des paysages : confluence Lot et Garonne

Mettre en scène les sites évocateurs

- Faire un bilan des sites à valoriser au-delà des protections existantes.
- Promouvoir et aménager des sites aujourd'hui peu valorisés.
- Réfléchir à un projet global de qualité, sobre et non banalisant.
- Maintenir et valoriser les points de vue.
- Aménager des aires de lecture discrètes qui expliquent le site.
- Maîtriser l'urbanisation pour éviter les covisibilités.
- Aménager en respectant l'esprit des lieux et les atouts du site.
- Soigner les accès, le balisage et le stationnement.



Remettre le Lot et la Garonne au cœur des projets d'aménagement

- Donner accès aux cours d'eau. Créer ou rouvrir des chemins sur les berges ou les digues.
- Regagner les emprises publiques oubliées le long de l'eau pour créer des chemins.
- Ouvrir les abords du cours d'eau pour le rendre visible. Mettre en scène ces perspectives sur le fleuve.
- Gérer la végétation pour voir l'eau aux abords des ponts, des routes et des villages.
- Réfléchir à la place du peuplier dans la vallée, notamment aux endroits les plus sensibles : confluences, proximité des bourgs et des ponts.
- Mettre en valeur le patrimoine lié à l'eau : anciens ports, quais, ponts aux architectures remarquables.
- Révéler les confluences et en premier lieu celle du Lot et de la Garonne.
- Composer les façades urbaines ou les bords des villages sur l'eau. Ne pas présenter des zones d'activités ou des arrières de parcelles en bord de fleuve.
- Aménager les espaces publics attractifs le long de la Garonne et du Lot.
- Ouvrir des vues sur la vallée depuis les routes. Mettre en valeur des points de vue sur la vallée depuis les coteaux.

La haie, élément caractéristique de nos paysages d'autrefois, a été souvent supprimée. Pour autant, le Département a toujours maintenu son régime d'aide en faveur de sa plantation. Aujourd'hui, avec la nouvelle PAC 2015-2020 et le paiement vert, l'agriculteur doit disposer d'au moins 5 % de surfaces d'intérêt écologique (SIE). Un travail collectif sera mené pour étudier et analyser les impacts d'une ouverture de ce programme à tous les propriétaires du département.

3.3 ACCOMPAGNER LES ACTIONS PHARES DE LA CITOYENNETÉ

3.3.1 - AGIR POUR SON TERRITOIRE

Le Département est moteur dans le développement d'actions directes pour l'amélioration du cadre de vie des Lot-et-Garonnais. Le fleurissement des villes, villages, fermes et écluses est l'une de ses actions les plus populaires. Aussi, le Conseil départemental s'engage à poursuivre cette action qui participe à l'attractivité du territoire en termes de tourisme.

3.3.2 - VIVRE ENSEMBLE

Le Département a su au fil des années insuffler, au travers de nombreuses actions, une certaine solidarité, une certaine cohésion sociale, afin de privilégier une capacité de bien vivre ensemble sur son territoire.

Les actions principales mises en œuvre sont les suivantes : les Oubliés des vacances, l'Appel à projets humanitaires, le partenariat autour du PDASR et Pass'Bonne conduite.

3.3.3 - PARTAGER UNE HISTOIRE COMMUNE

Le devoir de mémoire consiste d'abord à reconnaître la réalité de l'état de victime et de persécutions subies par des populations et leur environnement ; pour des raisons éthiques, pour répondre aux besoins de l'Histoire, et parce que la psychologie a montré combien cette reconnaissance était essentielle à la résilience pour la reconstruction des individus et des sociétés après les crises, et pour que ces crises n'en engendrent pas d'autres, il est essentiel de poursuivre nos actions du devoir de mémoire et notre soutien aux associations engagées dans ce domaine, les associations d'anciens combattants notamment.

3.3.4 - SOUTENIR LES PROJETS STRUCTURANTS CITOYENS

Au-delà de son accompagnement au travers des précédentes actions, une réflexion sera à mener sur les actions à destination des associations souhaitant mettre en place des actions structurantes et citoyennes pour le département et ses habitants.

3.4 MAINTENIR LE SOUTIEN AU SECTEUR CULTUREL

Le Département entend réaffirmer que les domaines culturels ne se limitent pas à une vision cloisonnée des arts et des patrimoines, mais considère les droits culturels, compris comme étant les droits de chacun de participer librement aux ressources culturelles nécessaires à sa vie quotidienne, à son épanouissement et au lien social.

Il s'agit en réalité avant tout de garantir une participation de tous à la citoyenneté.

3.4.1 - RÉPONDRE PLEINEMENT AUX COMPÉTENCES RÉGLEMENTAIRES

Les départements exercent aujourd'hui **trois compétences obligatoires** dans le domaine culturel :

a) La lecture publique, en proposant au travers de la Médiathèque départementale une offre numérique et sonore, riche et variée. Les supports et les modalités d'accès aux contenus ont déjà beaucoup évolué. Il est important pour le Département de continuer à s'adapter aux nouvelles technologies et développer les services en ligne et l'offre des ressources numériques.

b) La collecte et la mise en valeur des Archives : les Archives Départementales, conservent un patrimoine écrit, illustré et sonore. Ce qui participe à alimenter l'histoire et la mémoire du Lot-et-Garonne et des territoires qui le composent.

Afin de répondre aux évolutions des pratiques, le Département va prolonger le développement des ressources numériques, ainsi que l'enrichissement des ressources et la diversification des services en ligne.

c) Le schéma d'enseignement artistique qui a été adopté par le Département en 2007 pour 7 ans, doit faire l'objet d'une prochaine révision. Le service et un cabinet extérieur conduiront leur évaluation en concertation avec les communes et les associations concernées et proposera avec les acteurs de l'enseignement un nouveau cadre de développement permettant d'améliorer l'offre de formation et les conditions d'accès à l'enseignement. Le Département révisera, au travers de ce schéma, les conditions de sa participation au financement des établissements au titre de l'enseignement initial.

3.4.2 - RENFORCER LES LIENS ENTRE LES ACTEURS CULTURELS

Le Département souhaite conforter l'animation des réseaux professionnels associant opérateurs publics, associatifs et privés dans une logique de communauté d'intérêt et de réciprocité, autour des grandes missions départementales : les missions obligatoires et complémentaires autour du cinéma, du patrimoine et du spectacle vivant, qu'il s'agisse des opérateurs de la programmation et de la diffusion (théâtres, centres culturels, festivals..) ou des artistes (compagnies de spectacle, formations musicales...).

3.4.3 - ÊTRE UN LEVIER D'INITIATIVES ET D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le Département, par toute démarche d'impulsion, accompagnera la mise en œuvre de nouvelles coopérations culturelles intra et extra départementales visant à renforcer les solidarités :

- par l'organisation de journées d'étude,
- par la mise en place d'appel à projet,
- par l'organisation concertée avec les acteurs du territoire de formation-action...

Ces initiatives, de portée transversale, s'attacheront à répondre aux enjeux majeurs et notamment au développement de la médiation culturelle, de la culture numérique et de l'innovation, de la place de l'habitant comme acteur (et non consommateur) du projet culturel.

3.4.4 - RESTRUCTURER LA CONVENTION ÉDUCATIVE AUTOUR DES COLLÈGES

L'accompagnement des acteurs éducatifs de l'Éducation nationale relève désormais de la Direction de la Culture qui coordonne la Convention éducative, en partenariat avec l'ensemble des services concernés de la collectivité et l'Inspection académique, en lien avec les deux commissions spécialisées (éducation et transports scolaires et culture, sport, jeunesse et vie associative).

Il s'agira principalement, dans le cadre d'un recentrage de l'action sur les collèges, d'assurer la généralisation du principe de *l'appel à projet* aux 28 établissements publics de Lot-et-Garonne afin de répondre à l'ensemble des parcours éducatifs (avenir, citoyen et éducatif et culturel).

Celui-ci permet aux établissements d'élaborer le parcours de l'élève de la 6^e à la 3^e (parcours citoyen, parcours d'éducation artistique et culturel, parcours avenir), en s'appuyant en particulier sur les programmes coordonnés par le Département (depuis le Printemps des arts de la Scène jusqu'à de Firme en Firme) et sur les initiatives portées par les opérateurs du territoire référencés.

3.4.5 - DÉVELOPPER UNE POLITIQUE CINÉMATOGRAPHIQUE SUR LE TERRITOIRE

Le Département prend principalement appui sur un programme d'animations pour les équipements cinématographiques de proximité (Écrans 47), sur le bureau d'accueil de tournages inscrit dans le réseau national (BAT 47), sur une mission d'éducation à l'image (la ligue 47) et sur la création récente d'un cluster image. Cette dynamique a permis d'inscrire le Département comme signataire de la convention de coopération cinématographique et audiovisuelle avec le CNC, la DRAC, la Région Aquitaine et les Départements limitrophes depuis 2015.

Aujourd'hui, le département de Lot-et-Garonne est un territoire incubateur de projets cinémas et participe pleinement à la nouvelle convention de coopération 2017-2019 de la grande Région.

3.4.6 - SOUTENIR LA CRÉATION, LA DIFFUSION ET L'ACTION CULTURELLE ET PATRIMONIALE

Le Département continuera d'accompagner, en ingénierie et par l'instruction des aides départementales, l'ensemble des acteurs culturels du territoire agissant dans la sphère professionnelle et amateur au profit des habitants et du cadre de vie. Il s'agit de conforter une présence dynamique des opérateurs et des acteurs culturels dans un maillage cohérent du territoire qui permette de garantir un accès à chacun au service public de la culture.

3.4.7 - CONDUIRE LES OPÉRATIONS DIRECTES ANCRÉES ET COMPLÉMENTAIRES AVEC LE TERRITOIRE

Le Département continuera d'organiser des événements culturels (expositions, festivals, spectacles) en prenant appui et en co-élaborant avec ses réseaux (archives, bibliothèques, musées et sites patrimoniaux, lieux de diffusion et d'enseignement...) dans une démarche de cohésion et de solidarité avec et entre les territoires (Ex. Nuits d'Été)

3.5 RECENTRER LES ACTIONS EN FAVEUR DU LOGEMENT

Les compétences du Département sont désormais encadrées par la loi NOTRe.

Il peut, entre autre, participer au financement du logement et à l'élaboration du Plan départemental de l'habitat.

Il copilote avec l'État l'élaboration et la mise en œuvre du Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALP).

3.5.1 - SOLDER LES ENGAGEMENTS AUPRÈS DES BAILLEURS SOCIAUX (PARC PUBLIC), DES PARTICULIERS ET DES STRUCTURES OU ASSOCIATIONS

Le Département, même s'il n'a plus la compétence en matière d'aides à l'accès et à l'amélioration de l'habitat, honorera les engagements qu'il a pris avant le 31 décembre 2015, sous réserve qu'ils aient fait l'objet d'une délibération de l'assemblée départementale ou de la commission permanente.

3.5.2 - POURSUIVRE L'ENGAGEMENT AUPRÈS DU PARC PUBLIC

Le soutien du Département auprès des bailleurs est essentiel pour la concrétisation des projets et l'équilibre financier des opérations.

Il conviendrait de poursuivre l'accompagnement en faveur de la construction de logements sociaux (PLAI, PLUS et logements spécifiques) en ajustant la capacité d'intervention du Département et en définissant des priorités territoriales et des objectifs qualitatifs.

3.5.3 – RÉFLÉCHIR À LA RÉALISATION D'UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL

Une réflexion sera à mener en 2016 sur les trois possibilités qui s'offrent au Département dans le cadre du projet d'EPFL :

- soit poursuivre la démarche de création d'un EPFL départemental en mobilisant d'autres collectivités pour élargir le périmètre et trouver ainsi une continuité,
- soit se rapprocher de l'EPFL Agen Garonne créée en 2010 entre les EPCI de Laplume en Bruilhois et d'Agen (ZAE Agen Ste Colombe).
- soit répondre à la sollicitation de l'EPF Poitou-Charentes d'élargir son périmètre à l'échelle de la nouvelle Grande Région.

Cette réflexion devra toutefois être mise en perspective avec la perte de la clause de compétence générale et l'exercice exclusif des compétences politique de la ville, rénovation urbaine, et soutien à l'accès au logement - amélioration de l'habitat à la Région.

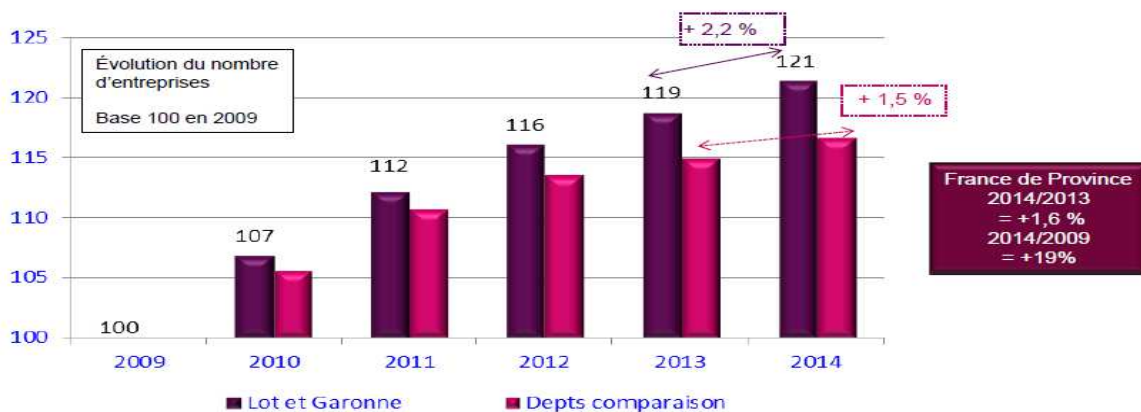
IV - LE DÉPARTEMENT, TERRE DE RÉUSSITES

Le Département maintiendra son rôle moteur afin de faire du territoire un lieu de réussite et de développement.

4.1 - PARTICIPER À L'ANIMATION ET À LA PROMOTION ÉCONOMIQUE DU DÉPARTEMENT

Conscient des enjeux territoriaux fondés sur les besoins des entreprises et un développement raisonné, le Conseil départemental s'est impliqué dans l'animation du réseau économique et la promotion du Lot-et-Garonne.

Et, si la situation de fragilité économique de la France se vérifie bien sûr aussi dans notre département, il est intéressant de constater que, selon une étude de la Banque de France, le nombre d'entreprises connaît une évolution plus favorable en Lot-et-Garonne que dans cinq autres départements aux caractéristiques socio-économiques comparables.



L'accompagnement du Conseil départemental, financier ou sous forme d'ingénierie, mérite donc d'être poursuivi. Ainsi :

- **Les dynamiques des clusters** lancés à partir de 2011, ont abouti à la labellisation de 11 clusters qui fédèrent des entreprises et des structures d'enseignements ou de recherches aux champs d'intervention diversifiés (agroalimentaire, bâtiment, etc.). Fort de ce succès, l'objectif est de réfléchir avec les acteurs économiques départementaux à l'opportunité de lancer un nouvel appel à projets en 2016 et de stimuler des opérations d'interclustering ;

- **Les groupements d'entreprises**, acteurs d'une animation mutualisée des entreprises, ont étoffé et structuré leurs missions (formations, développement durable, accompagnement à l'exportation, etc.) grâce au soutien financier départemental programmé par période triennale. Pour mémoire, le montant de cette aide, répartie entre cinq groupements d'entreprises, s'élève à 500 000 € pour la période 2015/2017 dont 170 000 € au titre de 2016.

Le Département entend faire perdurer ce partenariat.

- Les structures de développement économique constituent les outils structurants de l'économie départementale.

- ✓ Après la signature d'un contrat de délégation de service public, effectif au 1^{er} février 2015, liant le Département aux associations Agropole Services, Agropole Entreprises et Agrotec, la technopole Agropole est missionnée pour de nouveaux défis jusqu'en 2025. L'Agropole (122 entreprises, 2200 emplois) demeure « la technopole agroalimentaire » de référence basée à Estillac, tout en ouvrant ses conseils aux autres secteurs d'activité intéressés sur l'ensemble du département.

Le Conseil départemental mettra tout en œuvre pour que cette technopole dédiée à l'agro-alimentaire soit reconnue comme seule technopole spécialisée sur les thématiques Fruits et légumes et produits salés dans la nouvelle grande région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes.

- ✓ Les autres pôles d'activités sur Agen, Nérac, Damazan et Marmande Sud, administrés par des syndicats mixtes auxquels le Département participe, devront faire l'objet d'un accompagnement adéquat en concertation avec la Région dans le respect de la loi NOTRe.

- La promotion et le marketing territorial prendront une nouvelle dimension en 2016.

Il s'agira de bâtir un plan d'actions promotionnel reposant sur les atouts économiques, agricoles et touristiques du département.

Le Département continuera à assurer la promotion et soutenir les événementiels de portée départementale (De Firme en Firme, Salon des Entrepreneurs, Salon de l'Agriculture, Saveurs & Fantaisies, la Clé des Champs, fêtes et manifestations locales...). Ces actions de marketing profiteront d'une approche homogénéisée.

4.2 - RÉUSSIR LA RÉVOLUTION NUMÉRIQUE EN LOT-ET-GARONNE

Si 21% des foyers lot-et-garonnais bénéficient d'un débit internet supérieur à 30 Mbps, environ 22% ont quant à eux un débit inférieur à 3 Mbps. Parmi ces 22%, un peu moins de 3% sont inéligibles à l'internet haut débit par l'ADSL.

En concentrant leurs actions sur les zones à forte densité de population, c'est-à-dire, « les zones rentables », le déploiement par les opérateurs privés des réseaux de fibre optique jusqu'à l'abonné risque d'amplifier ces écarts.

Dans un univers technologique aux mutations extrêmement rapides, l'action publique doit donc veiller à ce que chacun puisse, en tout point du territoire, bénéficier des avantages apportés par le numérique.

Face à de tels enjeux, le Département a souhaité poser les fondations d'une action publique coordonnée.

Pour ce faire, le Syndicat Lot-et-Garonne Numérique a été constitué. Il rassemble aujourd'hui toutes les communautés de communes et d'agglomération de Lot-et-Garonne, le Département, la Région Aquitaine, ainsi que le Syndicat d'électricité et d'énergie. Le syndicat Eau 47 et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Lot-et-Garonne sont également associés à ses travaux.

Le premier objectif de cette action est d'éviter au Lot-et-Garonne une nouvelle fracture numérique : sans une intervention publique, seules 14 communes lot-et-garonnaises seraient couvertes en très haut débit par les opérateurs privés d'ici 2020. Les 305 autres communes seront desservies grâce aux collectivités.

Le deuxième objectif est de veiller à la cohérence des actions menées à l'échelle de notre territoire et d'éviter toute forme de déperdition de fonds publics, notamment par la sécurisation technique et financière des choix retenus, la coordination et la mutualisation des moyens et des ressources, une meilleure visibilité de notre action vis-à-vis des opérateurs privés.

Selon ces objectifs, un important travail préparatoire a été mené par le Syndicat Lot-et-Garonne Numérique, notamment :

- un schéma départemental d'ingénierie a été réalisé et permet aujourd'hui de fixer le cadre d'intervention du syndicat,
- le dossier de financement a été bâti afin d'obtenir de la part de l'État et de ses partenaires un plan de financement le plus favorable possible aux collectivités de Lot-et-Garonne. La part des financements extérieurs au département, en provenance de l'État, de l'Europe, de la Région et des opérateurs sera ainsi proche de 80% : sur les 13 M€ qui seront investis chaque année, moins de 3 M€ seront à la charge des collectivités de Lot-et-Garonne,
- une société publique locale « Aquitaine THD » a été créée aux côtés des Landes et de la Dordogne afin de garantir la commercialisation de nos futurs réseaux. Cette société, qui a pour vocation à rassembler les projets de la grande Aquitaine, vise à peser suffisamment auprès des opérateurs pour garantir que les lot-et-garonnais pourront bénéficier des meilleurs services,
- un appel à projets a été lancé auprès des intercommunalités afin de définir le programme pluri annuel de déploiement du Très Haut Débit,
- enfin, une opération de consolidation et de modernisation des réseaux publics haut-débit existants a été engagée grâce à la montée en débit des réseaux Wimax.

L'année 2016 devra permettre la poursuite des actions en cours, et notamment l'achèvement des travaux de modernisation des réseaux haut-débit Wimax et la mise en œuvre des actions nécessaires au lancement des premiers déploiements du très haut débit.

4.2.1 - CONSOLIDER ET AMÉLIORER LES RÉSEAUX HAUT DÉBIT EXISTANTS PAR LA MONTÉE EN DÉBIT DES RÉSEAUX HERTZIEN

Dans l'attente d'une couverture intégrale du Département en très haut débit, il est apparu utile d'œuvrer pour la mise en œuvre d'une solution transitoire permettant d'offrir aux populations mal desservies par l'ADSL des services internet offrant de meilleurs débits.

Pour ce faire, le Département a voté lors de son budget primitif 2015 un plan d'investissement pour moderniser les « réseaux Wimax » construits en 2008 par le Département et les Pays du Lot et de l'Albret.

Pour mémoire, cette opération consiste à faire évoluer l'architecture technique du réseau avec une nouvelle technologie hertzienne afin de proposer un service sécurisé, plus en adéquation avec les usages d'aujourd'hui.

Il convient notamment :

- de proposer aux clients du réseau des débits plus importants : aujourd'hui limités à 2 Mbps maximum, l'opération de montée en débit permet de proposer des débits pouvant aller jusqu'à 20 Mbps pour le grand public. Des débits plus importants sont également proposés aux entreprises.
- de sécuriser le fonctionnement du réseau afin de limiter autant que possible l'impact des pannes, encore trop nombreuses aujourd'hui, et d'éviter toute forme de saturation sur le réseau, notamment aux heures de grande utilisation.

Les nouvelles offres découlant de ces travaux se mettent aujourd'hui progressivement en place sur le territoire de la concession départementale.

Le processus nécessaire au lancement des travaux sur les territoires non couverts par la concession départementale (Pays du Lot et Pays de l'Albret) a été amorcé en 2015 et devrait permettre un démarrage des travaux au cours du premier trimestre de l'année 2016.

D'ici moins d'un an, l'ensemble du territoire départemental pourra bénéficier de ces services améliorés.

Parallèlement à ces travaux, le processus engagé en 2015 pour le transfert des 3 délégations de service public au Syndicat Lot-et-Garonne Numérique sera poursuivi.

Ce transfert permettra de mieux valoriser les infrastructures haut débit déployées sur le territoire et d'intégrer pleinement ces réseaux dans la politique générale de montée en débit portée par le Syndicat.

4.2.2 - S'INVESTIR PLEINEMENT DANS LES ACTIONS DU SYNDICAT MIXTE LOT-ET-GARONNE NUMÉRIQUE

La phase qui s'ouvre pour Lot-et-Garonne Numérique va être déterminante pour nos territoires : il s'agit maintenant d'entreprendre les déploiements de fibre optique avec l'objectif de raccorder les premiers abonnés en 2017.

C'est dans cette perspective qu'un appel à projets a été lancé par le Syndicat Lot-et-Garonne Numérique auprès de l'ensemble des intercommunalités du département afin de définir le programme pluriannuel des travaux. Celui-ci permettra aux communautés de communes et aux agglomérations de décliner la politique départementale d'aménagement numérique sur leurs territoires. La maîtrise d'ouvrage des travaux sera assurée par le Syndicat Lot-et-Garonne Numérique.

Une attention particulière a été portée afin que l'action du Syndicat ne se fasse pas au détriment des territoires les plus ruraux ou les moins riches, afin que les inégalités ne s'accroissent pas avec l'aménagement numérique, mais au contraire se réduisent.

C'est la raison pour laquelle le Syndicat Lot-et-Garonne numérique a souhaité limiter la participation financière des communautés de communes et d'agglomération à 45€ par foyer raccordé : c'est le programme « Solidaire » de l'appel à projets.

Ce programme permettra le raccordement à la fibre optique de 6.000 foyers tous les ans. D'ici 5 ans, en incluant les déploiements des opérateurs privés, 50% des foyers lot-et-garonnais seront raccordables à la fibre optique. Pour les intercommunalités qui souhaiteront déployer plus rapidement, un programme « complémentaire » a également été mis en place. Plus onéreux pour les intercommunalités, ce programme offrira toutefois plus de latitude à ceux qui souhaitent un déploiement plus rapide.

Toutes actions confondues (« programme solidaire », « programme complémentaire », déploiements des opérateurs privés), l'objectif est de couvrir l'ensemble du territoire en très haut débit d'ici 10 ans.

Pour ce faire, le Syndicat poursuivra les travaux engagés en 2015 afin de garantir la venue des grands opérateurs. Avec la Dordogne et les Landes la société publique locale « AquitaineTHD » a été créée en 2015. Cette société sera chargée de commercialiser les réseaux construits par les syndicats numériques des trois départements.

La société « Aquitaine THD » a procédé fin 2015 au lancement de la procédure d'appel d'offres pour la recherche du futur exploitant. Celle-ci devrait conduire au choix d'un exploitant d'ici juin 2016. Le dialogue compétitif engagé avec les candidats permettra par ailleurs de mieux cerner les attentes des futurs exploitants et de préparer en parallèle le lancement des marchés de travaux.

4.2.3 – CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION DE LA COUVERTURE EN TÉLÉPHONIE MOBILE

L'année 2015 a connu d'importantes évolutions du cadre réglementaire des télécoms, notamment pour l'amélioration de la couverture en téléphonie mobile.

Les dispositions de la loi Macron devraient permettre à l'État et à l'Autorité de régulation de disposer de nouveaux outils pour obliger les opérateurs à fournir une meilleure couverture en téléphonie mobile.

En outre, un « guichet mobile » va être constitué au sein de l'Agence du numérique en début d'année 2016. Ce guichet aura la charge d'accompagner et d'aider les collectivités pour couvrir des zones identifiées comme prioritaires (tourisme, santé, économie), dépourvues d'une couverture en téléphonie mobile suffisante.

800 nouveaux relais de téléphonie seront mis en place, sous maîtrise d'ouvrage des collectivités, dans les 5 ans.

Parallèlement aux actions relevant de ce guichet, les opérateurs devront équiper d'ici le second semestre 2017 l'ensemble des sites 2G non encore migrés en 3G (internet mobile).

De même, les centres-bourgs non encore couverts par au moins un opérateur devront l'être d'ici la fin 2016. Les communes d'Auradou, Frespech, HautePAGE-La-Tour, Massels et Thézac devraient être éligibles à ce programme.

Des arrêtés ministériels fixeront début 2016 les conditions de mise en œuvre de ces différents dispositifs.

4.2.4 – ACCOMPAGNER LES USAGES NUMÉRIQUES

Encourager les pratiques et les usages du numérique permet de renforcer le développement économique et l'attractivité des territoires, de développer le télétravail, la télémédecine mais aussi le lien social, ou encore d'assurer un meilleur accès aux services.

Au-delà des actions en cours pour, notamment, développer les usages numériques au sein des collèges départementaux ou favoriser la structuration de la filière du numérique lot-et-garonnaise grâce au cluster numérique INOO, notre collectivité devra relever de nouveaux défis.

Parmi eux, l'élaboration d'un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public conduira notamment au recensement des services existants et à la construction d'un bouquet de services numériques destiné aux usagers de ces services. De la même manière, une réflexion sur la mise en œuvre d'un schéma directeur informatique sera lancée.

Ce schéma intégrera l'étude d'une ouverture des données aux usagers, notamment dans le cadre d'une approche « Open Data », ou « donnée ouverte », consistant à diffuser des données publiques selon une méthode et une licence garantissant son libre accès et sa réutilisation par tous, sans restriction technique, juridique ou financière.

4.3 – CONTRIBUER À LA RÉUSSITE SCOLAIRE DES COLLÉGIENS

4.3.1 - ACCOMPAGNER LE FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES

Dans le cadre de ses missions obligatoires, le Département attribue aux établissements publics locaux d'enseignement (EPL) une dotation annuelle d'équipement et de fonctionnement.

En 2015, les collèges qui utilisent le gaz de ville ont pu adhérer à un groupement d'achat pour le gaz.

En 2016, tous les collèges auront adhéré à un groupement d'achat pour l'électricité.

En application de l'article L. 1311-15 du code général des collectivités territoriales, l'utilisation d'équipements collectifs par une collectivité territoriale fait l'objet d'une participation financière au bénéfice de la collectivité territoriale, de l'établissement public de coopération intercommunale ou du syndicat mixte propriétaire de ces équipements.

En ce qui concerne les collèges privés, l'article L.442-9 du code de l'éducation fixe les modalités de participation du Département aux frais de fonctionnement des collèges privés sous contrat d'association.

Il dispose que le Département doit régler deux contributions forfaitaires versées par élève et par an, par référence aux dépenses réalisées pour les collèges publics :

- le forfait d'externat « part matériel » qui concerne les dépenses de fonctionnement matériel afférentes à l'externat,
- le forfait d'externat « part personnel », concernant la rémunération des personnels non enseignants affectés à l'externat hors dépenses de personnels et parties de services dédiées à l'hébergement et à la restauration.

En 2014, des négociations ont été menées entre le Département et les responsables de la Direction diocésaine pour aboutir à un protocole d'accord définissant de nouveaux taux par élève à appliquer de 2014 à 2016.

De plus, le Conseil départemental doit verser ces mêmes forfaits d'externat aux établissements privés des départements limitrophes qui accueillent des collégiens domiciliés en Lot-et-Garonne et qui représentent plus de 10 % de l'effectif du collège.

En ce qui concerne l'opération « Petit déjeuner », il est prévu de maintenir la dotation de 2,20 € par élève de 6^{ème}, pour tous les collèges, afin de promouvoir une bonne pratique du petit déjeuner.

Par ailleurs, les Adjoints Techniques Territoriaux des Établissements d'Éducation (ATTEE) sont dotés de vêtements de travail par les établissements, sur la dotation globale versée par le Département.

Afin de renforcer le sentiment d'appartenance des ATTEE au Département et d'homogénéiser les tenues professionnelles, il est envisagé d'équiper tous les agents d'une première dotation de vêtements, variable en fonction des missions qu'ils effectuent.

Le renouvellement de cette dotation sera ensuite à la charge des collèges, sur leur dotation d'équipement et de fonctionnement.

Le Département compte 214 ATTEE, 5 emplois d'avenir, 33 agents en contrat unique d'insertion (CUI) qui assurent les missions d'entretien général, de restauration, de maintenance et d'accueil.

Cependant, des variations d'effectifs d'élèves sont constatées parfois d'une année sur l'autre, ou sur plusieurs années. Or, le personnel ATTEE est maintenu lorsqu'une baisse importante des élèves est constatée et l'établissement demande des moyens supplémentaires lorsque les effectifs des élèves augmentent.

Aussi, le Département mènera une étude sur la redéfinition des moyens par établissement afin d'adapter le nombre de personnels ATTEE au regard des besoins de chaque établissement. La mise en place d'une équipe mobile est envisagée afin de pallier très rapidement les absences, en particulier sur des postes qui nécessitent des qualifications, en cuisine par exemple.

Ce dispositif permettra de réguler les dépenses de remplacement.

4.3.2 - AMÉLIORER L'ACCUEIL DES COLLÉGIENS

En poursuivant l'équipement en matériel et mobilier et le développement des équipements numériques.

Le Département renouvelle chaque année du mobilier scolaire, administratif, pour les centres de documentation et d'information, des casiers, des équipements sportifs, du mobilier et matériel pour la restauration scolaire, du matériel d'entretien à l'usage des adjoints techniques.

Par ailleurs, avec la loi de Refondation de l'École, le Département a désormais en charge toute la chaîne opératoire du numérique au collège : accès, débit, serveurs, réseaux, matériels, logiciels et maintenance.

Augmenter l'effort d'équipement, tant des réseaux que du matériel informatique, assurer une nouvelle organisation de la maintenance et développer les compétences ne peuvent être dissociés.

Une convention de partenariat entre les Départements (33, 64, 24 et 47), la nouvelle Région Aquitaine et le Rectorat de Bordeaux qui dispose de techniciens intervenant sur les questions d'usage pédagogique et de sécurité informatique, organise la transition dans le domaine de la maintenance et le partage des compétences au sein des établissements.

Depuis 2008, le Département a engagé un plan d'équipement volontariste qu'il poursuit. La recherche d'une homogénéisation des références, tant matériel que logiciel, un plan de renouvellement du parc dès la sortie de garantie étendue à 5 ans, doivent permettre de diminuer et de faciliter les interventions de maintenances dues à la vétusté ou à l'inadaptation du matériel.

Un adjoint technique par collège est formé par le Département pour assurer une maintenance de premier niveau, en relais du service des systèmes d'information.

Dans le cadre du plan national du numérique, le Département s'est engagé dès 2015 et ce pour trois ans, à accompagner le collège Ducos-du-Hauron à Agen en tant que collège préfigurateur du numérique. Cela a nécessité une remise à niveau du câblage et en 2016 le collège va recevoir une dotation de tablettes (Ipad) pour tous les élèves de 5^{ème} ainsi que les enseignants, assortie d'une charte d'usage.

Le Conseil départemental apportera donc une attention particulière au renouvellement du parc informatique et à accompagner la mise en place des projets numériques d'établissements appelés à se développer.

Et en favorisant une restauration scolaire de qualité

Chaque année, dans les 24 collèges publics du département, ce sont environ 1,5 million de repas qui sont servis pour 10 200 demi-pensionnaires. Une étude réalisée en 2014 a permis de montrer qu'un tiers de ces repas sont jetés, ce qui représente 0,9 M€ de gaspillage par an.

C'est pourquoi, le Département s'est engagé depuis plusieurs années dans un programme ambitieux qui consiste à maîtriser l'ensemble du processus de la production et la distribution des denrées alimentaires, en passant par une politique d'achat plus rigoureuse, l'équilibre des menus dans le respect du plan alimentaire, la gestion des déchets, la formation continue des personnels en cuisine, une conduite d'actions pédagogiques auprès des jeunes des établissements, ...

Les premiers travaux ont déjà permis de faire un état des lieux des moyens matériels et humains dans les demi-pensions, des volumes achetés par catégorie de denrées en fonction des menus dans les 24 collèges.

Des tests de consommation dans une dizaine de collèges ont donné des indications fiables en matière de niveau de gaspillage alimentaire et de détection de population d'élèves à risques (apports nutritionnels très inférieurs au niveau recommandé).

Un accompagnement technique et juridique du groupement de commandes de denrées d'Agen a débuté parallèlement à une enquête auprès des producteurs, coopératives agricoles, transformateurs du département pour identifier l'offre locale susceptible de fournir la restauration collective.

Pour 2016 et dans le cadre du programme lancé par le Département « Du 47 dans nos assiettes », il s'agira notamment :

- de poursuivre les tests de consommation et la lutte contre le gaspillage dans les collèges,
- de poursuivre les formations pour les équipes de cuisines,
- de mettre à disposition de ces équipes un site internet qui leur est dédié et qui permettra d'échanger sur leur pratique, d'accéder à des informations réglementaires, à des conseils d'une diététicienne, etc...,
- de les accompagner dans l'application du plan de maîtrise sanitaire et de leur permettre de s'équiper d'un logiciel contribuant à en assurer le respect,
- d'assurer le pilotage complet des deux groupements de commandes de denrées pour préparer les marchés 2017, prenant en compte les contraintes des filières locales : le volume commandé et la fréquence, le coût logistique, la durée du marché,
- de poursuivre le travail engagé sur les tarifs de restauration dans les collèges avec l'objectif d'appliquer des tarifs uniques dès 2017,
- de conforter cette assistance technique par un renforcement de la mission.

4.3.3 - RENFORCER LES PARTENARIATS ÉDUCATIFS

Dans l'enseignement supérieur

Le développement de l'offre de l'enseignement supérieur et universitaire est un atout pour le Lot-et-Garonne.

Entre les deux pôles majeurs que sont Bordeaux et Toulouse, notre territoire peut défendre une offre universitaire de qualité pour une attractivité accrue.

Un enseignement supérieur implanté sur ce territoire est pour le département un atout essentiel pour attirer les entreprises et contribuer au développement économique et permettre à de nombreux jeunes lot-et-garonnais d'accéder à des formations post-BAC sans avoir à supporter les coûts qu'imposent les grandes métropoles.

L'observatoire de la vie étudiante de l'université de Bordeaux relève la qualité des conditions d'enseignement et une meilleure réussite aux examens du site d'Agen qui rendent attractifs les enseignements agenais pour les lot-et-garonnais et les étudiants des départements limitrophes.

Le Département est, dans ces conditions, fortement attaché au maintien, à Agen, d'un pôle universitaire fort, car son intérêt en termes d'aménagement du territoire est incontestable. Il veillera à accompagner le développement de l'offre d'enseignements à l'initiative des universités et en lien avec le tissu économique local en travaillant notamment avec la nouvelle université de Bordeaux (née de la fusion de Bordeaux I, Bordeaux II et Bordeaux IV) à la mise en place de modes de gouvernance communs, à la création de passerelles et de points de rencontre entre le monde universitaire (notamment la recherche universitaire) et les acteurs socio-économiques.

En outre, depuis septembre 2015, l'offre de formations supérieures a été confortée par l'accueil de 24 étudiants dans l'école supérieure en informatique, In'Tech Info Sud-Ouest. Cette formation post-bac est une opportunité d'enrichir la stratégie de développement du numérique en Lot-et-Garonne.

La structure In'Tech Info Sud-Ouest est fortement impliquée dans le cluster numérique INOO. Elle entend participer pleinement au renforcement du lien entre enseignement, recherche et secteur économique, avec la création d'un incubateur de projets et la possibilité d'y associer un « FabLab » (laboratoire de production collaborative) souhaité par les entreprises partenaires du cluster.

Cette nouvelle école s'est installée dans les locaux de l'École Supérieure du professorat et de l'Éducation (ESPE). Elle envisage un développement de ses promotions d'étudiants en mars et septembre 2016.

Par ailleurs, une convention d'objectifs est en cours de négociation avec l'université pour l'inciter au développement des filières universitaires en lien avec le territoire.

La loi NOTRe dispose que le chef de filât pour l'enseignement supérieur et universitaire est assuré par la Région. Les négociations sont à engager avec la Région pour élaborer les conditions de nos interventions futures.

Avec le Réseau CANOPE

Le Département accompagne le réseau Canope, Atelier 47.

Il a investi à hauteur de 60 000 € afin d'adapter les locaux aux nouveaux services, en particulier numériques et verse une subvention annuelle, qui lui permet :

- d'assurer des formations pour les enseignants, notamment sur la pratique des TICE et en particulier sur le collège préfigurateur « Louis Ducos-du-Hauron »,
- de mettre à disposition de la médiathèque des ouvrages et des valises pédagogiques ou sacs de lecture (format papier et numérique),
- d'animer des journées pédagogiques pour les personnels de direction, conseillers pédagogiques d'éducation,
- de produire des ressources vidéo pour alimenter les formations à distance : usage et intégration des tablettes numériques, utilisation de la plateforme européenne eTwinning, maîtrise des formations numériques (son et image).

4.3.4 – SOUTENIR L'ORIENTATION

Le Département est partenaire du salon « Ambition et avenir », organisé par la Direction académique des services de l'éducation nationale (du 25 au 29 janvier 2016). Ce salon s'adresse aux élèves de 4^{ème} et 3^{ème} des établissements de Lot-et-Garonne, dont le déplacement sera pris en charge par le Conseil départemental.

Ainsi, 6 000 élèves auront l'opportunité de mieux connaître l'offre de formation qui existe dans le département, d'assister à des démonstrations de métiers et d'échanger avec des professionnels de tous métiers.

4.3.5 – PROMOUVOIR L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Département comme tous les départements de la Région finance le dispositif « Planète précieuse » qui est un outil de sensibilisation au développement durable, à destination de tous les collégiens et lycéens, par le biais de la convention éducative.

De plus, plusieurs associations environnementales sont subventionnées par le Département en raison de leurs interventions vers le public collégien, en partie par le biais de la convention éducative. Désormais, le collectif « Enjeux durables » percevra les subventions du Département qui seront ensuite ventilées auprès des associations concernées.

4.3.6 – MAINTENIR LA QUALITÉ ET LA GRATUITÉ DES TRANSPORTS SCOLAIRES

Le renouvellement des marchés de transport scolaire a été l'activité majeure du service pour l'année 2015. 227 lignes regroupées en 126 lots ont fait l'objet de l'appel d'offres dont l'architecture fonctionne depuis septembre 2015. Ces marchés ont été passés pour une durée de 6 ans. Au niveau financier, les propositions des transporteurs ont été de 10 % inférieures au coût antérieur.

Pour la prochaine rentrée, de nouveaux marchés seront lancés pour 11 lignes représentant 10 lots. Il s'agit de renouveler des marchés arrivant à échéance à la fin de l'année scolaire 2015/2016 et de prendre en compte certains ajustements du réseau (ex. création de RPI).

L'objectif principal est de maintenir un service de qualité pour l'ensemble des élèves sur notre territoire, et de négocier avec la Région le maintien de la gratuité des transports scolaires, lors des échanges qui seront engagés dès 2016 en vue de préparer les transferts de compétence entre nos collectivités.

V – DES PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES CONTRAINTES POUR 2016

5.1 DES RESSOURCES DÉPARTEMENTALES EN NETTE DIMINUTION

Le montant des recettes 2015 sera inférieur de près de 3 M€ au montant 2014 malgré le bon niveau d'encaissement des droits de mutation au cours du quatrième trimestre de l'exercice.

Pour 2016, la chute des ressources départementales serait encore plus marquée, estimée autour de 10 M€.

5.1.1 - LA CONTRIBUTION AU REDRESSEMENT DES COMPTES PUBLICS

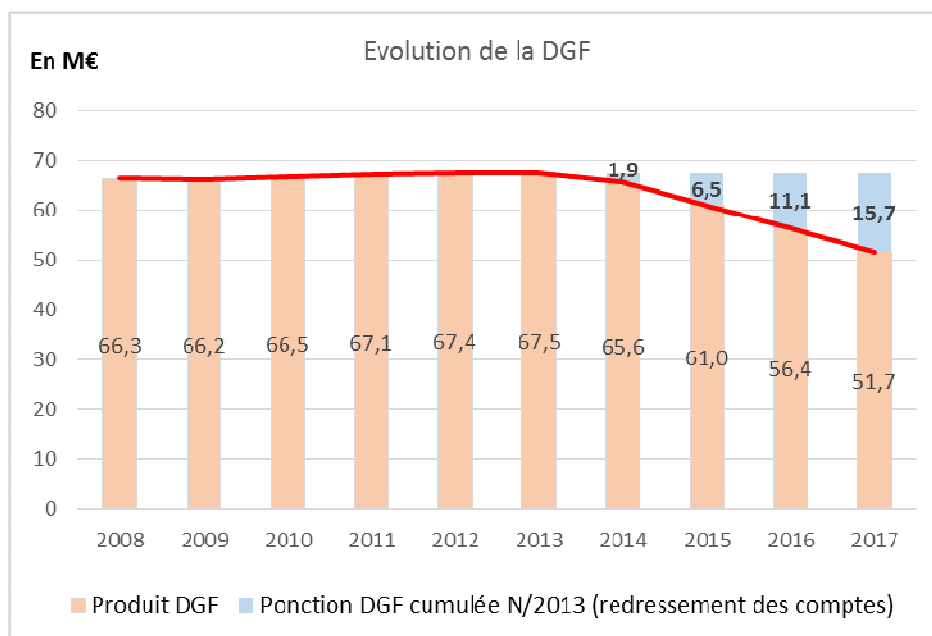
La quatrième loi de programmation des finances publiques 2014 – 2019, votée en décembre 2014, prévoit un retour à un déficit structurel inférieur à 0,5 % du Produit Intérieur Brut (PIB) en 2019. Elle annonce l'instauration d'un objectif national d'évolution de la dépense publique globale associant les collectivités locales par le biais d'une baisse des concours financiers de l'État à hauteur de 11 Mds€.

Au niveau des Départements, le prélèvement annuel cumulé sera à terme de 3,967 Mds€.

La contribution départementale passe notamment par une diminution de la dotation globale de fonctionnement (DGF).

En 2016, pour cette seule dotation, la contribution supplémentaire du Département de Lot-et-Garonne devrait s'établir à - 4,6 M€ par rapport à 2015, soit - 11,1 M€ par rapport à 2013.

Globalement, la perte cumulée sur la période 2014-2017 devrait représenter 35,2 M€.



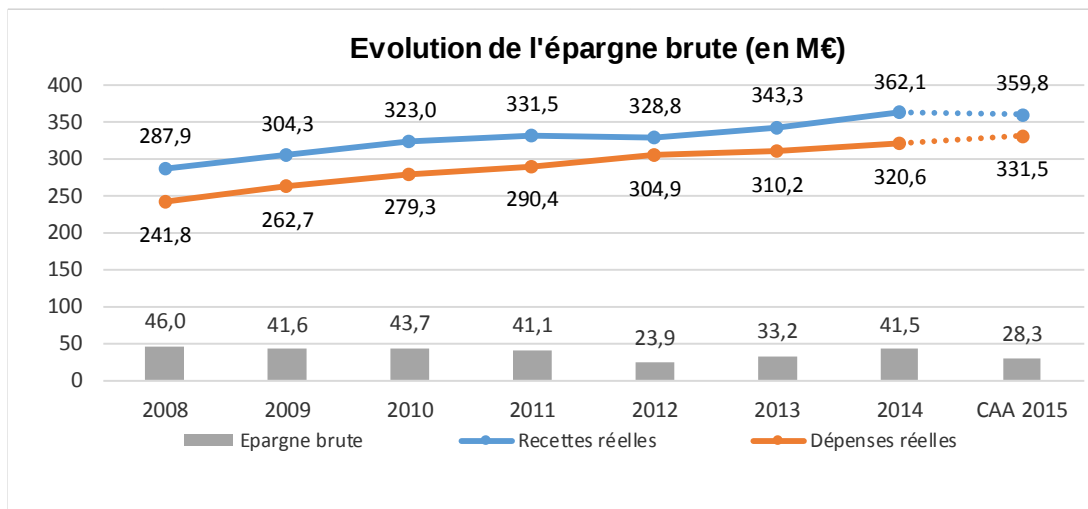
À cette baisse s'ajoute la diminution des compensations de l'État pour exonérations fiscales qui sont les variables d'ajustement au titre du financement de la péréquation.

En M€

2010	2011	2012	2013	2014	2015
11,24	10,93	9,72	8,73	7,58	6,17
	- 0,31	- 1,21	- 0,99	- 1,14	- 1,41

5.1.2 - LA CHUTE DE L'ÉPARGNE BRUTE

Les premiers résultats de clôture font apparaître une accentuation de l'effet de ciseaux se traduisant par la chute de plus de 30 % de l'épargne brute soit (-13,2 M€).



Ce mouvement ne peut que s'accroître en 2016 puisque les recettes diminueront par la baisse des concours de l'État et l'arrêt du versement du canon relatif au BEA « gendarmeries » d'un montant avoisinant les 10M€.

5.2 LA POURSUITE DE LA MAÎTRISE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

En 2013, pour la première fois en dix ans, les Départements ont été entendus au sujet de l'inadéquation de la compensation des allocations individuelles de solidarité qu'ils gèrent mais dont les barèmes et les conditions d'éligibilité sont fixés au niveau national.

Ainsi, tenant compte de la dégradation financière d'un nombre croissant de Départements, une réponse d'urgence a été prise par le Gouvernement en attribuant un fonds de soutien exceptionnel aux vingt-huit collectivités les plus impactées par la dynamique des dépenses sociales obligatoires.

À ce titre, le Lot-et-Garonne a été bénéficiaire, en 2013, de cinq millions d'euros.

Au-delà de cette réponse d'urgence, l'État a souhaité proposer un dispositif à vocation globale pour corriger à la fois la problématique des AIS et l'illogisme qui consiste à faire financer des prestations égales par des territoires aux richesses et aux capacités financières totalement inégales.

En conséquence, deux dispositifs complémentaires de solidarité financière ont été instaurés en loi de finances 2014 à travers le fonds de compensation péréqué et le fonds de solidarité en faveur des Départements.

À ce titre, les produits nets perçus par le Département en 2014 et 2015 ont été respectivement de 12,84 M€ et de 11,45 M€.

Pour 2016, le produit simulé serait de 8,4 M€ dont 7,1 M€ proviendraient du dispositif de compensation péréqué et 1,3 M€ du solde net du fonds de solidarité.

Cette dernière enveloppe est significativement moins importante qu'en 2015 du fait de la réduction de l'enveloppe mise en répartition au niveau national, enveloppe qui était de 537 M€ en 2015 et qui passerait à moins de 400 M€ en 2016.

Si, sur les deux premières années du renforcement de la péréquation, les dispositifs ont permis d'atténuer l'impact de l'évolution des dépenses de solidarité, ramenant le reste à charge pour le Département à un niveau voisin de celui de 2012, l'effet sera beaucoup plus atténué en 2016.

En matière de dépenses de fonctionnement, elles s'élèvent à 1 063 €/hab. en 2014 contre 1 078 €/hab. pour la strate⁶.

Elles sont donc légèrement en-dessous de celles de la strate, bien que plus orientées sur les dépenses d'allocations sociales et les frais d'hébergement et moins sur les charges de structure.

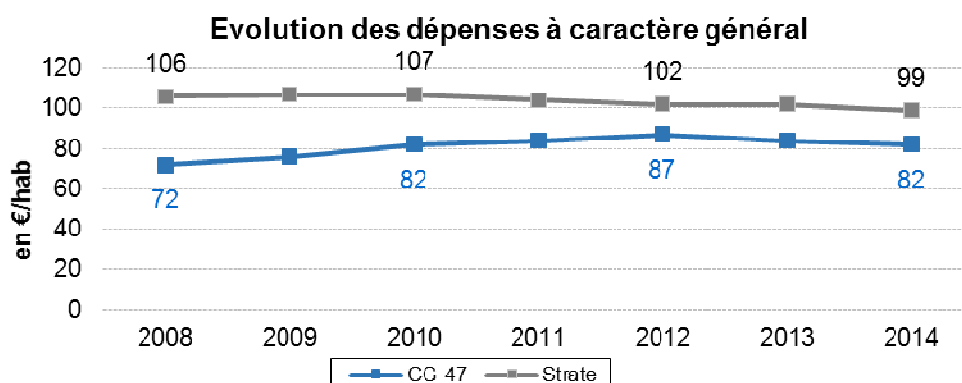
Au-delà de la contrainte liée aux dépenses de solidarité, les autres contributions obligatoires sont particulièrement élevées et représentent 59 €/hab. pour le Lot-et-Garonne contre 49 €/hab. pour la moyenne de la strate des départements de 300 000 à 400 000 habitants. Parmi ces contributions, celle versée au SDIS représente à elle seule 45 €/hab. contre 38 €/hab. pour la strate, soit près de 20 % de plus.

En contrepartie de la croissance des dépenses de solidarité, la démarche de maîtrise budgétaire engagée depuis plusieurs années a permis de contenir les charges à caractère général. Ces dernières diminuent constamment depuis 2012 et s'élèveront à 24,9 M€ en 2015 (soit - 6 % par rapport à 2014). Toutefois, cette évolution est ramenée à - 2,7 %, déduction faite du transfert d'une part du budget transports vers un chapitre subventions.

Dans le cadre de la continuité du plan d'économies, il est envisagé, pour 2016, de poursuivre l'effort sur les moyens des services à hauteur de 10 %.

6

La strate démographique retenue fait référence à celle utilisée par la DGCL soit 250 000 hab.- 500 000 hab.



Quant aux charges de personnel, il est proposé de contenir leur progression annuelle à 2 % pour 2016 et de les stabiliser à l'horizon 2018.

5.3 – L'ÉVOLUTION DE LA DETTE ET LES PERSPECTIVES 2016

La présente partie est consacrée à la production d'éléments d'information sur la structure et la gestion de la dette ;

Après un rappel du contexte des marchés financiers, seront traités successivement, la structure de la dette, la stratégie adoptée en 2015 en matière de financements et les perspectives 2016.

5.3.1 - UN CONTEXTE MONÉTAIRE ET FINANCIER PLUTÔT FAVORABLE

À compter de 2014, les conditions bancaires se sont assouplies tant sur le plan de l'accès au crédit du fait de l'abondance de liquidités que sur le plan de l'évolution des taux bancaires liée aux interventions de la Banque Centrale Européenne (taux directeur fixé à 0,05 % depuis le 16/12/2014).

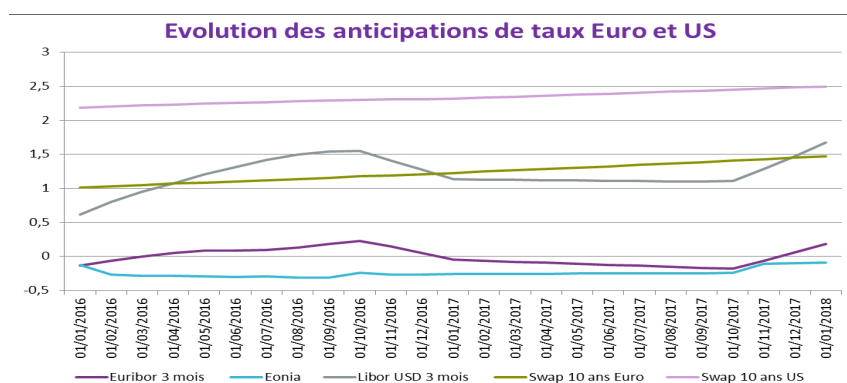
Ainsi, si le rachat de la dette publique en 2015 par la BCE pour lutter contre la menace déflationniste a eu pour effet de détendre fortement les niveaux des taux longs au cours du premier semestre, leur évolution s'est toutefois caractérisée par une forte volatilité durant l'été. Les négociations sur la dette grecque, la crise chinoise avec la dévaluation du yuan et les signaux défavorables sur l'économie américaine avec le resserrement de la politique monétaire de la FED sont à l'origine de ces tensions sur le long terme.

Sur les marchés de taux d'intérêt, la volatilité devrait être de mise en 2016 du fait principalement des politiques monétaires divergentes qui seront menées par la FED et la BCE.

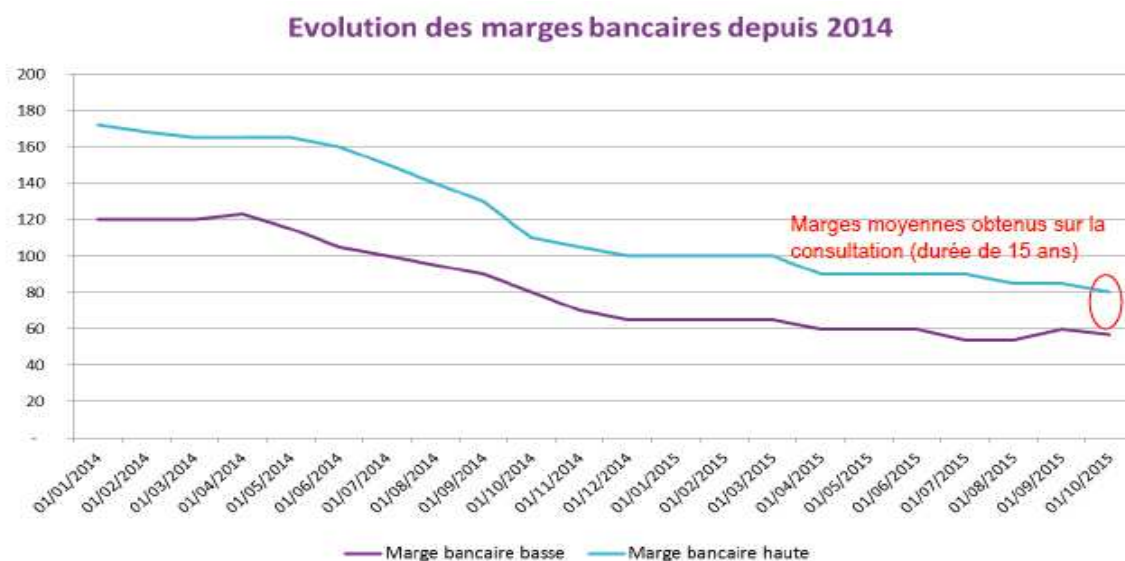
Ainsi, aux États-Unis, les taux d'intérêt à long terme pourraient progresser cette année en raison de la sortie progressive de la politique monétaire expansionniste menée par la FED (annonce d'un rehaussement des taux directeurs).

Quant à la zone euro, la BCE a renforcé sa politique monétaire très accommodante en fin d'année 2015 en assurant aux marchés financiers le maintien de son programme d'assouplissement quantitatif jusqu'en mars 2017.

Toutefois, des épisodes de hausse de taux long pourraient survenir en raison d'une reprise économique au sein de la zone euro et d'une augmentation de l'inflation estimée à 1 % pour 2016 (0 % en 2015).



En ce qui concerne les marges bancaires, le graphique ci-après démontre que, depuis la fin de l'année 2014, elles se sont maintenues à un niveau également très bas affichant une fourchette comprise entre 60 pb et 80 pb, pour une durée de 15 ans.

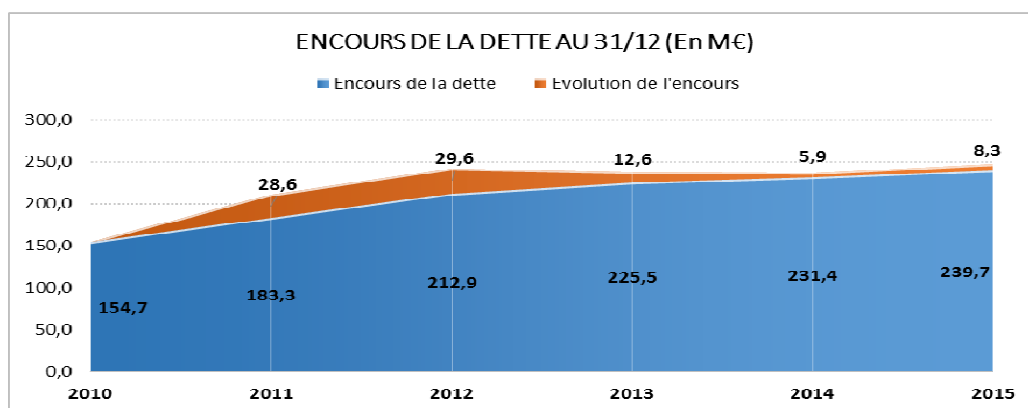


5.3.2 - LA STRUCTURE DE LA DETTE DÉPARTEMENTALE

5.3.2.1 - UN ENDETTEMENT CONTENU

L'encours de la dette au 31/12/2015 s'élève à 239,7 M€ (contre 231,4 M€ fin 2014) et progresse de 8,3 M€.

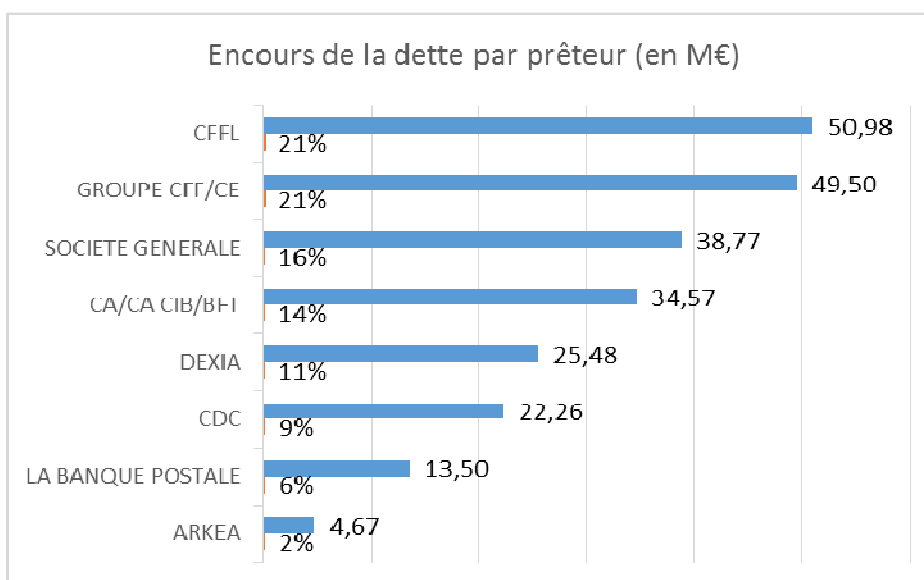
Pour le Département, cette évolution contenue s'inscrit dans une démarche de recherche de stabilisation de l'encours de dette, qui reste toutefois tributaire du niveau des marges de manœuvre financières dégagées.



5.3.2.2 - UN ENCOURS DE DETTE DIVERSIFIÉ ET STRUCTURELLEMENT SAIN.

L'encours de la dette départementale est diversifié à la fois par le nombre des prêteurs et par la structure de taux.

➤ Répartition par organismes bancaires



La répartition des sources de financement des collectivités a évolué fortement au cours des dernières années. Les établissements prêteurs traditionnels ont vu leur part de marché reculer au profit du marché obligataire et des établissements institutionnels (BEI et CDC).

L'apparition de nouveaux prêteurs a donc permis de renforcer la concurrence entre les établissements bancaires.

À cet égard, la Caisse Française de Financement Local (CFFL), société de crédit foncier dédiée au refinancement des prêts au secteur public local, ayant pour actionnaire la SFIL (ex. DEXIA), établissement bancaire dont l'État français est l'actionnaire de référence aux côtés de la CDC et de la Banque Postale, détient un encours de 21 % à égalité avec le groupe CFF/CE.

Globalement, le profil de l'encours de la dette départementale est réparti de manière relativement équilibré entre 6 grands prêteurs représentant chacun entre 9 et 21 %.

➤ Diversification des types de taux

Stock au 01/01/2016 (en M€)	Taux fixes	Taux variables	Taux structurés	TOTAL
Encours avant couverture	154,5	77,4	7,8	239,7
Pourcentage global	64,46 %	32,29 %	3,25 %	100,00 %
Durée de vie moyenne	6 ans, 2 mois	7 ans	4 ans	6 ans, 4 mois
Duration	5 ans, 6 mois	6 ans, 7 mois	3 ans, 9 mois	5 ans, 9 mois
Nombre d'emprunts	39	17	3	59
Encours après couverture	154,5	77,4	7,8	239,7
Pourcentage global	63,49 %	31,12 %	5,39 %	100,00 %
Taux actuariel avant couverture	3,61 %	2,09 %	4,71 %	3,15 %
Taux actuariel après couverture	3,52 %	2,16 %	5,11 %	3,19 %
Taux moyen de l'exercice avant couverture	3,58 %	1,43 %	4,64 %	2,91 %
Taux moyen après couverture de l'exercice	3,49 %	1,48 %	5,08 %	2,94 %

Le profil de la dette départementale est orienté globalement sur les taux fixes pour les 2/3 de l'encours et sur les taux indexés pour le 1/3 restant.

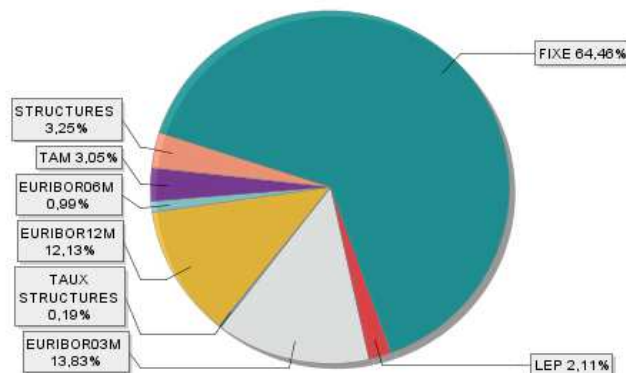
La part fixe du Département (154,5 M€), représentant environ 65 % de l'encours de la dette, permet d'apporter de la visibilité à long terme. En renforçant cette partie avec des taux fixes actuellement très compétitifs, le Département a agi sur le coût moyen de son encours à long terme, le degré de sensibilité aux marchés financiers étant nul. Ce dernier est passé de 3,17 % en 2014 à 2,91 % en 2015.

Quant à la part variable, elle est de 32 %, ce qui représente un encours de 77,4 M€. Cette part variable offre l'avantage de sécuriser la dette en compensant ainsi l'ampleur des mouvements de taux et de profiter des opportunités de marché, ce qui est particulièrement le cas depuis 2014.

Cette diversification dans la structure de taux fixe/taux variable constitue donc une approche prudentielle.

S'agissant de la part structurée, elle représente environ 3 % de l'encours de la dette (7,8 M€), cet encours est très peu risqué puisqu'il ne dispose pas d'effet de levier.

➤ Diversification entre les différents types de taux variables



➤ Une dette départementale saine et sécurisée

Catégorie	Encours au 01/01/16	%
1 - A	231,2 M€	96,43 %
1 - B	8,5 M€	3,57 %
TOTAL	239,7 M€	100,00 %



La dette départementale du budget principal est une dette saine et sécurisée. Selon la Charte de bonne conduite Gissler, l'encours de la dette relève de la catégorie 1-A pour 96,4 %, soit la moins risquée de toutes et de la catégorie 1-B pour 3,6 %.

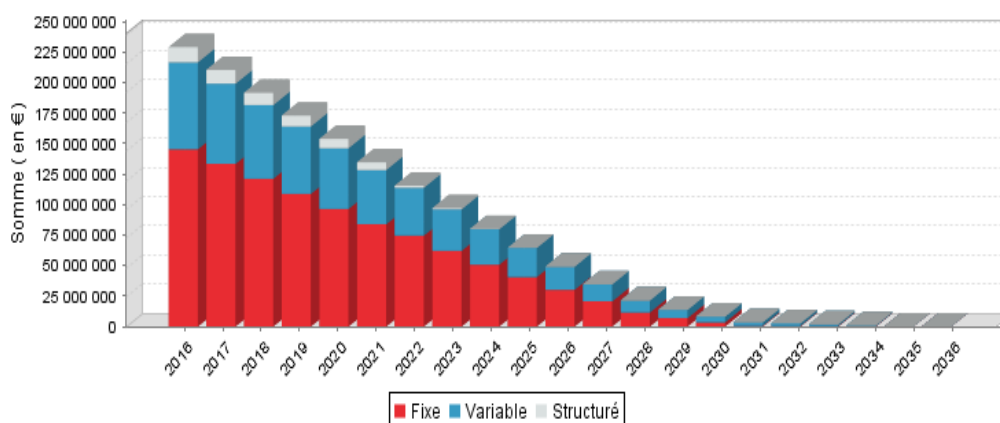
Tableau des risques reprenant la typologie de la charte Gissler

Indices sous-jacents	Structures
1 - Indices zone euro	A - Taux fixe simple. Taux variable simple. Échange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Échange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
2 - Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices	B - Barrière simple. Pas d'effet de levier
3 - Écarts d'indices hors zone euro	C - Option d'échange (swaption)
4 - Indices hors zone euro. Écart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	D - Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé
5 - Écart d'indices hors zone euro	E - Multiplicateur jusqu'à 5
6 - Autres indices	F - Autres types de structure

5.3.2.3 - EXTINCTION DE LA DETTE ET ÉVOLUTION DES ANNUITÉS

Hors prise en compte des prochains financements (2016 et au-delà), le profil d'extinction du Département est stable à long terme. Le volume d'amortissement moyen entre 2014 et 2021 ressort à 19,5 M€. Les prochaines mobilisations d'emprunts se traduiront donc automatiquement par une augmentation de l'amortissement de la dette.

L'intégration de profil d'amortissement mixte entre progressif et constant sur les dernières mobilisations a entraîné un lissage du profil à long terme.



On constate que, sous l'effet d'un niveau particulièrement faible des index monétaires, les intérêts de la dette ont été contenus depuis 2013, limitant sensiblement l'impact de l'évolution de l'encours.

5.3.2.4 - LES RATIOS

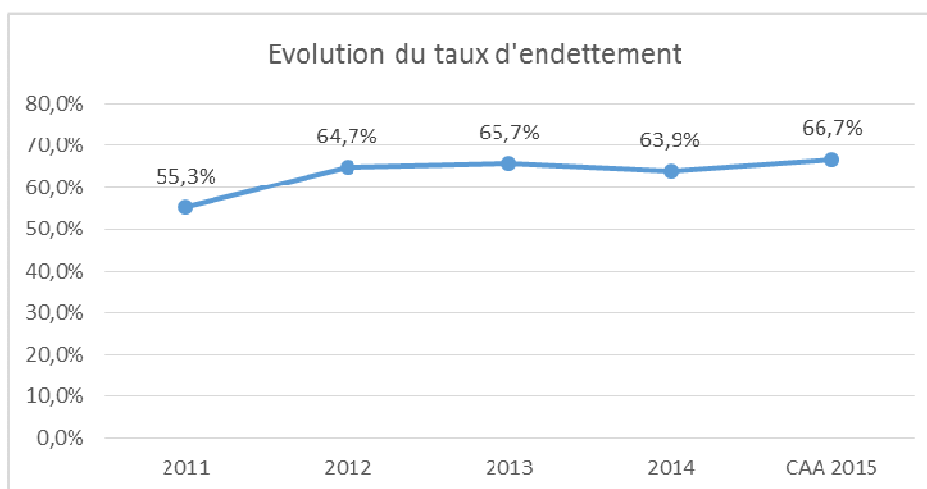
Le niveau d'endettement s'apprécie au niveau de deux ratios principaux :

Le taux d'endettement

Il établit un rapport entre l'encours de la dette et les recettes réelles de fonctionnement et permet ainsi de vérifier que l'endettement n'est pas disproportionné aux capacités de remboursement.

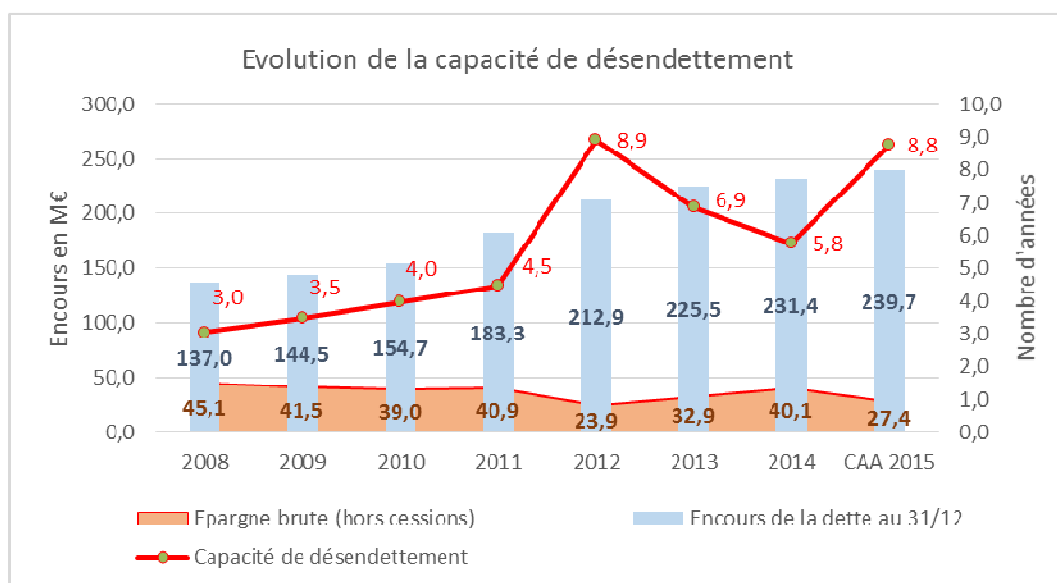
Pour le Département de Lot-et-Garonne, au 31/12/2015, le taux d'endettement est de 66,7 % contre 63,9 % en 2014.

À titre d'information, la moyenne de la strate en 2014 était de 47,3 % (source DGCL). Cet écart s'explique essentiellement par le montant d'un encours supérieur dans le Lot-et-Garonne à celui de la moyenne de la strate (699 €/hab. contre 536 €/hab.).



La capacité de désendettement

Ce ratio se calcule en rapportant l'encours de la dette à l'épargne brute de la collectivité. Il traduit le nombre d'années d'épargne brute qu'il faudrait au Département pour rembourser la totalité de son stock de dette. Plus ce ratio est faible, plus la collectivité dispose de marges de manœuvre importantes.



La capacité de désendettement affiche un repli sensible en raison notamment de la dégradation de l'épargne brute 2015 (hors cessions) proche de 32 % entre 2014 et 2015, le taux de solvabilité passant ainsi de 5,8 à 8,8 années entre 2014 et 2015.

5.3.2.5 - LA STRATÉGIE EN MATIÈRE DE MOBILISATION D'EMPRUNTS 2015

En 2015, le Département a mobilisé un volume d'emprunts de 28 M€ pour financer ses dépenses d'investissement s'élevant à 52,1 M€ (*dont 50,6 M€ de dépenses d'équipement*), soit 53,7 %.

-Organismes bancaires	Montant	Durée	Taux	Périodicité	Amortissement
LA BANQUE POSTALE	5 000 000	15 ans	Taux fixe 3,26 %	Trimestrielle	Constant
LA BANQUE POSTALE	4 000 000	15 ans	Taux fixe 1,58 %	Trimestrielle	Constant
CFF (Réseau CE)	3 000 000	15 ans	Taux fixe 1,44 %	Annuelle	Constant
CFF (Réseau CE)	4 000 000	15 ans	Taux fixe 1,64 %	Annuelle	Constant
CE Aquitaine Poitou-Charentes	2 000 000	20 ans	Taux fixe 1,52 %	Trimestrielle	Progressif
LA BANQUE POSTALE	5 000 000	15 ans	Taux fixe 1,82 %	Trimestrielle	Constant
CFF (Réseau CE)	5 000 000	15 ans	Taux fixe 1,82 %	Trimestrielle	Constant

En matière d'indexation, le Département s'est orienté vers les offres à taux fixe, le contexte de marchés étant particulièrement compétitif pour des cotations de taux long.

Cette option relève d'une démarche de vigilance anticipant une remontée des taux à moyen et long terme en raison de facteurs exogènes qui pourraient déstabiliser les marchés tels que la crise financière chinoise, la remontée des taux aux USA ou encore d'éventuels troubles au niveau des économies européennes.

Hormis, le prêt LBP à taux fixe de 3,26 % négocié courant 1^{er} semestre 2014 et mobilisé en 2015, les autres emprunts qui ont fait l'objet d'une consultation bancaire en 2015 se caractérisent par des taux très favorables compris dans une fourchette allant de 1,44 % à 1,82 %.

À noter que le financement par projet couvert par des enveloppes spécifiques tend à se développer. Ainsi, le Département a pu bénéficier de ce dispositif en contractant, auprès de la CE Aquitaine Poitou-Charentes, un prêt de 2 M€ sur une période de 20 ans dédié à financer les travaux des collèges.

5.4 - LES PERSPECTIVES 2016 EN MATIÈRE DE GESTION DE DETTE

Dans le contexte financier particulièrement tendu, la place de l'emprunt dans le financement des investissements devient majeure.

À cet égard, la poursuite d'une optimisation du coût d'endettement est plus que jamais primordiale.

L'évolution très favorable des marchés financiers depuis 2014, présente une opportunité pour la collectivité de procéder à un refinancement d'une partie de sa dette.

Cette opération de refinancement pourrait être mise en œuvre courant 2016 portant sur trois enveloppes souscrites auprès de la CDC durant la crise du financement du secteur public local en 2012.

En effet, ces contrats présentent actuellement des marges qui apparaissent fortement dégradées dans le marché du financement des collectivités.

Aussi, une consultation bancaire ad hoc (durée résiduelle identique, CRD après paiement de la prochaine échéance des emprunts), afin de rechercher des conditions plus favorables se justifie par des gains financiers nets estimés in fine à environ 972 K€ sur la période 2016 à 2028, déduction faite de l'indemnité de remboursement anticipé d'un montant de 529 K€ dont il conviendra de prévoir les crédits au budget 2016.

Pour l'année 2016, la collectivité s'attachera à poursuivre, dans une démarche de gestion active de la dette, les objectifs définis ci-après :

- Réduire le montant des frais financiers,
- Dégager des marges de manœuvre financières par des réaménagements, des renégociations ou refinancements,
- Diversifier l'exposition de la dette aux évolutions des marchés,
- Pérenniser les financements des investissements.

5.5 - UNE GESTION RIGOUREUSE DE LA DÉPENSE PUBLIQUE DÉPARTEMENTALE RECONNUE

« Réalisée à partir des comptes 2013 publiés par la Direction générale des finances publiques sur la période 2008-2013, l'enquête Décomptes publics parue, notamment dans le quotidien Sud-Ouest du 4 avril 2015, confirme la bonne gestion du Département de Lot-et-Garonne.

Avec une note de 6,4/10, le Lot-et-Garonne figure ainsi parmi les collectivités départementales les mieux gérées.

Des fragilités existent cependant, liées au caractère rural de notre Département par rapport aux départements urbains ou côtiers. »

DÉPARTEMENTS : LA GESTION PASSÉE AU CRIBLE

nciter à la reprise
s loin et indique :
; fiscaux locaux ou
rajouter à ces effets
vers les travailleurs
incitations poten-
aides sociales et
ns logement, que

coïlage » de l'IR
uhaitable, le CPO
tien aux bas reve-
anceure dans un
les que dans une

nant que l'expé-
llocation unique
nalement dans le
but comme l'idée
e transfert et d'as-
siste ensuite à aug-
our compenser la
casionnée... Tout
l « d'envisager une
struments, en arti-
les allocations loge-
l'emploi-revenu de
appelé à fusionner
activité ». On est

liée à la fusion
se chargeant de
ent d'une impo-
« IR-CSG », les
el rapprochement
t met l'accent sur
uels : la simplifi-
s, leur fusion afin
l'administration.
entuelle, le rap-
rges de réforme
s vraies réformes

iel-Frédéric SERVIÈRE

La question du futur rôle des départements est doublement sous les feux de l'actualité : d'une part, avec les élections des conseils départementaux des 22 et 29 mars ; d'autre part avec la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) en cours de discussion au Parlement. Cette loi sera la 3^e étape de la réforme territoriale, après la loi sur les métropoles et celle sur la fusion des régions. Elle doit s'attaquer au sujet brûlant du partage des compétences entre les différents échelons territoriaux.

Si le gouvernement avait proposé initialement la suppression du département, la question n'a pas fait long feu. Les élus départementaux ont résisté et une nouvelle répartition des compétences semble se dessiner, résumée ainsi par le Secrétaire d'État à la Réforme territoriale, André Vallini : « Aux régions, l'économie ; aux départements, la solidarité ; au bloc communal, les services publics de proximité. »

En effet plus des deux tiers des dépenses de fonctionnement des départements sont des dépenses sociales. C'est la raison pour laquelle la Fondation iFRAP a, depuis son étude d'avril 2014, « Réorganiser la France », considéré que l'avenir des départements est dans la fusion avec le réseau des CAF pour devenir des agences de protection sociale.

La suppression de l'échelon départemental est une décision de moyen terme pas encore vraiment actée. En attendant, il est nécessaire de conditionner le versement des dotations au respect d'indicateurs financiers et sociaux de bonne gestion. En effet, en conservant la même organisation territoriale, on pourrait déjà économiser 3 milliards d'euros en s'alignant sur les meilleurs gestionnaires. Car on constate des différences parfois très importantes entre départements pour les dépenses totales, les charges de personnel, les effectifs ou encore l'absentéisme. La Fondation iFRAP passe au crible la gestion des départements.

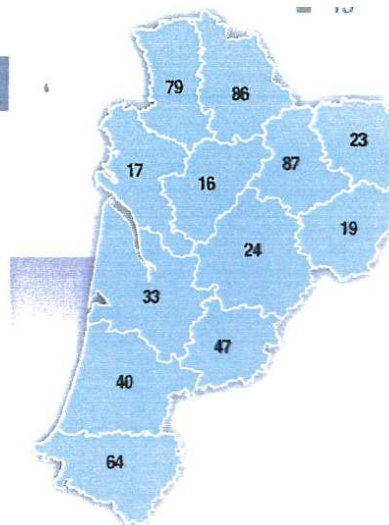
- Les bons gestionnaires : Yvelines, Marne, Deux-Sèvres, Indre (dépenses totales) ; Haut-Rhin, Lot-et-Garonne (charges de personnel) ; Meuse, Cantal, Vienne (absentéisme) ; Haute-Saône, Haute-Savoie, Ille-et-Vilaine (effectifs).
- Et les moins bons : Lozère, Aude, Gard (dépenses totales) ; Corse-du-Sud, Vaucluse, Val-de-Marne (charges de personnel) ; Nièvre, Seine-St-Denis (absentéisme) ; Pas-de-Calais, Côtes-d'Armor, Creuse, Jura (effectifs).
- Jusqu'à 3 milliards d'euros d'économies sur les seules charges de personnel en s'alignant sur les meilleurs de chaque strate.
- La question des dépenses sociales reste le défi majeur à relever pour les départements.

DOSSIER RÉALISÉ PAR SANDRINE GORRERI ET CHRISTIAN ARNAULT ■ ■ ■

Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes

Départements	Dépenses totales	Charges de personnel	Absentéisme	Effectifs	Aide sociale
16 / Charente (2)	1 141	227	16,10	4,57	536
17 / Charente-Maritime (3*)	1 104	177	21,28	3,55	562
79 / Deux-Sèvres (2)	971	200	15,06	5,25	491
86 / Vienne (2)	1 011	159	10,83	3,66	499
19 / Corrèze (2)	1 283	228	17,33	5,12	578
23 / Creuse (1)	1 519	308	19,03	8,86	725
87 / Haute-Vienne (2)	1 022	188	21,95	4,95	594
24 / Dordogne (2)	1 190	224	18,06	5,47	522
33 / Gironde (4)	1 018	157	18,14	4,04	556
47 / Lot-et-Garonne (2)	1 112	153	14,94	3,74	618
40 / Landes (2)	1 121	186	-	4,79	512
64 / Pyrénées-Atlantiques (3)	1 102	158	13,61	3,98	523

* En équivalent temps complet.



Source Ifrap – mars 2015

5.6 – DES MESURES CONCRÈTES POUR STABILISER LA SITUATION DU DÉPARTEMENT

5.6.1 – UNE GESTION EFFICACE DES RESSOURCES HUMAINES

Les agents de notre Collectivité constituent un élément essentiel de la performance du service public départemental. Leurs compétences et leur engagement sont à la base de la réussite de nos projets et de la qualité des actions quotidiennes et de proximité que nous menons auprès des lot-et-garonnais.

Il est pourtant indispensable que notre politique de gestion des ressources humaines, dans un contexte budgétaire des plus contraints, poursuive et renforce la gestion responsable et rigoureuse mise en œuvre depuis plusieurs années.

Cette gestion responsable s'appuiera sur quatre orientations majeures.

5.6.1.1- PLAFONNER L'ÉVOLUTION NETTE DES DÉPENSES DE PERSONNEL

La maîtrise des dépenses de personnel est un objectif majeur pour les années 2016 à 2020. Depuis plusieurs années, des efforts importants ont été réalisés afin de limiter la croissance des dépenses de personnel.

Ainsi, de 2011 à 2014, l'effectif départemental a baissé de 2,4 %, alors que le nombre d'agents départementaux sur le territoire métropolitain augmentait de 2 % (de 328 600 agents à 333 300, *source INSEE*). Entre 2014 et 2015, l'effectif a progressé mais en grande partie en raison de l'intégration d'agents du parc routier dont la charge salariale était déjà prise en compte par un remboursement équivalent auprès de l'Etat. Sur 5 ans, l'évolution est limitée à 2 %.

	2011				2012				2013				2014				2015				
effectifs	cat A	cat B	cat C	total	cat A	cat B	cat C	total	cat A	cat B	cat C	total	cat A	cat B	cat C	total	cat A	cat B	cat C	total	
total effectifs budget principal (comprenant le parc routier)	165	318	699	1 328	176	330	667	1 318	191,2	298,8	631,1	1 273,1	196,1	307,9	627,3	1 288,3	211,5	323,7	649,5	1348,7	
dont titulaires	121	295	600	1 016	128	305	598	1 031	144,8	271,2	587,1	1003,1	154,5	284,3	588,3	1027,1	167,7	297,1	595,5	1060,3	
FEB budget annexe																					
total FEB				43,0				46,1				47,1				49,6				50,6	
dont titulaires	2,0	13,0	7,5	22,5	3,0	13,0	9,0	25,0	3,0	13,0	8,8	24,8	3,0	12,0	9,3	24,3	3,0	13,0	9,3	25,3	
Effectif total budget principal + FEB				1 371				1 364				1 320				1 338				1 399	
variation en nbre par rapport à 2011																-33					28
variation en pourcentage par rapport à 2011																-2,4%					2,1%

Le Département du Lot-et-Garonne est celui dont le poids des dépenses de personnel est le plus faible dans les dépenses de fonctionnement des neuf départements de la strate 310 à 370 000 habitants, comme le montre le tableau ci-dessous.

	2011	2012	2013	2014
Charente	22,15%	22,16%	22,16%	21,74%
Allier	21,30%	19,14%	20,78%	20,61%
Yonne	19,67%	19,49%	19,66%	19,94%
Lot et Garonne	15,66%	15,44%	15,43%	15,72%
Loir et Cher	21,44%	21,74%	20,67%	21,07%
Ardèche	20,60%	20,77%	21,17%	21,48%
Cher	22,15%	21,97%	18,54%	21,48%
Mayenne	18,77%	19,16%	18,93%	19,30%
Aube	19,28%	19,37%	19,14%	18,74%

Malgré une faible évolution de l'effectif départemental, les dépenses de personnel connaissent une progression régulière depuis 2011, en majeure partie due à des mesures réglementaires ou légales, notamment le Glissement vieillesse technicité (GVT) pour un montant de 1,9 M€, le relèvement des cotisations sociales pour un montant de 654 K€, l'intégration des Ouvriers des Parc et Ateliers de l'ex-Parc de l'Équipement dont le poids budgétaire s'élève à 743 K€ et la réforme des grilles indiciaires de la filière médico-sociale, intervenue en 2014 et dont le montant atteint 498 K€.

Dans un contexte financier qui impose la nécessaire réduction des dépenses de fonctionnement, une croissance des dépenses de personnel limitée à 2 % est un impératif pour 2016, avec une stabilisation des dépenses à 53,2 M€ pour 52,2 M€ en 2015 (le taux d'exécution budgétaire pour 2015 est de 99.56 %). L'effectif de 2011 reste l'objectif cible pour les années 2016 à 2018.. Tenant compte des hausses structurelles liées aux effets mécaniques du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et de de la modification de la carte des quartiers prioritaires qui amplifie l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire, la stabilisation des dépenses pour 2016 impliquera obligatoirement un dispositif de redéploiement systématique sur les postes qui

deviendraient vacants au sein de l'administration départementale, accompagnée d'une analyse au cas par cas sur la pertinence du remplacement des agents quittant la collectivité.

Par ailleurs, en termes d'avantages en nature, il n'est pas prévu un élargissement des mesures actuellement en vigueur à savoir :

- Logements de fonction par nécessité absolue de service et concessions de logements dans les collèges publics, cf. délibérations n°8012 du 21 avril 2011 et n°C0307 du 13 mars 2015,
- Véhicules de fonction par nécessité absolue de service et véhicules de service affectés, cf. délibérations n° 8013 du 21 avril 2011 et C0731 du 18 juillet 2014.

Afin d'assurer une stabilisation pérenne, différents objectifs devront être également poursuivis. Il s'agira de :

- décliner une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences à travers la définition d'un organigramme cible pour l'ensemble de notre administration,
- tendre vers un GVT négatif par une gestion du recrutement orientée vers le rajeunissement des effectifs, à l'occasion des mutations et départs en retraite, par le biais de l'apprentissage notamment,
- stabiliser le nombre de remplacements, pour rappel, la durée légale du temps de travail des agents départementaux est fixée à 1 607 heures.

5.6.1.2 - RENFORCER L'INSERTION DES TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP

Dans l'objectif de tendre vers le taux d'emploi de 6% et d'assurer pleinement notre responsabilité sociétale d'employeur, notre collectivité devra opérer un recensement plus exhaustif des travailleurs en situation de handicap, établir un conventionnement avec le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) et renforcer le partenariat avec les Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT).

5.6.1.3-PRÉSERVER LA SANTÉ DES AGENTS ET AMÉLIORER LEURS CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL

La santé des agents et la qualité des conditions de vie au travail constituent une préoccupation constante de notre administration. La politique de santé sécurité au travail de notre collectivité se concrétise depuis plusieurs années par un réseau d'agents de prévention, l'animation d'une démarche d'évaluation des risques professionnels (document unique) et la définition d'un plan de prévention. S'adjoignent en outre la recherche de mesures en faveur du reclassement des personnels en incapacité d'assurer leurs fonctions pour raisons de santé et l'élaboration d'un dispositif visant à mieux prendre en charge les risques psycho-sociaux.

Il est nécessaire de poursuivre nos efforts visant à réduire l'absentéisme au travail, notamment de longue durée, et de mettre l'accent sur les points suivants :

- le renforcement des actions de prévention afin de limiter les accidents de travail et les maladies professionnelles ;
- l'intensification des actions de reclassements, particulièrement en direction des agents placés en congé de longue durée ou de longue maladie.
- l'élaboration un plan d'action de prévention de la pénibilité au travail dans le cadre de la loi n°2010-1330 du 9 novembre 2010, en sollicitant les financements du Fonds national de prévention pour son élaboration et sa mise en œuvre.

5.6.1.4- CONSOLIDER L'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES AGENTS

Le Conseil départemental a renforcé depuis plusieurs années les prestations d'action sociale en faveur de ses agents, en soutenant notamment les séjours d'enfants et l'épargne pour les congés (dispositif des chèques vacances). En outre, la collectivité verse une allocation aux agents parents d'enfants en situation de handicap. Le montant total de cet effort atteint 160 000 euros chaque année.

Par ailleurs, notre collectivité facilite depuis 2012 l'accès de plus de 650 agents aux garanties complémentaires pour la santé et la prévoyance par le dispositif dit de la « labellisation », ce qui représente un soutien financier annuel d'un montant global de 156 000 euros.

Cet engagement de la collectivité franchira cette année une nouvelle étape significative, par l'attribution, aux agents qui le souhaitent, de titres de restauration d'une valeur faciale de cinq euros avec une participation du département à hauteur de 2,50€. Le montant budgétaire de cette mesure est évalué à 350 000 euros en année pleine. Les agents ATEE ne pouvant pas en disposer par application de l'ordonnance n° 67-830 du 27 septembre 1967, un dispositif complémentaire sera mis en œuvre à leur attention dans un souci d'équité de traitement de tous les agents du Département.

5.1.6.5- DÉVELOPPER LA PROFESSIONNALISATION

La formation constitue l'un des leviers d'une politique de gestion des ressources humaines. Elle est nécessaire pour entretenir, adapter et développer les compétences des agents face aux mutations des métiers et de l'environnement de la Fonction Publique Territoriale.

Afin d'améliorer notre efficience et notre efficacité en ce domaine, il est nécessaire de :

- renforcer notre partenariat avec le CNFPT, en privilégiant de façon renforcée les formations sur cotisation
- poursuivre et amplifier le recours à un réseau de formateurs internes, en l'étendant à de nouveaux métiers ;
- construire des parcours de formation métiers centrés sur les besoins en compétences des différentes directions générales adjointes de notre collectivité.

5.6.1.6 - FAVORISER L'INSERTION PAR L'EMPLOI TEMPORAIRE

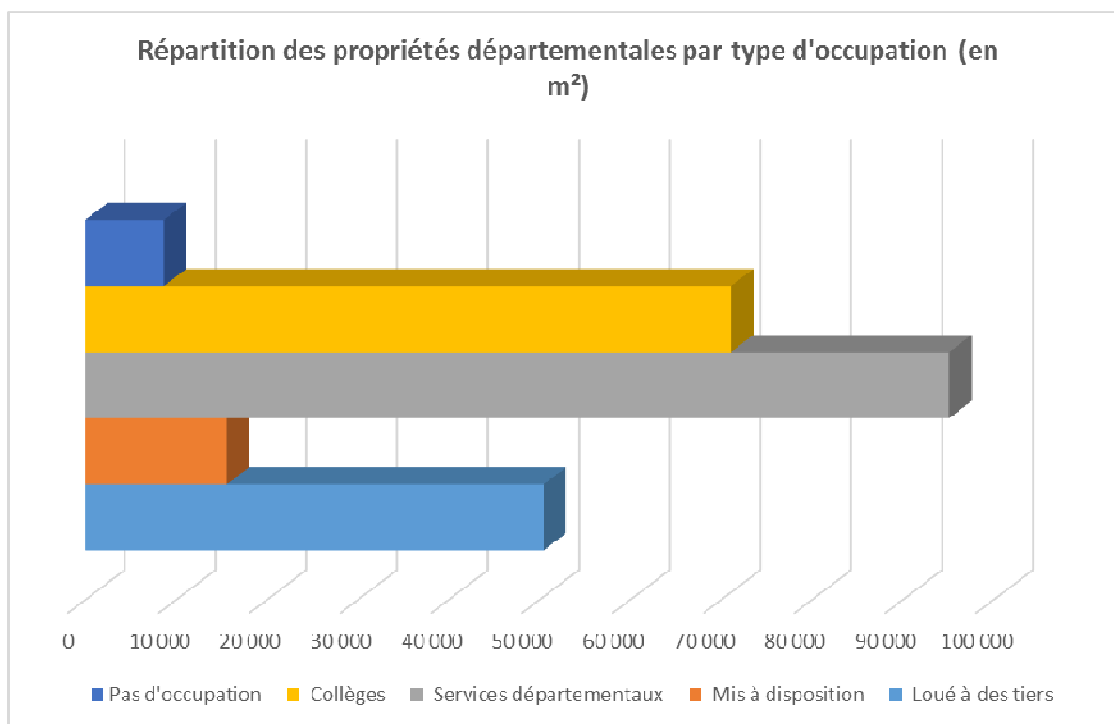
Le Département a décidé de faire appel aux associations intermédiaires pour assurer les remplacements de longue durée du personnel d'entretien titulaire. Après une année d'expérimentation qui s'est avérée très concluante, tant pour la collectivité que pour les associations intermédiaires, cette action a été étendue en 2015 afin de couvrir tous les sites du Département sur le territoire lot-et-garonnais. Ce dispositif sera poursuivi en 2016.

Afin d'étendre ses actions d'insertion par le travail aux personnes en situation de handicap, certaines activités (prestations ponctuelles de manutention, pour les déménagements et aménagements de postes) seront déléguées en 2016 à un établissement de service et d'aide par le travail (ESAT) de Lot et Garonne. Le montant estimatif de la dépense atteint 8 500 €, soit un coût réel de 6375 €, ce type de dépense étant valorisé dans le calcul de la participation du département au FIPHFP.

5.7 - UNE GESTION PATRIMONIALE RESSERRÉE

Une gestion immobilière plus dynamique doit permettre à la collectivité de mieux concentrer ses efforts de maintenance bâtiminaire.

Le Département est propriétaire de 143 bâtiments qui représentent une superficie bâtie de 241 500 m², dont 50 500 sont loués à des tiers pour un montant annuel de loyer de 537 471 euros, hors bail emphytéotique passé en 2014.



Certains bâtiments ne sont plus occupés aujourd'hui, notamment :

- le bâtiment de la sous-préfecture de Nérac,
- le site anciennement loué à l'ALGEEI sur la commune de Laroque-Timbaut,
- la ferme "Tay" et "Barthes" à Cauzac,
- une partie du site « Pomaret », donné à bail à l'ALGEEI sur la commune de Sainte Colombe en Bruilhois.

L'ensemble des biens inoccupés, propriété du Département, a une superficie bâtie de 11 551 m², et non bâtie de 40 hectares.

L'un des objectifs d'une gestion plus dynamique du patrimoine immobilier de la collectivité est de réduire les coûts d'exploitation et de maintenance par la cession rapide de ces biens.

Par ailleurs, la constitution du fonds documentaire numérisé et la mise à jour de l'inventaire des propriétés départementales seront poursuivies.

Au titre de la maintenance des bâtiments et de leur accessibilité, différentes opérations seront programmées cette année :

- la poursuite de la mise en accessibilité des bâtiments départementaux (AD'AP) pour un montant de 393 700 euros,
- la mise en conformité des ascenseurs, pour un montant estimé à 272 000 euros en 2016,
- et la poursuite des travaux d'installations climatiques pour un montant de 79 000 euros.

5.7.1 - UNE EXPLOITATION DES BÂTIMENTS PLUS SOBRE EN ÉNERGIE

Le marché d'exploitation des installations de génie climatique intégrant un plan pluriannuel de gros entretien et renouvellement (GER) des installations passé en 2012 a permis d'économiser 28 % de gaz sur l'ensemble des sites du Département (hors collèges) de 2011 à 2015, qui se traduit par une diminution des dépenses de 179 K€ à 128 K€.

Afin d'améliorer ces résultats, outre les travaux d'isolation des bâtiments, de renouvellement d'équipement (chaudières, régulations...), des actions de sensibilisation des agents de la collectivité doivent être poursuivies pour l'adoption des gestes justes permettant de conjuguer confort et sobriété énergétique.

5.7.2 - L'ÉLIGIBILITÉ DES DÉPENSES DE MAINTENANCE DES BÂTIMENTS PUBLICS AU FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA (FCTVA)

L'article 34 de la loi de finances pour 2016 (loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015) étend l'éligibilité des dépenses engagées par les collectivités au FCTVA à celles concernant les travaux « d'entretien des bâtiments publics et de la voirie payées à compter du 1er janvier 2016 ».

Cette nouvelle mesure, qui n'est pour le moment pas détaillée mais qui doit faire l'objet d'une circulaire d'application, représente une nouvelle recette potentielle pour notre collectivité, qui ne sera recouvrée qu'à partir de 2017, selon les modalités de fonctionnement du fonds. Le coût de cette mesure est estimée à 109 M€ à l'échelon national.

5.7.3 - UNE ÉCONOMIE DE MOYENS SOCIALEMENT RESPONSABLE

Les efforts poursuivis depuis 2012 afin de réaliser des économies sur les charges courantes de notre collectivité doivent être prolongés et confortés en 2016 ; la baisse des charges courantes s'appuiera notamment sur des facteurs techniques mais aussi sur une nouvelle organisation des achats, des approvisionnements et de la commande publique au sein des services du Département. La démarche de concentration en un seul service de l'ensemble des actes d'achats de notre collectivité sera ainsi achevée à la fin du premier trimestre 2016.

5.7.4 - LE RECOURS AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES, FACTEUR D'ÉCONOMIES

Les économies réalisées en matière de fournitures s'appuient sur un recours plus systématique à la dématérialisation des procédures et à une utilisation parcimonieuse des fournitures, dont le prix a par ailleurs sensiblement baissé par le regroupement des opérations d'achat de l'administration départementale. Les deux postes de dépenses concernés, papiers et consommables, ont connu une baisse de 38 % entre 2010 et 2015, soit 41 500 €.

Afin de réduire encore le coût des différentes fournitures, le nombre d'imprimantes individuelles sera à nouveau réduit et le recours à l'impression en couleur mieux régulé en 2016.

VI LES PRÉCONISATIONS DE LA COMMISSION DE REFONDATION DES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES

À l'issue des débats au sein de la commission de refondation, les Conseillers départementaux unanimes ont adoptées les préconisations de celle-ci.

Ces préconisations trouveront leurs déclinaisons dans le budget du Département, dès cette année 2016.

Absence d'augmentation de la fiscalité

Conformément aux engagements pris, il n'y aura pas de hausse de fiscalité en 2016.

Des solutions devront être trouvées avec l'État pour la compensation des dépenses des allocations individuelles de solidarités, ainsi que pour une meilleure péréquation afin d'éviter l'asphyxie des Départements.

Réduction de l'ordre de 10% des moyens de fonctionnement des services, avec démarche participative associant les agents départementaux, les services et les élus.

Une démarche de maîtrise des dépenses des services a été engagée depuis plusieurs années associant toutes les directions.

Il s'agit de poursuivre et d'intensifier ces efforts, dans tous les secteurs possibles, même si les marges de manœuvre restent toutefois limitées, eu égard aux efforts déjà consentis et aux charges de structure particulièrement modestes.

Ce travail participatif associant les agents, les services et les élus, permettra, au sein de chaque commission, de dégager des pistes d'économie au plus près des réalités et des besoins de la collectivité.

Plan de stabilisation de la masse salariale.

Les dépenses de personnel s'élèvent à 54,8 M€ et représentent 16,5 % des dépenses de fonctionnement.

Il convient cependant de rappeler que le ratio « charges de personnel par habitant » du Lot-et-Garonne est inférieur à celui des Départements de la strate, respectivement 153€/hab., contre 201 €/hab., soit – 30% - *Références 2013*).

Cette stabilisation de la masse salariale est un enjeu majeur pour la collectivité. Des mesures seront prises dès 2016 pour arriver à stabiliser la masse salariale à horizon 2018, compte tenu du fait des mesures réglementaires et légales, les impacts de cette disposition ne porteront effets qu'à moyen terme.

Une véritable gestion prévisionnelle des emplois et des compétences sera mise en œuvre au sein de la collectivité.

Généralisation du contrôle de gestion.

Avec l'arrivée d'un contrôleur de gestion en février 2016, des indicateurs et des analyses sur nos modes de fonctionnement et d'actions seront généralisées à l'ensemble des directions.

Accompagnement de l'optimisation de nos interventions en matière de développement social.

Sur la base d'études réalisées au sein des directions, et avec l'appui du contrôleur de gestion, nos interventions dans le domaine du social devront être redéfinies afin de tenir compte des contraintes liées au budget mais également de s'assurer de leur efficacité auprès de la population.

Budgétisation du RSA sur la base des dépenses engagées au 1^{er} janvier 2015, en attente des décisions de l'État.

Priorisation de nos interventions au profit de nos compétences obligatoires.

Maintien du financement de l'aéroport jusqu'à l'achèvement de la LGV Paris – Bordeaux

La question du maintien du financement de l'aéroport devra légitimement de reposer la question dès lors que la ligne Tours-Paris sera effective en 2017.

Préservation du financement du tissu associatif, culturel et sportif.

Garant de l'animation de la cité à l'échelle du territoire, le soutien du Département en faveur du tissu associatif sera maintenu.

Diminution de 10 % des dépenses de communication en privilégiant la promotion du département.

Depuis 2008, les dépenses de communication ont diminué de plus de 50%. Avec cet effort supplémentaire, c'est une baisse de 60% cumulée qui est prévue.

Réévaluation du niveau d'intervention du Conseil départemental dans le financement du SDIS.

La convention triennale 2015-2017 qui précise le taux de croissance annuelle du contingent départemental devra être revue afin de réévaluer le niveau d'intervention du Département en faveur du SDIS.

Il convient de rappeler la contribution du Département de Lot-et-Garonne est nettement supérieure à celle des Départements de la même strate.

* * *

Les Conseillers départementaux ont également décidé de prolonger l'existence de la commission qui se réunira une fois par semestre pour effectuer le suivi de ses préconisations, à partir d'indicateurs clairs.

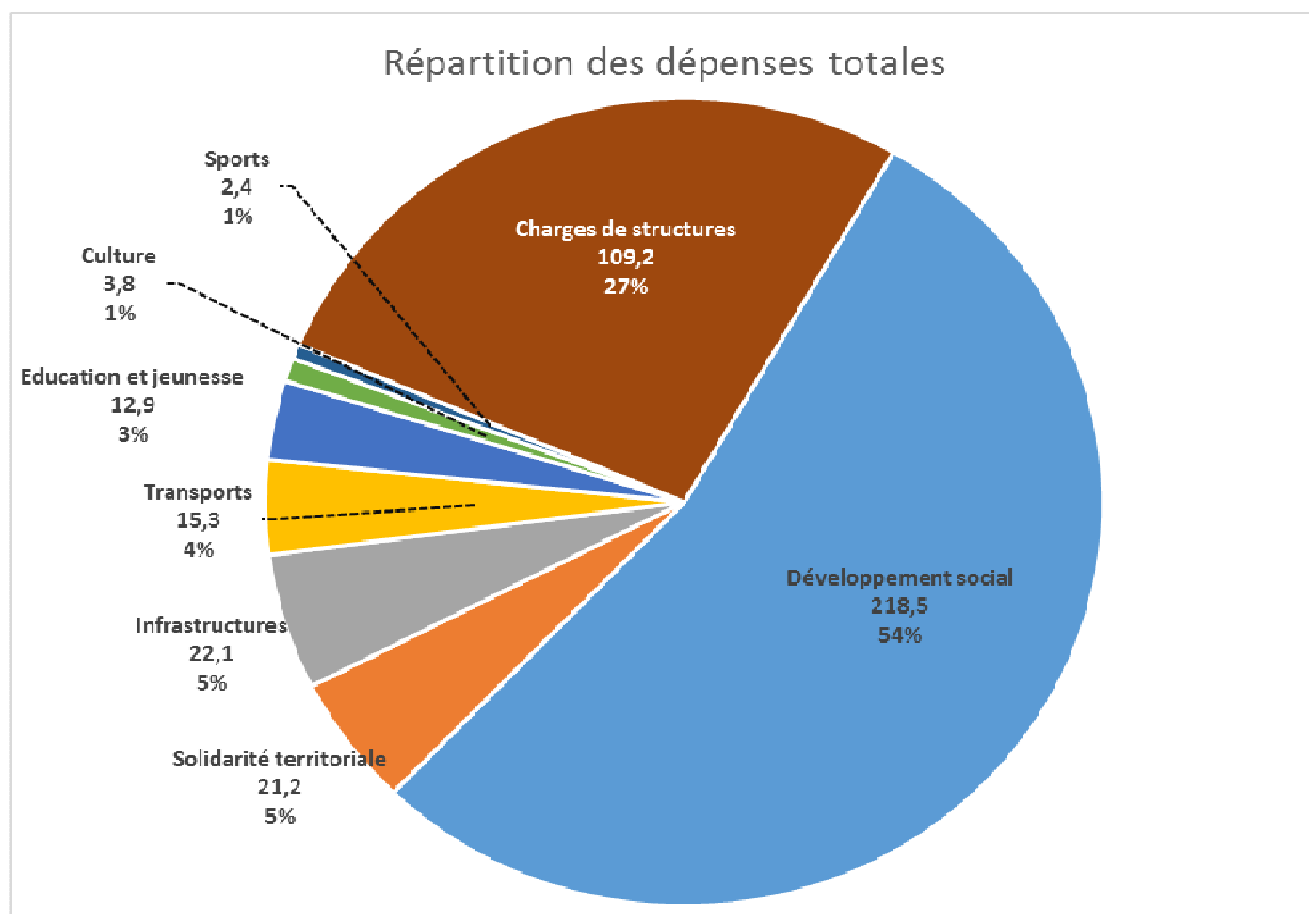
ANNEXES

PRINCIPALES EVOLUTIONS BUDGETAIRES : EN M€			
INTITULE	CA 2014	BP 2015	Tendances 2016
1 - Développement social			
Actions de santé - PMI	1,17	1,26	1,00
Insertion	52,49	56,30	60,13
<i>Dont : RMI - RSA</i>	47,82	51,23	55,70
Autonomie	102,33	106,77	106,73
<i>Dont :</i>			
APA en établissement	15,23	16,09	16,16
APA à domicile	25,36	26,88	25,50
Hébergement en EHPAD	16,71	16,88	18,15
PCH	7,14	7,70	7,65
Hébergement en foyer, SAVS...	31,80	32,80	33,08
Enfance - Famille	44,16	45,95	47,56
<i>Dont Dotation globale</i>	23,49	24,12	24,15
Investissements Développt social	3,35	4,64	2,15
Moyens généraux	0,92	0,92	0,92
Total développement social	204,41	215,82	218,49
2 - Solidarité territoriale			
Aides aux communes	8,64	10,92	7,22
Aménagement numérique	0,48	3,37	1,36
Economie	5,27	6,22	5,01
Tourisme	1,95	2,33	1,68
Agriculture - Eau - Environnement	7,00	9,14	5,98
Total Solidarité territoriale	23,33	31,99	21,25
3 - Infrastructures			
Maintenance et modernisation du réseau	18,29	17,94	16,43
Autres interventions	4,06	5,50	2,82
<i>Dont : RKG</i>	2,14	2,15	1,12
Fonctionnement	3,31	3,20	2,80
Total réseaux de déplacement	25,66	26,64	22,05
4 - Transports			
Transports interurbains et scolaires	14,46	14,90	14,30
Transports scolaires élèves handicapés	0,93	0,90	1,00
Investissement Transports	0,00	0,09	0,00
TOTAL TRANSPORTS	15,38	15,89	15,30
5 - Education et jeunesse			
Patrimoine immobilier d'enseignement	6,39	6,98	5,63
Collèges et actions éducatives	7,50	8,05	7,07
Citoyenneté	0,20	0,22	0,16
TOTAL EDUCATION ET JEUNES	14,09	15,25	12,86
6 - Culture			
Lecture publique	0,41	0,44	0,39
Enseignement et spectacles	1,93	2,24	2,09
Archives départementales	0,19	0,21	0,20
Patrimoine immobilier d'enseignement	1,52	1,65	1,11
TOTAL CULTURE	4,05	4,54	3,80
7 - Sports			
TOTAL SPORTS	2,15	2,42	2,40
8 - Charges de structure			
Ressources Humaines	50,13	51,97	53,23
Finances	2,11	3,75	2,94
SDIS	15,88	16,38	16,58
Moyens des services	5,56	5,85	5,57
Fonctionnement de l'assemblée	3,10	3,10	2,96
Divers	0,91	1,21	1,03
Dette	26,54	26,80	26,95
Total charges de structures	104,23	109,05	109,25
Dépenses Totales	393,29	421,59	405,39

Tendances 2016

Évolutions des crédits en 2016 (*en millions d'euros*)

BP 2015	Tendances 2016	ECART
421,6	405,4	-3,8%





CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOT-ET-GARONNE



MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES, DU JURY DE CONCOURS, DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ET DE LA COMMISSION DE CONTRAT DE PARTENARIAT

DECIDE :

- de modifier la composition de la commission d'appel d'offres à caractère permanent, du jury de concours, de la commission de délégation de service public et de la commission de contrat de partenariat, visés respectivement aux articles 22 et 24 du Code des marchés publics, et L.1411-15 et L. 1414-6 du Code général des collectivités territoriales,
- à l'unanimité, de procéder à la désignation, à main levée, des membres du Conseil départemental qui siégeront au sein de ces quatre commissions,
- de fixer la composition de ces commissions comme suit :

Membres titulaires :

- M^{me} LAMY Laurence
- M. BARRAL Bernard
- M^{me} TONIN Valérie
- M. BOCQUET Christophe
- M^{me} LALAUERIE Line

Membres suppléants :

- M. MASSET Michel
- M^{me} GARGOWITSCH Sophie
- M. DEZALOS Christian
- M. CONSTANS Rémi
- M. MOGA Jean-Pierre

Le remplacement d'un membre titulaire étant assuré indifféremment par l'un des suppléants.

- de prendre acte que l'assemblée délibérante pourra toujours décider de constituer une commission d'appel d'offres, un jury de concours, une commission de délégation de service public ou une commission de contrat de partenariat spécifique à un contrat si elle le juge utile.

Transmission à la préfecture	Signataire
Transmis le 2 Mars 2016 à la préfecture de Lot-et-Garonne	Le Président du Conseil Départemental Pierre CAMANI

Certifié conforme :

*Le Président du Conseil départemental,
Sénateur de Lot-et-Garonne*

Pierre CAMANI

Imprimé en mars 2016

Dépôt légal – Mars 2016